

bulletin

N° 2008 - 3

Animaux sauvages

Oie

sommaire



© Musée National d'histoire naturelle (Paris) : la Caravane



© Alejandra Balmont



© Alejandra Balmont



éditorial

Surveiller la faune sauvage pour mieux la protéger
et pour nous prémunir contre les maladies qu'elle nous transmet 01

tribune

Une nouvelle définition dans le Code sanitaire
pour les animaux terrestres : Bien-être animal 04

vie de l'OIE

Guide OIE-FAO des bonnes pratiques d'élevage visant
à assurer la sécurité des denrées d'origine animale 05

nouvelles publications de l'OIE 13

réunions & visites 17

nouvelles du bureau central 23

actions régionales 27

actes officiels 31

vie des partenaires

**épidémiologie & programmes
de lutte contre les maladies animales** 34

zoonoses 44

**activités des laboratoires
de référence & centres collaborateurs** 50

actualités internationales

publications 52

événements 55

agenda 66

courrier des lecteurs 71

ISSN 1684-3762

QUATRE NUMEROS PAR AN

Directeur de la publication : Bernard Vallat • Secrétariat de rédaction : Comité éditorial
du Bulletin • Imprimeur : Jouve • Maquette : OIE/Rialto/P. Blandin • Abonnements :
pub.sales@oie.int

Surveiller la faune sauvage pour mieux la protéger et pour nous prémunir contre les maladies qu'elle nous transmet



© Daniel Morzinski

Les maladies de la faune sauvage suscitent des préoccupations croissantes à l'échelle mondiale. En plus de menacer les populations d'animaux sauvages elles-mêmes, ces maladies peuvent avoir un impact sur les animaux

domestiques et sur la santé humaine, d'autant que le contexte nouveau créé par la mondialisation des échanges de marchandises et par le changement climatique fait émerger de nombreuses maladies communes à l'animal et à l'homme.

En outre, le commerce légal ou illégal d'animaux sauvages dans le monde, qui représente aujourd'hui plus de 6 milliards de dollars américains, ne cesse de se développer, contribuant à la dissémination mondiale de nouveaux agents pathogènes et de maladies émergentes. Aussi est-il devenu indispensable de mieux connaître les maladies présentes chez les animaux sauvages ainsi que leurs effets sur ces espèces, sur les animaux domestiques et sur l'homme, afin de concevoir des mesures de lutte appropriées.

Les zoonoses (maladies animales pouvant affecter l'homme) posent aujourd'hui des problèmes de plus en plus graves. En effet, environ 60 % des agents pathogènes pouvant affecter l'homme et plus de 75 % de ceux qui sont apparus au cours des vingt dernières années ont une origine animale. Pour un grand nombre d'entre eux, le lien avec la faune sauvage est avéré. De plus, de nouveaux facteurs tels que la mobilité accrue des populations humaines, le changement climatique, les mouvements d'animaux et de produits d'origine animale dans le cadre du commerce international, la déforestation, l'urbanisation, les nouvelles habitudes sociales telles que l'engouement pour les animaux de compagnie d'espèces exotiques favorisent une

multiplication de contacts sans précédent dans l'histoire entre les animaux sauvages, les animaux domestiques et l'homme.

Le rôle joué par la faune sauvage dans la situation épidémiologique mondiale est maintenant largement démontré et l'on sait aussi que les animaux sauvages sont à la fois la cible et le réservoir d'agents pathogènes pour les animaux domestiques comme pour l'homme. En effet, des maladies comme la tuberculose, l'infection due au virus Nipah ou celle due au virus Ebola, pour ne citer qu'elles, atteignent aussi souvent l'animal que l'homme, chacun de ces événements confirmant la nécessité de mieux surveiller la santé des animaux sauvages et de retracer l'origine de leurs

Les maladies de la faune sauvage peuvent avoir un impact sur les animaux domestiques et sur la santé humaine

maladies. Inversement, des maladies d'origine humaine sont parfois la cause du déclin observé dans les populations sauvages de certaines espèces animales comme les grands primates. Plus récemment, la crise mondiale de l'influenza aviaire a montré qu'il nous reste beaucoup à apprendre sur le comportement de la souche H5N1

chez les oiseaux sauvages et sur leur rôle dans la propagation de la maladie.

Les espèces animales sauvages et domestiques dites invasives ainsi que les végétaux non autochtones constituent une menace pour de nombreux écosystèmes, notamment à travers l'introduction d'espèces indésirables dans certaines niches écologiques, phénomène dont les conséquences néfastes pour l'environnement ne cessent de s'aggraver au niveau mondial. Dans le cas où des écosystèmes naturels sont menacés par des populations d'animaux sauvages ou d'animaux domestiques retournés à l'état sauvage ou semi-sauvage, il est important d'en contrôler la démographie car ils représentent aussi des réservoirs forts appréciés par beaucoup de pathogènes. À cette fin, l'OIE œuvre à l'élaboration de normes pour le contrôle sans cruauté de ces catégories de populations animales indésirables lorsque cela s'avère nécessaire.

Parallèlement à la croissance de la population humaine et à la montée en flèche de la demande mondiale en protéines

animales, qui devraient encore s'accélérer dans les années à venir, les populations d'animaux domestiques ont, elles aussi, considérablement augmenté, entraînant des besoins importants en termes d'espaces de pâturage. Ainsi, les activités d'élevage ont empiété partout sur des espaces autrefois habités par les animaux sauvages, ce qui menace la survie de la faune sauvage cantonnée dans un habitat de plus en plus restreint et expose les animaux domestiques à de nouveaux agents pathogènes.

La gestion et le contrôle des maladies chez les animaux sauvages présentent de nombreuses difficultés inhérentes à la condition même de ces espèces : les signes et les symptômes de maladie sont moins faciles à observer que chez les animaux domestiques et les prélèvements d'échantillons pour analyse de laboratoire sont plus difficiles à réaliser, ce qui ralentit considérablement la détection précoce des foyers et la mise en œuvre d'une réaction appropriée en cas de foyer.

Ces facteurs conjugués rendent plus problématique la surveillance des maladies des animaux sauvages à l'échelle mondiale, mais ne réduisent en rien l'importance des programmes de surveillance.

En 1993, l'OIE a créé un Groupe de travail permanent sur les maladies des animaux sauvages. Le Groupe de travail est composé de six experts scientifiques mondiaux de haut niveau dans leur spécialité représentant toutes les régions du monde. Sa mission est de collecter, d'analyser et de diffuser des informations sur près de 40 maladies affectant les animaux sauvages aussi bien dans leur milieu naturel qu'en captivité. Le Groupe a préparé les recommandations de l'OIE en la matière et supervisé de nombreuses publications scientifiques sur la surveillance et le contrôle des principales maladies des animaux sauvages.

La surveillance des maladies des animaux sauvages est une priorité aussi importante que la surveillance et le contrôle des maladies affectant les animaux domestiques. Les animaux sauvages servent souvent de sentinelles pour les maladies animales, ce qui permet une gestion et un contrôle

sanitaires efficaces chez les animaux domestiques.

En conséquence, l'OIE encourage vivement ses 172 Membres à mettre en place des systèmes de surveillance efficaces et à notifier l'apparition de foyers de maladies chez les animaux sauvages, retournés à l'état sauvage ou semi-sauvage, ou partiellement domestiqués, comme il est d'usage pour toutes les autres espèces animales. Le Système mondial d'information sanitaire de l'OIE (WAHIS) a permis d'améliorer considérablement la notification des maladies animales dans

le monde, y compris celles des animaux sauvages listées par l'OIE, contribuant au niveau de transparence sans précédent que nous connaissons aujourd'hui dans ce domaine.

Il a été demandé à tous les Délégués des Membres de l'OIE de nommer un point focal national, chargé, sous leur autorité, de notifier à l'OIE les maladies à déclaration obligatoire touchant les animaux sauvages et de transmettre à l'OIE les commentaires de leur pays sur les nouvelles normes proposées par l'OIE dans le domaine des maladies

de la faune sauvage avant que celles-ci ne soient officiellement adoptées.

En outre, l'OIE a créé le concept de compartimentation afin de préserver le statut indemne des populations d'animaux domestiques au regard de certaines maladies, lorsque leur environnement est affecté par ces maladies spécifiques. Dans certains cas, le concept de compartimentation permet d'élever des animaux domestiques et de participer au commerce international à partir de régions dans lesquelles les animaux sauvages sont susceptibles d'être infectés, par exemple par la maladie de Newcastle chez les oiseaux ou par la peste porcine chez les sangliers. Inversement, la compartimentation permet de protéger les animaux sauvages à l'égard de certaines maladies des animaux domestiques, grâce aux mesures de biosécurité appliquées dans les compartiments.

Les missions de gestion sanitaire liées à la faune sauvage sont claires. Nous devons maintenir la diversité biologique, empêcher la disparition des espèces menacées, mieux connaître la situation sanitaire de toutes les populations

*L'OIE exhorte
la communauté
internationale toute
entière à soutenir
les Services vétérinaires
nationaux pour renforcer
les capacités de
surveillance des maladies
de la faune sauvage*



animales et en même temps protéger les populations humaines et d'animaux domestiques contre l'introduction de maladies. La réussite de cette mission dépend en grande partie des Services vétérinaires. Il est pour cela nécessaire d'avoir des Services vétérinaires techniquement compétents, disposant de ressources suffisantes et travaillant de façon constructive en coopération avec d'autres instances de contrôle et avec les organisations non gouvernementales (ONG). Cela suppose également l'existence d'une volonté politique et l'affectation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des différents programmes et à la recherche scientifique. Par ailleurs, pour être efficaces, les Services vétérinaires doivent mettre en place des mécanismes d'alliance et de collaboration avec les administrations et agences chargées de la protection de la nature et de la chasse, ainsi qu'avec les ONG œuvrant dans ces domaines. Les mécanismes d'alliance avec les chasseurs sont particulièrement fructueux et importants pour la surveillance et la détection précoce des maladies de la faune sauvage. Ces alliances sont également utiles pour gérer les populations d'animaux indésirables.

Des résultats positifs importants ont déjà été obtenus. Certaines maladies telles que la rage ont été contrôlées ou éliminées de nombreuses régions grâce à des programmes de vaccination orale (notamment chez les renards) qui ont également permis de protéger la santé des animaux domestiques et la santé humaine. L'objectif d'éradication de la peste bovine chez les animaux domestiques et sauvages est sur le point d'être atteint. La trichinellose, qui reste une maladie importante des carnivores sauvages, a été éliminée chez les porcs domestiques dans la plupart des régions du monde, ce qui a considérablement réduit son incidence chez l'homme et en partie chez les animaux sauvages.

Les problèmes sanitaires de la faune sauvage ne se résoudront pas d'eux-mêmes. S'il est important de surveiller la présence d'agents pathogènes chez les animaux sauvages, les actions de lutte ne sont pas directement dirigées vers ces populations, et ne le seront pas davantage à l'avenir. En effet, les mesures de lutte et d'éradication mises en œuvre sous l'autorité des Services vétérinaires doivent être principalement axées sur les

animaux domestiques, car c'est ce qui peut permettre de protéger la faune sauvage.

L'OIE exhorte la communauté internationale tout entière à soutenir les Services vétérinaires nationaux pour renforcer les capacités de surveillance des maladies de la faune sauvage afin notamment de suivre de près les maladies susceptibles de devenir une menace pour les animaux domestiques et pour l'homme. L'OIE continuera de plaider en faveur de la sauvegarde des écosystèmes naturels ainsi que des espèces sauvages qui ont survécu aux bouleversements planétaires, car il s'agit de biens publics mondiaux.

Pour toutes ces raisons, la surveillance des maladies des animaux sauvages, le contrôle sanitaire du commerce international des animaux domestiques et sauvages et des produits d'origine animale basé sur les normes de l'OIE reconnues par l'Organisation mondiale du commerce et le contrôle exercé sur les transferts d'espèces invasives et d'animaux ou de végétaux indésirables sont des actions essentielles.

Bernard Vallat

Directeur Général, OIE



Une nouvelle définition dans le *Code sanitaire pour les animaux terrestres* : Bien-être animal

L'OIE étant activement engagée dans la conception et l'amélioration des normes relatives au bien-être animal, il lui est apparu nécessaire de clarifier la terminologie utilisée dans ce domaine.

Suite aux discussions amorcées lors de la 75^e Session générale du Comité international de l'OIE (2007) sur la traduction correcte du terme « *animal welfare* », la Commission du Code terrestre et le Groupe de travail de l'OIE sur le bien-être des animaux ont préparé, en septembre 2007, une définition du terme « *animal welfare* ». Après examen des commentaires reçus

d'un Membre de l'OIE, la Commission du Code terrestre a proposé une définition plus précise de cette expression, en consultation avec le Groupe de travail. A la lumière de nouveaux commentaires émanant des Commissions régionales de l'OIE, la Commission administrative de l'OIE a proposé des amendements à cette définition, qui ont été soumis à l'approbation du Comité international de l'OIE lors de la 76^e Session générale (2008). La définition adoptée par le Comité international pour inclusion dans le *Code terrestre* est la suivante :

Bien-être animal

La manière dont un animal évolue dans les conditions qui l'entourent. Le bien-être d'un animal (évalué selon des bases scientifiques) est considéré comme satisfaisant si les critères suivants sont réunis : bon état de santé, confort suffisant, bon état nutritionnel, sécurité, possibilité d'expression du comportement naturel, absence de souffrances telles que douleur, peur ou détresse. Le bien-être animal requiert les éléments suivants : prévention et traitement des *maladies*, protection appropriée, soins, alimentation adaptée, manipulations réalisées sans cruauté, *abattage* ou *mise à mort* effectués dans des conditions décentes. La notion de bien-être animal se réfère à l'état de l'animal ; le traitement qu'un animal reçoit est couvert par d'autres termes tels que soins, conditions d'élevage et bientraitance.

Cette définition figure au chapitre 1.1.1 du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* ainsi que dans le paragraphe d'introduction de l'annexe 3.7.1 du même ouvrage.

Guide OIE-FAO des bonnes pratiques d'élevage visant à assurer la sécurité des denrées d'origine animale

Conformément à la recommandation du Groupe de travail de l'OIE sur la sécurité sanitaire des aliments pendant la phase de production et de la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres, l'OIE s'est engagée à préparer, en collaboration avec la FAO¹, un Guide des bonnes pratiques d'élevage. Le Groupe *ad hoc* convoqué à cette fin s'est réuni à plusieurs reprises pour rédiger un projet. Cette tâche est désormais achevée et le Guide des bonnes pratiques paraîtra d'ici la fin de l'année 2008 sous forme d'une brochure que l'OIE et la FAO publient conjointement afin d'apporter une orientation sur le sujet à leurs Membres respectifs. La brochure sera disponible en anglais, en français et en espagnol. Tous les Délégués de l'OIE en recevront un exemplaire.

Le *Guide des bonnes pratiques* vise à réduire au minimum les risques pour la santé animale et la sécurité sanitaire des aliments pouvant survenir au niveau des exploitations pendant la phase de production animale. Les Administrations vétérinaires et les autres autorités compétentes sont invitées à promouvoir et, le cas échéant, à mettre en œuvre les bonnes pratiques décrites dans ce guide, en les considérant comme partie intégrante du système de santé animale dans son ensemble.

Ce *Guide des bonnes pratiques* ne prétend pas constituer une norme internationale mais plutôt un document d'orientation, conçu pour aider les Membres à engager des mesures plus exhaustives afin de maîtriser les dangers qui peuvent menacer la santé animale et la sécurité sanitaire des aliments au niveau des exploitations.

Le texte du *Guide des bonnes pratiques* est reproduit ci-dessous.

Introduction

La sécurité sanitaire des denrées alimentaires est une priorité de santé publique universellement reconnue. Elle requiert une approche globale qui va de la production à la consommation.

Le présent Guide vise à faciliter la tâche des autorités compétentes qui doivent aider les différents acteurs, et notamment les éleveurs, à assumer pleinement leurs responsabilités en amont de la chaîne alimentaire (soit au niveau de la production animale) afin d'assurer l'innocuité des denrées alimentaires. Les bonnes pratiques d'élevage doivent également prendre en compte les aspects socio-économiques, zoonosaires et environnementaux de manière cohérente.

Les recommandations figurant dans le présent Guide viennent compléter les responsabilités des autorités compétentes, et plus particulièrement celles des Services vétérinaires, au niveau des exploitations. Ces recommandations visent à faciliter la mise en place de systèmes d'assurance de la qualité dans les exploitations pour garantir l'innocuité des denrées alimentaires. Le présent document complète également les textes de l'OIE, de la FAO et de la Commission du Codex Alimentarius portant sur les problèmes zoonosaires, le bien-être des animaux ainsi que les questions socio-économiques et environnementales liées aux pratiques

d'élevage. La bibliographie présente la liste des documents et publications essentiels.

Afin d'aider les autorités compétentes, les étapes de mise en œuvre des présentes recommandations sont décrites à la fin du Guide.

Dangers

De nombreuses phases de la production animale présentent des risques d'exposition aux agents biologiques, aux substances chimiques (y compris radioactives) et aux éléments physiques. Ces agents peuvent pénétrer dans l'animal ou dans les produits d'origine animale par un grand nombre de points d'exposition, et représentent donc une menace potentielle pour la santé des consommateurs.

L'Annexe 1 présente sous forme de tableaux les principaux agents (c'est-à-dire les dangers) susceptibles d'avoir des effets indésirables sur les systèmes de production, ainsi que les points de contrôle correspondants. Ces dangers sont regroupés en dangers biologiques, chimiques et physiques.

Considérant qu'il n'est pas possible de dresser ici la liste complète de tous les dangers, le présent Guide vise à décrire, en des termes très généraux, un ensemble générique de bonnes pratiques d'élevage destinées à limiter ces dangers au maximum.

Les bonnes pratiques permettant de prendre en compte les dangers énumérés sont détaillées dans les sections suivantes :

1. Conduite générale des élevages
2. Gestion de la santé animale
3. Médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire
4. Alimentation² et abreuvement des animaux
5. Environnement et infrastructures
6. Manipulation des animaux et des produits.

Bonnes pratiques recommandées

1 Conduite générale des élevages

Un certain nombre de thèmes communs se retrouvent à tous les niveaux de la conduite des élevages, et sont souvent repris dans les principes énoncés ci-après.

1.1

Obligations légales

Les éleveurs sont tenus de connaître et de respecter toutes les obligations légales relatives à la production animale, entre autres la notification des maladies, la tenue des registres d'élevage, l'identification des animaux et l'élimination des carcasses.

1.2

Tenue des registres d'élevage

Lorsqu'un problème quelconque surgit dans un établissement, que ce soit une maladie, un danger chimique ou un problème de sécurité physique, l'enregistrement des données est un élément-clé de tout effort d'identification et d'élimination du problème. C'est pourquoi l'éleveur doit, dans toute la mesure du possible, garder trace des éléments suivants :

- populations animales présentes dans l'exploitation (groupes ou individus)
- entrées d'animaux dans l'exploitation, consignait les marquages ou tout autre dispositif d'identification, la provenance des animaux et la date d'arrivée, afin de pouvoir retracer tous les mouvements de ces animaux depuis leur origine
- mouvements d'animaux autour de l'exploitation
- changements de régime alimentaire ou de schémas thérapeutiques, et toute autre modification pouvant intervenir dans la conduite de l'élevage
- origine et mode d'utilisation de tous les produits d'alimentation animale, médicaments, désinfectants, herbicides et autres produits employés dans l'exploitation
- maladies ou infections connues dans l'exploitation, cas de maladie, d'infection et de mortalité avec le plus de détails

possibles sur les dates, le diagnostic (lorsqu'il est connu), les animaux atteints, les traitements appliqués et les résultats.

1.3

Identification des animaux

L'identification et la traçabilité des animaux sont des outils devenus indispensables pour garantir l'innocuité des denrées alimentaires et améliorer la gestion. L'identification des animaux peut être réalisée à titre individuel ou collectif. La bonne tenue des registres d'élevage et l'identification correcte des animaux doivent permettre de retrouver les exploitations reliées entre elles par des mouvements d'animaux.

En cas d'incident lié à la salubrité des denrées alimentaires, il doit être possible d'en déterminer la source et de prendre les mesures appropriées.

Il est souhaitable de pouvoir retracer le parcours des animaux au moins une étape en amont et une étape en aval de chaque exploitation.

1.4

Hygiène et prévention des maladies

Les mesures visant à préserver la propreté, à prévenir l'accumulation d'agents pathogènes et à éliminer les voies de transmission possibles sont essentielles dans la gestion de toute exploitation moderne, quels que soient l'espèce et le mode d'élevage pratiqué.

L'utilisation du fumier, du lisier et des boues d'épuration pour la fertilisation des sols est une pratique de plus en plus courante, qui accroît le rendement des cultures et permet de rationaliser la gestion des déchets ; or, cette pratique risque de favoriser la transmission de maladies importantes pour la sécurité sanitaire des aliments, aussi bien à l'intérieur des troupeaux qu'entre troupeaux ou directement à l'homme. Par conséquent, les systèmes permettant d'utiliser les déchets d'origine animale ou humaine à des fins de fertilisation devraient prendre en compte des méthodes de traitement appropriées et observer des délais d'attente spécifiques avant que les animaux puissent accéder de nouveau aux pacages ainsi traités. Les délais d'attente recommandés dépendent directement des conditions climatiques de la région où se trouve l'exploitation (à titre d'exemple, les agents pathogènes sont éliminés plus rapidement à des températures élevées). En règle générale, les déchets d'origine animale ou humaine ne doivent pas être utilisés sur des sols dont les cultures sont destinées à la consommation humaine, à moins d'avoir été soumis à un traitement approprié.

Les mesures de précaution ont pour objectif :

- de réduire les contacts entre animaux potentiellement infectés et animaux sains

2- Dans le présent document, on entend par produit d'alimentation animale tous les aliments destinés aux animaux, les ingrédients, les additifs et les compléments alimentaires, tels que définis dans le Code d'usages du Codex Alimentarius pour une bonne alimentation animale (CAC/RCP 54-2004).



- de maintenir l'hygiène et la sécurité de toutes les installations
- de veiller à la santé de toutes les personnes travaillant dans l'exploitation et à l'application des procédures d'hygiène au travail
- de prendre toutes les mesures appropriées pour empêcher une contamination par les véhicules entrant dans l'exploitation ou la traversant
- de limiter au maximum les contacts entre les animaux de rente et les personnes se rendant dans l'exploitation pour raisons professionnelles ou toute autre raison, et de prendre toutes les mesures d'hygiène nécessaires pour réduire le risque d'introduction d'agents pathogènes et de contaminants
- d'assurer la bonne santé générale des animaux de rente par une bonne nutrition et une réduction du stress
- de maintenir une densité de peuplement adaptée à l'espèce et au groupe d'âge considérés, soit en respectant les mesures localement applicables, soit en obtenant l'avis d'experts reconnus
- de conserver les données sur les populations animales présentes dans les installations ou exploitations gérées par l'éleveur.

1.5 Formation

Les pratiques et techniques d'élevage sont en constante évolution. Les autorités compétentes sont encouragées à évaluer les besoins en formation des acteurs concernés et à promouvoir les actions nécessaires. Ces formations sont de nature à faciliter l'acceptation de l'ensemble des pratiques décrites dans le présent Guide et leur application effective.

Les éleveurs et chefs d'exploitations ont, quant à eux, la responsabilité :

- de rechercher activement et d'utiliser toutes les possibilités de formation utiles pour eux-mêmes et pour leurs employés
- de s'informer sur les sessions de formation susceptibles d'être obligatoires dans leur pays et leur région
- de garder trace de toutes les formations suivies.

2 Gestion de la santé animale

2.1

Prise en compte des dangers biologiques

D'une manière générale, les systèmes d'élevage recommandés sur le plan de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires et de la sécurité biologique sont les systèmes fermés et ceux pratiquant le renouvellement intégral des effectifs (systèmes all in-all out).

Les propriétaires d'élevages ou chefs d'exploitations ont pour rôle :

- d'établir des relations de travail avec un vétérinaire pour s'assurer de la prise en compte des questions de santé et de bien-être des animaux ainsi que de la notification des maladies

- de rechercher une assistance vétérinaire pour étudier immédiatement toute suspicion de maladie grave
- de respecter les textes réglementant les restrictions en matière de mouvements d'animaux
- de séparer les animaux malades des animaux sains pour empêcher toute contamination et, le cas échéant, de réformer les sujets malades
- d'appliquer des méthodes de reproduction et de sélection permettant d'obtenir des animaux bien adaptés aux conditions locales et de conserver des données détaillées sur la reproduction
- d'acquérir des animaux (y compris des reproducteurs) provenant exclusivement de sources de statut sanitaire connu et sûr, accompagnés si possible de certificats sanitaires délivrés par des vétérinaires
- de veiller à ce que la semence, les ovules et les embryons, frais ou congelés, proviennent de sources de statut sanitaire sûr, agréées par l'autorité compétente du pays d'origine, et soient accompagnés d'une certification sanitaire appropriée
- de faire état dans les registres d'élevage de tous les reproducteurs, de la semence et des embryons utilisés dans l'exploitation, et de préciser les animaux concernés, les dates et les résultats de la reproduction

- de séparer les nouveaux arrivants des animaux présents dans l'exploitation pendant un laps de temps suffisant pour surveiller l'apparition de toute maladie ou infestation éventuelle et prévenir ainsi toute transmission de ces pathologies
- de s'assurer qu'après leur arrivée, les animaux disposent d'un temps d'adaptation à leur nouveau régime alimentaire si besoin est, qu'ils ne sont pas exposés au surpeuplement et qu'ils sont suivis sur le plan sanitaire
- de veiller à ce que le matériel d'élevage et les instruments employés soient correctement nettoyés et désinfectés entre chaque utilisation
- d'enlever ou de détruire correctement autant que possible les animaux décédés ou mourants afin que les autres animaux n'entrent pas en contact avec les carcasses et que celles-ci ne contaminent pas les pacages ou l'eau potable ; de consigner dans les registres d'élevage toutes ces opérations d'élimination.

2.2

Prise en compte des dangers physiques

Les propriétaires d'élevages ou chefs d'exploitations doivent respecter les principes de bien-être animal, conformément aux textes réglementaires. Ils ont notamment pour rôle :

- de s'assurer que les personnes qui s'occupent des animaux possèdent l'expérience et la formation requises pour effectuer les tâches qui leur sont assignées

- de veiller à ce que les installations et le matériel soient correctement conçus et entretenus afin d'empêcher toute blessure
- de veiller à ce que les animaux soient manipulés et transportés comme il se doit.

3 Médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire

3.1

Mesures générales

Les propriétaires d'élevages ou chefs d'exploitations ont pour rôle :

- de connaître et respecter les restrictions portant sur les médicaments ou produits biologiques destinés à être administrés aux animaux de rente
- d'utiliser les médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire en se conformant strictement aux instructions du fabricant ou à la prescription vétérinaire
- d'utiliser les antibiotiques en se conformant aux obligations réglementaires et aux préconisations de santé animale et de santé publique
- de consigner en détail dans les registres d'élevage l'origine et l'utilisation de tous les médicaments et produits biologiques, en précisant les numéros de lots, les dates d'administration, les doses, les animaux ou les lots traités, et les durées d'attente ; d'identifier clairement les animaux ou les lots traités
- de respecter les conditions d'entreposage requises pour les médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire
- de s'assurer que tous les traitements ou toutes les procédures sont réalisés à l'aide d'instruments adaptés et correctement étalonnés pour l'administration des médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire et que les instruments usagés (y compris les aiguilles) sont éliminés dans les conditions de sécurité biologique requises
- de garder tous les animaux traités dans l'exploitation jusqu'à la fin de la durée d'attente (sauf s'ils doivent être transportés pour recevoir un traitement vétérinaire) et de s'assurer que les produits issus des animaux traités ne sont pas utilisés à des fins de consommation humaine tant que la période d'attente ne s'est pas écoulée
- de veiller à ce que toutes les installations employées pour la manipulation et le traitement des animaux soient sûres, adaptées à l'espèce concernée, permettant une manipulation et une immobilisation des animaux correctes et sans brusquerie et conçues de manière à réduire au minimum les risques de blessures.

4 Alimentation et abreuvement des animaux

4.1

Mesures générales

Les propriétaires d'élevages ou chefs d'exploitations ont pour rôle :

- d'acheter les produits d'alimentation animale auprès de fournisseurs respectant les bonnes pratiques de fabrication
- de gérer la chaîne alimentaire (transport, entreposage et alimentation animale) de manière à protéger les produits d'alimentation animale contre toute contamination (dangers biologiques, chimiques et physiques) et à réduire au minimum les détériorations, sachant que les produits doivent être utilisés le plus tôt possible et conformément aux instructions de la notice
- de veiller à ce que seule une eau de qualité biologique et minéralogique connue et acceptable (i.e. propre à la consommation animale) soit utilisée pour l'abreuvement
- de consigner dans les registres d'élevage tous les produits d'alimentation animale achetés, avec les dates d'achat et de distribution aux animaux ; si possible, les animaux ou lots d'animaux nourris avec ces produits doivent être clairement précisés ; les ingrédients et proportions entrant dans la composition des mélanges préparés sur place doivent être consignés, en précisant les dates de distribution et les animaux nourris avec ces produits, comme cela est décrit plus haut
- de respecter les procédures visant à limiter les contaminations et à empêcher l'introduction de substances indésirables dans les produits d'alimentation animale fabriqués sur le site, en recherchant au besoin l'assistance d'un expert
- de s'assurer que la composition nutritionnelle est favorable à la santé, à la croissance et à la production
- de veiller à ce que les changements de régime alimentaire soient si possible progressifs, et à ce que l'alimentation soit sans danger, de bonne qualité nutritionnelle et conforme aux pratiques d'alimentation acceptables
- d'empêcher les animaux d'avoir accès aux lieux d'entreposage des produits d'alimentation animale et des produits chimiques dangereux.

4.2

Prise en compte des dangers biologiques

Les propriétaires d'élevages ou chefs d'exploitations ont pour rôle :

- de s'assurer qu'aucun antibiotique n'est ajouté à la nourriture en tant que promoteur de croissance s'il n'existe pas d'évaluations des répercussions de ces produits sur la santé publique et de recommandations
- de s'assurer que les ruminants ne sont pas nourris avec des protéines issues de ruminants

- de gérer les pacages en adaptant la densité de peuplement et en veillant à la rotation des parcelles afin de garantir la bonne santé et la productivité des animaux de rente et de réduire la charge parasitaire ; de conserver une trace écrite de la rotation des pacages et des autres mouvements d'animaux dans l'exploitation (changements d'enclos, de bâtiments, etc.)
- d'inspecter régulièrement et, le cas échéant, de nettoyer et désinfecter le matériel utilisé pour l'alimentation et l'abreuvement des animaux (auges et abreuvoirs entre autres)
- de s'assurer que les effluents sont gérés de manière à ne pas contaminer les sources d'eau potable.

4.3

Prise en compte des dangers chimiques

Les propriétaires d'élevages ou chefs d'exploitations ont pour rôle :

- d'utiliser judicieusement les herbicides et pesticides et de respecter les instructions du fabricant et la législation applicable, de manière à réduire au minimum l'exposition des animaux à ces produits chimiques ; de consigner dans les registres d'élevage l'utilisation de ces produits, en précisant les dates et les sites d'application
- en cas d'utilisation d'additifs alimentaires, de s'assurer du respect des instructions du fabricant quant aux doses et aux temps d'attente, et de veiller à ce que l'emploi de ces produits soit consigné dans les registres d'élevage.

4.4

Prise en compte des dangers physiques

Les propriétaires d'élevages ou chefs d'exploitations ont pour rôle :

- de veiller à ce que les animaux ne soient pas placés dans des bâtiments ou enclos, ou sur des pacages où ils risquent d'ingérer des corps étrangers, et à ce que toutes les installations soient maintenues propres et dépourvues d'objets métalliques, de morceaux de câbles, de sacs en plastique ou autres.

nettoyer et, si possible, à ce que toutes les surfaces soient lavables

- d'implanter les exploitations dans des zones dépourvues de pollution industrielle ou d'une autre nature, et de toute source de contamination et d'infection.

5.2

Prise en compte des dangers biologiques

Les propriétaires d'élevages ou chefs d'exploitations ont pour rôle :

- de s'assurer que la configuration de l'exploitation et la conception des bâtiments assurent une séparation correcte des animaux par lots de production s'il y a lieu
- de s'assurer que les bâtiments et les clôtures sont conçus de manière à limiter au maximum les contacts avec les autres animaux de rente et les animaux sauvages
- de maintenir une séparation correcte entre matières propres et matières contaminées (entre aliments et fumier par exemple)
- de s'assurer que les systèmes d'utilisation des déchets d'origine animale ou humaine aux fins de fertilisation des sols prennent en compte des méthodes permettant de traiter ces déchets de manière adéquate et que les délais d'attente spécifiques sont observés avant que les animaux puissent accéder aux parcelles ainsi traitées
- de veiller à ce que les effluents soient évacués convenablement et à ce que les installations dans lesquelles sont détenus les animaux se situent à une distance suffisante des déchets
- de s'assurer que la litière est régulièrement changée et que la litière usagée est éliminée dans les conditions de sécurité satisfaisantes
- d'appliquer les mesures appropriées de lutte contre les animaux nuisibles et les parasites, en mettant en place des barrières telles que filets ou clôtures par exemple ou en ayant recours à des mesures de contrôle des populations de nuisibles ou de parasites.

5.3

Prise en compte des dangers chimiques

Les propriétaires d'élevages ou chefs d'exploitations ont pour rôle :

- d'utiliser les désinfectants et les nettoyeurs chimiques en respectant strictement les instructions du fabricant, et de veiller à ce que les surfaces et installations désinfectées ou nettoyées soient correctement rincées si nécessaire
- de demander un avis professionnel pour l'utilisation des désinfectants ou des agents nettoyeurs.

5 Environnement et infrastructures

5.1

Mesures générales

Les propriétaires d'élevages ou chefs d'exploitations ont pour rôle :

- de s'assurer qu'en cas de confinement des animaux, les bâtiments d'élevage ou les enclos sont conçus de manière à répondre aux besoins vitaux des animaux, notamment en termes de ventilation, de drainage et d'élimination du fumier ; de veiller également à ce que les sols soient antidérapants et faciles à

5.4

Prise en compte des dangers physiques

Les propriétaires d'élevages ou chefs d'exploitations

ont pour rôle :

- d'utiliser les pacages de telle sorte que le bétail ne soit pas exposé à des zones dangereuses et impraticables.

6 Manipulation des animaux et des produits

6.1

Prise en compte des dangers biologiques

Les propriétaires d'élevages ou chefs d'exploitations ont pour rôle :

- de s'assurer que tous les animaux destinés à l'abattage sont propres, en bonne santé et aptes à voyager et qu'ils n'ont pas eu de contact récent avec des animaux malades ou du matériel infectieux
- de mettre en place, pour les animaux devant être abattus, un régime alimentaire de courte durée visant à réduire l'excrétion de bactéries pathogènes
- de veiller à réduire au minimum la contamination des produits d'origine animale par des sources animales ou environnementales au cours de leur production et de leur entreposage
- de s'assurer que les conditions d'entreposage permettent de maintenir la qualité des produits
- de consigner dans les registres d'élevage les animaux et les produits d'origine animale quittant l'exploitation, en précisant les destinations et les dates.

6.2

Prise en compte des dangers chimiques

Les propriétaires d'élevages ou chefs d'exploitations ont pour rôle :

- de veiller au respect absolu de la législation en vigueur de manière à ne pas dépasser les limites maximales de résidus tolérées
- de s'assurer qu'aucun animal destiné à l'abattage n'a reçu de traitement pour lequel la période d'attente n'est pas écoulée.

6.3

Prise en compte des dangers physiques

Les propriétaires d'élevages ou chefs d'exploitations ont pour

rôle :

- de veiller à ce que le regroupement ou la capture et la manipulation des animaux avant le chargement soient effectués sans risque et sans cruauté
- de veiller à ce que le matériel de chargement soit correctement conçu
- de prendre toutes les précautions nécessaires pendant le chargement des animaux pour limiter les blessures au maximum
- de déplacer les produits de manière à éviter toute détérioration.

Mise en œuvre

Il est souhaitable que les autorités compétentes et les acteurs concernés s'entendent sur des mesures de gestion acceptables dans les différents secteurs de production animale de leur pays, sur la base des principes énoncés dans le présent Guide (éventuellement sous forme de codes de bonnes pratiques).

Dans les conditions idéales, les éleveurs devraient appliquer toutes les mesures recommandées dans le présent Guide. À cette fin, ces mesures doivent être adaptées aux différents systèmes de production et d'élevage, qui vont des petites exploitations de subsistance présentes dans de nombreux pays en développement aux grosses unités industrielles.

Le diagramme 1 propose une méthodologie de mise en œuvre de ces mesures.

L'OIE et la FAO encouragent leurs Membres à élaborer leurs propres mesures ou codes de bonnes pratiques sur la base du présent Guide. Les autorités compétentes doivent consulter les parties concernées pour définir la rentabilité et l'applicabilité des mesures qui y sont préconisées. Lors de leur application, les autorités compétentes doivent tenir compte de la situation sanitaire, socio-économique et culturelle spécifique de leur pays.

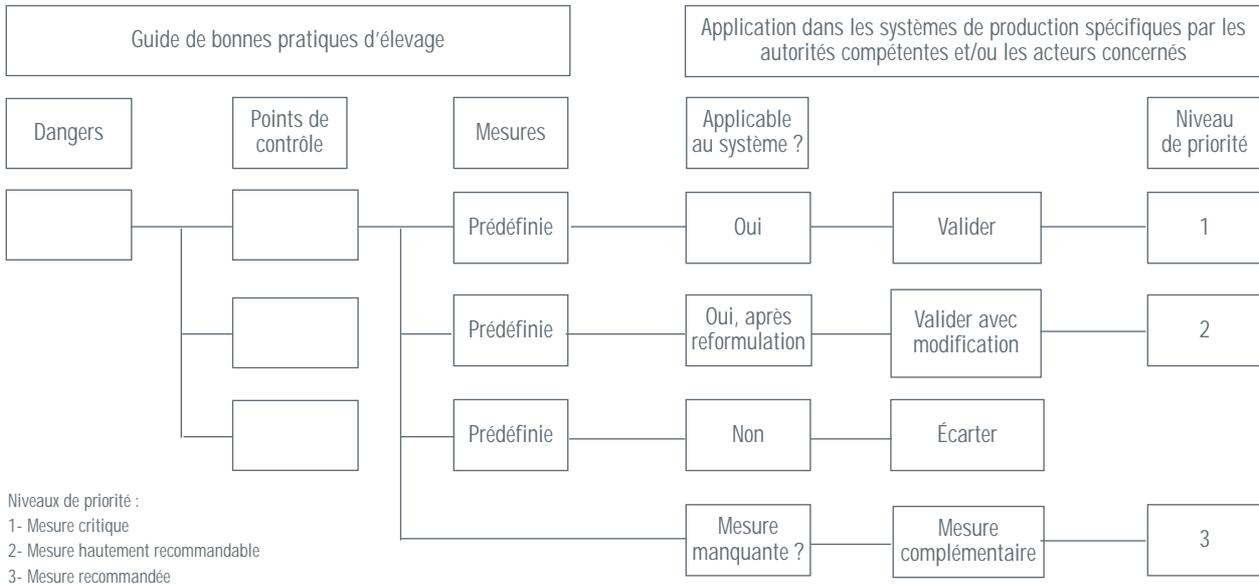
Certaines mesures peuvent être adoptées sans changement, tandis que d'autres doivent être adaptées et modifiées dans leur formulation avant d'être validées et intégrées dans un code de bonnes pratiques spécifique. Les mesures non appropriées dans un contexte particulier peuvent être ignorées. Il pourrait s'avérer nécessaire d'inclure des mesures complémentaires aux codes de bonnes pratiques spécifiques afin de prendre en compte certains dangers particuliers.

Les pays peuvent décider du niveau de priorité à attribuer à chacune des mesures contenues dans le présent Guide pour l'élaboration de leur propre cadre d'application. Les mesures hautement prioritaires doivent constituer une obligation minimale pour les éleveurs, tandis que les mesures de moindre priorité peuvent être appliquées en fonction des circonstances.

L'assurance de la qualité au niveau des exploitations doit être soutenue par des politiques et des programmes, visant notamment la sensibilisation et la formation des parties concernées. Ces activités sont considérées comme essentielles à l'obtention de l'adhésion de ces parties au processus d'assurance de la qualité.

Il est souhaitable qu'en concertation avec les parties concernées, les autorités compétentes mettent au point des mécanismes visant à contrôler l'application du présent Guide.

Diagramme 1 : Méthodologie de mise en œuvre dans des systèmes spécifiques de production et d'élevage



Annexe 1. Les différents types de dangers et les points de contrôle correspondants

Dangers	Points de contrôle	Dangers	Points de contrôle
Dangers biologiques Introduction d'agents pathogènes et de contaminants	<ul style="list-style-type: none"> • Origine des animaux (transmission horizontale et verticale) • Origine des reproducteurs • Procédures suivies pour la reproduction • Qualité de la semence et des embryons • Litière • Alimentation des animaux et eau distribuée • Registres des acquisitions et des transferts d'animaux • Santé et hygiène des visiteurs et du personnel • Contact avec d'autres animaux (y compris animaux sauvages/rongeurs/insectes, etc.) • Véhicules/vêtements/instruments/ équipements • Carcasses, tissus ou sécrétions infectés/contaminés 	Dangers biologiques (cont.) Infections et contaminations véhiculées par des produits d'alimentation animale	<ul style="list-style-type: none"> • Production, transport et entreposage des produits d'alimentation animale • Qualité des produits d'alimentation animale • Matériel utilisé pour l'alimentation des animaux • Tenue des registres d'élevage • Gestion des effluents • Matériel utilisé pour l'abreuvement des animaux
Transmission d'agents pathogènes et de contaminants	<ul style="list-style-type: none"> • Bâtiments d'élevage et densité de peuplement • Diagnostic des maladies (transmission horizontale et verticale) • Santé et hygiène des visiteurs et du personnel • Véhicules/vêtements/instruments/équipements • Carcasses, tissus ou sécrétions infectés/contaminés • Gestion de la litière • Insectes ou autres animaux nuisibles servant de vecteurs 	Infections et infestations d'origine hydrique	<ul style="list-style-type: none"> • Sélection des reproducteurs • Tenue des registres d'élevage
Contaminations microbiennes et parasitaires des pacages et des enclos	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des pacages • Diagnostic microbien/parasitaire 	Bétail insuffisamment adapté aux conditions d'élevage	<ul style="list-style-type: none"> • Localisation des exploitations • Déplacements d'animaux • Utilisation de produits chimiques agricoles • Qualité des aliments et de l'eau distribués aux animaux • Équipements et matériaux de construction • Pratiques d'hygiène • Qualité des produits d'alimentation animale, des pacages et de l'eau
Charge microbienne cutanée	<ul style="list-style-type: none"> • Environnement des animaux • Gestion des déchets • Gestion de la litière • Densité de peuplement 	Dangers chimiques Contamination chimique de l'environnement, des produits d'alimentation animale ou de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Localisation des exploitations • Déplacements d'animaux • Production, entreposage et transport des produits d'alimentation animale • Traitement des animaux • Contrôle des ventes et des prescriptions • Tenue des registres d'élevage • Contrôle des résidus • Qualité des aliments et de l'eau distribués aux animaux
Infections et contaminations véhiculées par l'air	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des pacages • Diagnostic microbien/parasitaire 	Toxines d'origine biologique (végétaux, champignons, algues)	<ul style="list-style-type: none"> • Localisation des exploitations • Déplacements d'animaux • Production, entreposage et transport des produits d'alimentation animale • Traitement des animaux • Contrôle des ventes et des prescriptions • Tenue des registres d'élevage • Contrôle des résidus • Qualité des aliments et de l'eau distribués aux animaux
Animaux porteurs excréteur des agents pathogènes	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des animaux • Diagnostic • Densité de peuplement 	Résidus de médicaments et de produits biologiques à usage vétérinaire (y compris les aliments médicamenteux et l'eau) animaux	<ul style="list-style-type: none"> • Localisation des exploitations • Origine des produits d'alimentation animale et de l'eau
Sensibilité accrue aux agents pathogènes	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des animaux (y compris les transports) • Diagnostic • Densité de peuplement 	Contamination radioactive	<ul style="list-style-type: none"> • Localisation des exploitations • Origine des produits d'alimentation animale et de l'eau
Résistance aux antimicrobiens et aux parasitocides	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des animaux (y compris les transports) • Diagnostic • Densité de peuplement • Schémas thérapeutiques • Tenue des registres d'élevage 	Dangers physiques Aiguilles cassées et autres objets coupants	<ul style="list-style-type: none"> • Traitement des animaux
		Blessures	<ul style="list-style-type: none"> • Localisation des exploitations • Infrastructures • Densité de peuplement • Manipulation des animaux • Construction et équipements
		Ingestion d'objets dangereux/nocifs	<ul style="list-style-type: none"> • Localisation des exploitations • Origine des produits d'alimentation animale et de l'eau • Tenue des registres d'élevage • Constructions et équipements • Infrastructures

Bibliographie

- FAO. 1991. *Guidelines for slaughtering, meat cutting and further processing*.
FAO Animal Production and Health Paper No. 91. FAO. Rome.
- FAO. 1998. *Animal feeding and food safety*. Report of an FAO Expert
Consultation Rome, 10–14 March 1997. FAO Food and Nutrition
Paper No. 69. FAO. Rome.
- FAO. 1998. *Food quality and safety systems – a training manual on food
hygiene and the hazard analysis and critical control point (HACCP)
system*. FAO. Rome.
- FAO. 2003. *Good practices in planning and management of integrated
commercial poultry production in South Asia*. FAO Animal Production
and Health Paper No. 59. FAO. Rome.
- FAO. 2004. *Good Practices for the Meat Industry*. FAO Animal Production
and Health Manual No. 2. FAO. Rome.
- FAO. 2007. *Management of Transmissible Spongiform Encephalopathies
in Livestock Feeds and Feeding*. Course Manual. FAO. Rome.
- FAO. 2007. *Management of Transmissible Spongiform Encephalopathies
in Meat Production*. Course Manual. FAO. Rome.
- FAO. 2007. *On-farm mycotoxin control in food and feed grain*. Training
Manual. FAO. Rome.
- FAO. 2008. *Good Practices for the Feed Industry*. FAO Animal Production
and Health Manual. FAO. Rome (à paraître).
- FAO/IDF. 2004. *Guide to Good Dairy Practice*. FAO. Rome.
- FAO/HSI. 2001. *Guidelines for humane handling, transport and slaughter
of livestock*. Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique,
Publication 2001/4. Bangkok.
- FAO/OMS. 1993. *Directives pour la mise en place d'un programme de contrôle
réglementaire des résidus de médicaments vétérinaires dans les
aliments* (CAC/GL 16-1993)³. Commission du Codex alimentarius. Rome.
- FAO/OMS. 1993. *Code d'usages international pour le contrôle de l'utilisation
des médicaments vétérinaires*. (CAC/RCP 38-1993). Commission du
Codex alimentarius. Rome.
- FAO/OMS. 1997. *Code d'usages pour la réduction en aflatoxine B1 dans
les matières premières et les aliments d'appoint destinés au bétail
laitier* (CAC/RCP 45-1997). Commission du Codex alimentarius. Rome.
- FAO/OMS. 2001. *Code d'usages concernant les mesures prises
à la source pour réduire la contamination chimique des aliments*
(CAC/RCP 49-2001). Commission du Codex alimentarius. Rome.
- FAO/OMS. 2003. *Code d'usages international recommandé –
Principes généraux en matière d'hygiène alimentaire* (CAC/RCP 1-1969).
Commission du Codex alimentarius. Rome.
- FAO/OMS. 2003. *Code d'usages en matière de prévention et réduction
de la contamination des céréales par les mycotoxines, y compris
les appendices sur l'ochratoxine a, la zéaralénone, les fumonisines
et les trichothécènes* (CAC/RCP 51-2003). Commission du Codex
alimentarius. Rome.
- FAO/OMS. 2004. *Code d'usages pour une bonne alimentation animale*
(CAC/RCP 54-2004). Commission du Codex alimentarius. Rome.
- FAO/OMS. 2004. *Code d'usages en matière d'hygiène pour le lait
et les produits laitiers* (CAC/RCP 57-2004). Commission du
Codex alimentarius. Rome.
- FAO/OMS. 2004. *Code d'usages pour la prévention et la réduction
de la contamination des aliments par le plomb* (CAC/RCP 56-2004).
Commission du Codex alimentarius. Rome.
- FAO/OMS. 2005. *Code d'usages en matière d'hygiène pour la viande*
(CAC/RCP 58-2005). Commission du Codex alimentarius. Rome.
- FAO/OMS. 2005. *Code d'usages visant à réduire au minimum et
à maîtriser la résistance aux antimicrobiens* (CAC/RCP 61-2005).
Commission du Codex alimentarius. Rome.
- FAO/OMS. 2006. *Résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments*.
Limites maximales de résidus (base de données en ligne :
http://www.codexalimentarius.net/mrls/vetdrugs/jsp/vetd_q-f.jsp).
Commission du Codex alimentarius. Rome.
- FAO/OMS. 2006. *Principes applicables à la traçabilité/au traçage
des produits en tant qu'outil d'un système d'inspection et de
certification des denrées alimentaires* (CAC/GL 60-2006). Commission
du Codex alimentarius. Rome.
- FAO/OMS. 2006. *Code d'usages pour la prévention et la de la contamination
des produits destinés à l'alimentation humaine et animale par dioxines
et les PCB de type dioxine* (CAC/RCP 62-2006). Commission
du Codex alimentarius. Rome.
- FAO/OMS. 2006. *FAO/WHO guidance to governments on the application
of HACCP in small and/or less-developed food business*. FAO Food
and Nutrition Papers No. 86. Rome.
- FAO/OMS. 2007. *Norme générale pour les contaminants et les toxines
dans les denrées alimentaires* (CAC/STAN 193-1995, Rev. 3-2007).
Commission du Codex alimentarius. Rome.
- FAO/OMS. 2007. *Code d'usages international recommandé en matière
d'hygiène pour les produits à base d'œuf* (CAC/RCP 15-1976).
Commission du Codex alimentarius. Rome.
- FAO/OMS. 2007. *Résidus de pesticides dans les denrées alimentaires*. Limites
maximales de résidus. Limites maximales de résidus d'origine étrangère
(base de données en ligne : [http://www.codexalimentarius.net/mrls/
pestdes/jsp/pest_q-f.jsp](http://www.codexalimentarius.net/mrls/pestdes/jsp/pest_q-f.jsp)). Commission du Codex alimentarius. Rome.
- Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE). 2006. *Sécurité sanitaire
des aliments issus de la production animale et commerce mondial*.
Rev. sci. tech. Off. int. Epiz., 25 (2), août 2006. S.A. Slorach (édit.).
Organisation mondiale de la santé animale. Paris.
- Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE). 2007. *Code sanitaire
pour les animaux terrestres*. Organisation mondiale de la santé animale.
Paris.
- Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE). 2008. *Sécurité sanitaire
des aliments issus de la production animale*. *Bulletin*, N°2008 – 1. S.A.
Slorach (édit.).

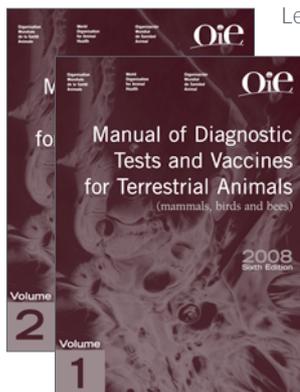
3- Ces Directives sont en cours de révision par le Comité du Codex alimentarius sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDF). La révision concerne également le Code d'usages international pour le contrôle de l'utilisation des médicaments vétérinaires (CAC/RCP 38-1993).

nouvelles publications de l'OIE

Toutes ces publications sont en vente sur le site de la boutique électronique de l'OIE www.oie.int (publications)

Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres Manual of Diagnostic Tests and Vaccines for Terrestrial Animals

Manuel terrestre, 2008 (en anglais)
6^e édition, Volumes 1 et 2
21 x 27,7 cm, approx. 1 300 pp.
ISBN 978-92-9044-718-4
Prix : 140 €



Le *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres (Manuel terrestre)* de l'OIE vise à faciliter le commerce international des animaux et des produits d'origine animale et à améliorer les services de santé animale partout dans le monde. L'ouvrage s'adresse principalement aux laboratoires chargés du diagnostic vétérinaire et de la surveillance des maladies animales, ainsi qu'aux fabricants de vaccins et aux instances réglementaires des Pays et Territoires Membres de l'OIE. Le *Manuel*

terrestre contient les méthodes de diagnostic ainsi que les procédures de production et de contrôle des vaccins et d'autres produits biologiques validées au plan international.

Destiné à accompagner le *Code sanitaire pour les animaux terrestres* de l'OIE, le *Manuel terrestre* décrit les normes de laboratoire applicables aussi bien aux procédures générales (méthodes d'échantillonnage, validation des épreuves, biosécurité, etc.) qu'à celles visant chacune des maladies de la Liste de l'OIE et d'autres maladies importantes dans le monde. En particulier, le Manuel décrit (en caractères bleus) les « épreuves prescrites », c'est-à-dire les épreuves de dépistage recommandées en vue des échanges ou des déplacements internationaux d'animaux.

La première édition du *Manuel terrestre*, parue en 1989, traitait des maladies infectieuses et parasitaires des animaux. La sixième édition comprend plusieurs nouveaux chapitres consacrés aux lignes directrices pour les banques de vaccins, à la rhinotrachéite de la dinde, au petit coléoptère des ruches (*Aethina tumida*) et à la variole des camélidés. En outre, le chapitre sur les mycoplasmoses aviaires, qui se limitait à *Mycoplasma gallisepticum* dans les éditions précédentes, couvre désormais aussi l'infection à *Mycoplasma synoviae*.

La rédaction et la révision des chapitres du *Manuel terrestre* sont confiées à des expertes d'envergure internationale ; les chapitres sont ensuite soumis à l'approbation des Pays et Territoires Membres de l'OIE (172 Membres en 2008). Le *Manuel terrestre* est considéré comme le principal ouvrage de référence pour les laboratoires vétérinaires du monde entier.

Le texte intégral du *Manuel terrestre* est dès à présent disponible, en anglais, en version papier et en version électronique. Les nouvelles versions française et espagnole sont en préparation et seront bientôt disponibles dans les deux formats.

... *Une compilation exceptionnelle de procédures de diagnostic et une source d'informations précieuse pour tous les laboratoires de diagnostic vétérinaire ou parasitologique.*

Le Manuel est conçu pour être facilement consulté dans le cadre du laboratoire.

Journal of Parasitology

Cet ouvrage constitue une véritable mine d'informations pour tous ceux qui s'occupent de santé animale...

SGM Quarterly



Code sanitaire pour les animaux terrestres, 2008

17^e édition
 Volume 1 :
 ISBN 978-92-9044-728-3
 350 pp.
 Volume 2 :
 ISBN 978-92-9044-729-0
 350 pp.
 Format : 21 × 27,7 cm
 Prix : 55 €



L'objectif du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* (ci-après dénommé *Code terrestre*) est d'assurer la sécurité sanitaire des échanges internationaux d'animaux terrestres et de leurs produits dérivés ainsi que le contrôle des maladies animales énumérées dans le *Code terrestre*. Pour ce faire, l'ouvrage décrit en détail les mesures sanitaires que les Autorités vétérinaires des pays importateurs et exportateurs doivent appliquer afin d'empêcher le transfert d'agents pathogènes pour l'animal ou pour l'homme, tout en évitant les barrières sanitaires injustifiées.

Les mesures sanitaires du *Code terrestre* sont officiellement adoptées par le Comité international de l'OIE réuni chaque année

en plénière lors de la Session générale de l'OIE.

La 17^e édition, publiée en août 2008, contient les modifications apportées au *Code terrestre* en mai 2008 lors de la 76^e Session générale de l'OIE. Ces amendements portent en particulier sur les chapitres suivants : définitions générales, critères d'inscription des maladies sur la Liste de l'OIE, obligations et éthique dans les échanges internationaux, analyse de risque à l'importation, évaluation des Services vétérinaires, zonage et compartimentation, mesures zoosanitaires applicables avant le départ et au départ, postes frontaliers et stations de quarantaine dans le pays importateur, transfert international et confinement en laboratoire d'agents pathogènes des animaux, rage, fièvre aphteuse, peste bovine, pleuropneumonie contagieuse caprine, tuberculose bovine, encéphalopathie spongiforme bovine, grippe équine, rhinopneumonie équine, artérite virale équine, peste équine, peste porcine africaine, peste porcine classique, influenza aviaire et maladie de Newcastle.

Y sont également introduites des annexes révisées traitant des sujets suivants : épreuves diagnostiques prescrites ou de substitution pour les maladies de la Liste de l'OIE ; classification des maladies et de leurs agents pathogènes selon la Société internationale de transfert d'embryons ; procédures d'inactivation des virus responsables de la fièvre aphteuse et de l'influenza aviaire ; surveillance de l'encéphalopathie spongiforme bovine, de la fièvre aphteuse, de la peste porcine classique, de l'influenza aviaire et de la fièvre catarrhale du mouton ; bien-être animal ; facteurs à prendre en compte pour la conduite d'une appréciation du risque d'encéphalopathie spongiforme bovine ; modèles de certificats vétérinaires internationaux. La présente édition intègre un nouveau chapitre dédié à *Aethina tumida* (petit coléoptère des ruches) et six nouvelles annexes se rapportant à l'application de la compartimentation, à la surveillance de la peste équine et de la maladie de Newcastle, à la conception et mise en œuvre de systèmes d'identification visant à assurer la traçabilité animale, au transfert nucléaire de cellules somatiques chez les animaux de rente et les chevaux, et au rôle des Services vétérinaires dans la sécurité sanitaire des aliments.

L'édition 2008 du *Code terrestre* paraît en deux volumes. Le premier volume contient les recommandations d'ordre général (normes dites « horizontales ») ; le deuxième volume renferme les recommandations relatives à des maladies spécifiques (normes dites « verticales »), notamment les recommandations sur les procédés d'inactivation de divers virus, sur la surveillance sanitaire des maladies et sur l'appréciation des risques. La présentation en deux volumes du *Code terrestre* n'entraîne pas d'autres modifications de contenu que celles dictées par le Comité international pendant la 76^e Session générale.

Afin de faciliter l'utilisation du *Code terrestre* par ses Membres, l'OIE a mis à jour un Glossaire définissant les principaux termes et expressions utilisés.

Le *Code terrestre* peut être consulté sur le site Web de l'OIE à l'adresse suivante : www.oie.int/fr/normes/fr_mcode.htm.

Code sanitaire pour les animaux aquatiques, 2008

Onzième édition, 2008

Format : 21 × 29,7 cm

344 pp.

ISBN 978-92-9044-702-3

Prix : 40 €



L'objectif du *Code sanitaire pour les animaux aquatiques* (ci-après dénommé « *Code aquatique* ») est d'assurer la sécurité sanitaire des échanges internationaux d'animaux aquatiques (poissons, mollusques et crustacés) et de leurs produits dérivés, grâce à la définition détaillée des mesures sanitaires que les Autorités vétérinaires des pays importateur et exportateur doivent appliquer afin d'éviter le transfert d'agents pathogènes pour l'animal ou pour l'homme et de lutter contre les maladies des animaux aquatiques de la Liste de l'OIE, tout en prévenant l'instauration de barrières sanitaires injustifiées. Les mesures sanitaires figurant dans le *Code aquatique* (présentées sous

forme de normes, lignes directrices et recommandations) sont formellement adoptées par le Comité international de l'OIE. La onzième édition intègre les amendements apportés au *Code aquatique* par le Comité international de l'OIE lors de la 76^e Session générale tenue en mai 2008. Ces amendements sont insérés dans les chapitres nouveaux ou révisés portant sur les sujets suivants : définitions, maladies de la liste de l'OIE, obligations et éthique dans les échanges internationaux, lignes directrices pour l'analyse de risque à l'importation, dispositions destinées à assurer la sécurité sanitaire des transports d'animaux aquatiques et de leurs produits, myonécrose infectieuse, maladie des queues blanches, infection à *Mikrocytos mackini*, gyrodactylose (infection due à *Gyrodactylus salaris*), infection à *Batrachochytrium dendrobatidis*, et infection à ranavirus, ainsi que dans les nouvelles annexes portant sur le bien-être des poissons d'élevage, sur la maîtrise des dangers pour la santé des animaux aquatiques liés aux aliments destinés à l'aquaculture et sur la surveillance sanitaire des animaux aquatiques.

Le *Code aquatique* peut être consulté sur le site Web de l'OIE à l'adresse www.oie.int/fr/normes/fcode/fr_sommaire.htm.

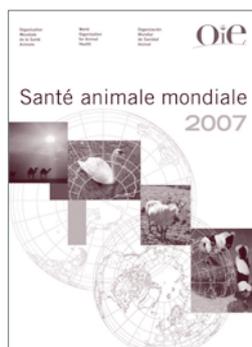
Santé animale mondiale 2007

ISBN 978-92-9044-669-9

Format : 21 × 29,7 cm

Environ 600 pages

Prix : 50



Santé animale mondiale présente la synthèse des informations sanitaires provenant des Pays et Territoires Membres de l'OIE ainsi que de Pays Non Membres. Cette publication unique en son genre dans le monde est destinée à tous ceux qui s'intéressent au secteur de l'élevage, au commerce international des animaux et de leurs produits, à l'épidémiologie et à la lutte contre les maladies animales, y compris les zoonoses.

Elle est composée de tableaux présentant la fréquence des maladies de la liste de l'OIE (www.oie.int/fr/maladies/fr_classification

2008.htm) et leurs impacts dans chaque pays/territoire. Ces données comprennent le nombre de foyers déclarés pour chaque maladie ainsi que le nombre d'animaux sensibles, malades et morts. Les tableaux indiquent aussi les principales mesures de lutte, de prévention et de prophylaxie, appliquées et le nombre d'animaux abattus, détruits ou vaccinés. Des informations sur la population animale sont également renseignées. D'autres sections informent sur les cas humains des zoonoses de la liste de l'OIE, le personnel vétérinaire, les laboratoires nationaux de référence et la production de vaccins.

Par la richesse et la clarté des informations présentées, *Santé animale mondiale* peut être considérée comme l'ouvrage de référence mondiale dans le domaine de la santé animale.

... remarquable par son caractère clair et exhaustif... une référence irremplaçable en matière d'épidémiologie animale mondiale.

Bulletin critique du livre français

Revue scientifique et technique Vol. 27 (2)

Changement climatique : impact sur l'épidémiologie et les stratégies de contrôle des maladies animales

Coordonnateurs :

*Stéphane de La Rocque,
Serge Morand & Guy Hendrickx*

août 2008

Publication trilingue

ISBN 978-92-9044-697-2

Format : 21 × 29,7 cm

300 pages environ

Prix : 55 €



L'impact des changements climatiques sur la santé humaine et animale est une question d'actualité qui fait l'objet de maints débats et spéculations, souvent accompagnés des pires prédictions. Préparé à la suite du dernier rapport de la Commission intergouvernementale sur le changement climatique, ce numéro spécial de la *Revue scientifique et technique* de l'OIE est destiné à fournir une vue d'ensemble des dernières découvertes scientifiques

relatives à l'impact du changement climatique sur les maladies animales et sur les stratégies de contrôle actuellement mises en œuvre. Cette publication devrait donc aider le lecteur à mieux comprendre ce qui nous attend dans ce domaine. L'ouvrage débute par l'examen des causes du changement climatique et par une présentation des plus récentes perspectives climatiques ; sont ensuite examinés les effets en cascade susceptibles d'affecter les systèmes hôte-agent pathogène. Suivent un certain nombre d'études de cas visant à clarifier les effets du changement climatique sur l'apparition de certaines maladies, leur distribution ou leur épidémiologie ; les études portent sur plusieurs maladies animales d'importance majeure (y compris celles qui affectent les écosystèmes marins). Dans la dernière partie, les différentes régions du monde sont passées en revue en indiquant, pour chacune d'elles, les maladies les plus à même d'être affectées par le changement climatique ainsi que les stratégies compensatoires déjà en place ou en cours d'élaboration.

Évaluation scientifique et gestion de la douleur animale

Sous la direction de

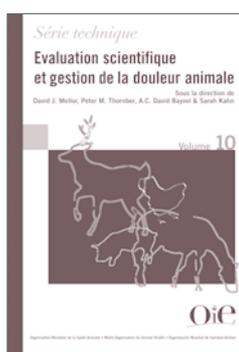
*David J. Mellor, Peter M. Thornber,
A.C. David Bayvel & Sarah Kahn*

ISBN : 978-92-9044-722-1

Format : 14,8 × 21 cm

env. 200 p.

Prix : 25 €



L'organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) est l'organisation internationale qui établit les normes pour le bien-être et la bientraitance des animaux. Cette publication qui vient à point couvre tous les aspects de l'évaluation scientifique et de la gestion de la douleur animale, un composant essentiel du bien-être animal et se base principalement sur une série de publications présentées durant le Sommet scientifique sur la douleur et la gestion de la douleur animale de la Société Australienne

de Stratégie en matière de bientraitance animale, à Melbourne, en mai 2007.

Elle contient également des articles originaux provenant d'autres parties du monde.

Cette publication est une lecture indispensable pour quiconque est impliqué dans la bientraitance animale et dans l'évaluation et la gestion de la douleur animale.

réunions et visites

Nom et fonction du personnel permanent de l'OIE présent lors de réunions ou visites : de février à juin 2008

Le Bureau central	
Direction générale	
BBernard Vallat	Directeur général
Jean-Luc Angot	Directeur général adjoint (administration, finances et ressources humaines)
Gideon Brückner	Directeur général adjoint (santé animale et normes internationales)
Alex Thiermann	Conseiller du Directeur général & Président de la Commission des normes sanitaires de l'OIE pour les animaux terrestres
Maria Zampaglione	Chef de l'unité communication
Glaieul Mamaghani	Adjointe de la Chef de l'unité communication
Alain Dehove	Coordonnateur du Fonds mondial
Margarita Gómez Riela	Assistante du Coordonnateur du Fonds mondial
Willem Droppers	Chargé de mission
Service de l'administration et des systèmes de gestion	
Daniel Chaisemartin	Chef de service
Bertrand Flahault	Adjoint du Chef de service
Alejandra Balmont	Secrétaire bilingue & Assistante de conférence
Service de l'information sanitaire	
Karim Ben Jebara	Chef de service
Francesco Berlingieri	Adjoint du Chef de service
María Cristina Ramírez	Chargée de mission
Service du commerce international	
Sarah Kahn	Chef de service
Leopoldo Stuardo	Adjoint du Chef de service
Yamato Atagi	Chargé de mission
Gillian Mylrea	Chargée de mission
Service des publications	
Paul-Pierre Pastoret	Chef de service
Annie Souyri	Adjointe du Chef de service
Tamara Benicasa	Assistante commercialisation
Marie Teissier	Documentaliste
Service scientifique et technique	
Gideon Brückner	Chef de service
Tomoko Ishibashi	Adjointe du Chef de service
Alessandro Ripani	Chargé de mission
Christianne Brusckke	Chargée de mission
Keith Hamilton	Coordonnateur OFFLU
François Diaz	Responsable validation des tests de diagnostic
Lea Knopf	Responsable reconnaissance statuts sanitaires des pays
Sara Linnane	Secrétaire de rédaction scientifique
Service des actions régionales	
Gastón Funes	Chef de service
Mara Elma González	Adjointe du Chef de service
Stéphane Berlaud	Chargé de mission
Nilton Antônio de Moraes	Chargé de mission
Nathaly Monsalve	Secrétaire bilingue

Les Représentations régionales et sous-régionales	
Afrique	
Abdoulaye Bouna Niang	Président sortant du Comité international de l'OIE & Représentant régional pour l'Afrique (Bamako, Mali)
Yacouba Samaké	Adjoint au Représentant régional (Bamako, Mali)
Nicolas Denormandie	Chargé de mission (Bamako, Mali)
Mariam Minta	Secrétaire (Bamako, Mali)
Aïssata Bagayoko	Secrétaire (Bamako, Mali)
Bonaventure J. Mtei	Représentant sous-régional pour l'Afrique australe (Gaborone, Botswana)
Patrick Bastiaensen	Chargé de mission (Gaborone, Botswana)
Nemsa Thekiso	Secrétaire (Gaborone, Botswana)
Amériques	
Luis Osvaldo Barcos	Représentant régional pour les Amériques (Buenos Aires, Argentine)
Osvaldo Luján Ibarra	Technicien supérieur (Buenos Aires, Argentine)
François Caya	Chargé de mission (Buenos Aires, Argentine)
Alicia Susana Palmas	Secrétaire (Buenos Aires, Argentine)
José Joaquín Oreamuno Toledo	Représentant sous-régional pour l'Amérique centrale (Ville de Panamá, Panama)
Yolanda Conte	Secrétaire (Ville de Panama, Panama)
Asie et Pacifique	
Teruhide Fujita	Représentant régional pour l'Asie et le Pacifique (Tokyo, Japon)
Akemi Kamakawa	Adjointe au Représentant régional (Tokyo, Japon)
Kenji Sakurai	Adjoint au Représentant régional (Tokyo, Japon)
Yumiko Sakurai	Chargée de mission (Tokyo, Japon)
Serin Shin	Chargée de mission (Tokyo, Japon)
Ikuo Koike	Consultant technique (Tokyo, Japon)
Matasuke Yamage	Consultant technique (Tokyo, Japon)
Than Hla	Consultant technique (Tokyo, Japon)
Mastur Aeny Rachman Noor	Consultant technique (Tokyo, Japon)
Takako Shimizu	Secrétaire (Tokyo, Japon)
Shiro Yoshimura	Adjoint au Représentant régional (Bangkok, Thaïlande)
Ronello C. Abila	Représentant sous-régional chargé des programmes SEAFMD (Bangkok, Thaïlande)
Nichola Hungerford	Chargée de communications, SEAFMD (Bangkok, Thaïlande)
Tri Satya Putri Naipospos	Chargée de mission (Bangkok, Thaïlande)
Europe	
Nikola T. Belev	Président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe & Représentant régional pour l'Europe de l'Est (Sofia, Bulgarie)
Violeta G. Radkova	Chargée de mission (Sofia, Bulgarie)
Rina Kostova	Secrétaire (Sofia, Bulgarie)
Caroline Planté	Représentante sous-régionale de l'OIE à Bruxelles (Bruxelles, Belgique)
Moyen-Orient	
Ghazi Yehia	Représentant régional pour le Moyen-Orient (Beyrouth, Liban)
Mustafa Mestom	Consultant (Beyrouth, Liban)
Pierre Primot	Chargé de mission (Beyrouth, Liban)
Rita Rizk	Secrétaire (Beyrouth, Liban)
Hany Imam	Secrétaire (Beyrouth, Liban)
Khodr Rejeili	Assistant (Beyrouth, Liban)
Mahmoud Gaddaf	Assistant (Beyrouth, Liban)

1- Campagne de lutte contre la fièvre aphteuse en Asie du Sud-Est

Nom et fonction des experts représentant l'OIE lors de réunions ou visites

Hassan Abdel Aziz Aidaros	Membre du Groupe de travail de l'OIE sur la sécurité sanitaire des aliments issus de la production animale & Expert pour l'OIE	Elisabeth Erlacher-Vindel	Expert pour l'OIE
Eva-Maria Bernoth	Présidente de la Commission des normes sanitaires de l'OIE pour les animaux aquatiques	J. Gardner Murray	Président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie
Jean-Philippe Dop	Adjoint au Sous-directeur de la sécurité sanitaire des aliments, Direction générale de l'Alimentation, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Paris (France)	Barry O'Neil	Président du Comité international de l'OIE
Trevor Drew	Expert pour l'OIE & Chef du département de Virologie, VLA Weybridge (Royaume-Uni)	Martial Petitclerc	Consultant pour l'OIE
		Amadou Samba Sidibé	Précédent Représentant régional pour l'Afrique
		Stuart A. Slorach	Président du Groupe de travail de l'OIE sur la sécurité sanitaire des aliments issus de la production animale
		Jamil Gomes de Souza	Délégué du Brésil auprès de l'OIE

réunions et visites

Février 2008 (complément au Vol. 2-2008)

Nom de l'événement	Lieu	Date	Participants
Présentation des résultats de l'examen des stratégies nationales de lutte contre l'IAHP et des plans d'urgence en cas d'IAHP	Philippines, Thaïlande, Malaisie, Vietnam, Myanmar, Laos, Cambodge & Indonésie	15 février – 15 mars 2008	Dr S. Yoshimura
75 ^e Convention annuelle et conférence scientifique de l'Association de médecine vétérinaire des Philippines (PVMA) : « Le vétérinaire dans le prochain siècle – vers l'excellence scientifique »	Philippines	20-24 février 2008	Dr J.G. Murray
Réunion avec les chefs des programmes Fièvre aphteuse des pays de la Communauté andine (CAN)	Lima (Pérou)	26 février 2008	Dr L.O. Barcos
67 ^e Réunion du Comité technique andin sur la santé de l'agriculture et de l'élevage (COTASA)	Lima (Pérou)	27-28 février 2008	Dr L.O. Barcos
Réunion sur les activités de la Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Amérique centrale	(Ville de Panama, Panama)	28-29 février 2008	Dr L.O. Barcos & Dr J.J. Oreamuno Toledo

Mars 2008 (complément au Vol. 2-2008)

Nom de l'événement	Lieu	Date	Participants
14 ^e Réunion de la Sous-commission de l'OIE sur la fièvre aphteuse en Asie du Sud-Est	Hanoi (Vietnam)	9-14 mars 2008	Dr B. O'Neil, Dr B. Vallat, Dr A. Dehove, Dr G. Funes, Dr T. Fujita, Dre A. Kamakawa, Dr R.C. Abila, Dre T.S.P. Naipospos, Mme N. Hungerford & Dr J.G. Murray
Visite des Services vétérinaires du Honduras	Tegucigalpa (Honduras)	10-11 mars 2008	Dr J.J. Oreamuno Toledo
Visite des Services vétérinaires d'El Salvador et réunion avec l'OIRSA	San Salvador (El Salvador)	12-14 mars 2008	Dr J.J. Oreamuno Toledo
35 ^e Réunion de la Commission sud-américaine de lutte contre la fièvre aphteuse (COSALFA)	Porto Alegre (Brésil)	12-14 mars 2008	Dr L.O. Barcos
Visite des Services vétérinaires de la République de Corée	Séoul (République de Corée)	21 mars 2008	Dr T. Fujita
Réunion du Conseil panaméricain de l'enseignement supérieur en sciences vétérinaires (COPEVET)	Lima (Pérou)	24-28 mars 2008	Dr J.J. Oreamuno Toledo
Atelier régional OIE / Réseau des centres d'aquaculture de la région Asir-Pacifique (NACA) sur la santé des animaux aquatiques	Bangkok (Thaïlande)	25-28 mars 2008	Dr D. Chaisemartin, Dr K. Ben Jebara, Dre M.C. Ramirez, Dre E.-M. Bernoth, Dr T. Fujita, Dre Y. Sakurai & Mme T. Shimizu
Atelier sur l'importance de la science du bien-être des animaux d'élevage dans l'agriculture durable	Pékin (République populaire de Chine)	26-31 mars 2008	Dr J.G. Murray
Atelier sur les outils SPS de renforcement des compétences	Genève (Suisse)	31 mars 2008	Dre S. Kahn
Réunion régionale annuelle des Chefs des Services vétérinaires organisée par la FAO dans le cadre d'un projet intitulé « La lutte contre les maladies animales transfrontalières en Asie centrale »	Ankara (Turquie)	31 mars – 1 ^{er} avril 2008	Dre C. Planté



réunions et visites

Avril 2008

Nom de l'événement	Lieu	Date	Participants
Réunions informelles sur la transparence, le traitement spécial et différentiel, et la régionalisation	Genève (Suisse)	1 ^{er} avril 2008	Dre S. Kahn
41 ^e réunion du Comité SPS (Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'Organisation mondiale du commerce [OMC])	Siège de l'OMC, Genève (Suisse)	2-3 avril 2008	Dr B. Vallat & Dre S. Kahn
Réunion du Comité de pilotage du réseau mondial OIE/FAO d'expertise sur l'influenza aviaire (OFFLU)	Siège de l'OIE, Paris (France)	3 avril 2008	Dre Ch. Bruschke & Dr K. Hamilton
Réunion du groupe de travail sur le STDF (Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce)	Genève (Suisse)	4 avril 2008	Dre S. Kahn & Dr G. Funes
3 ^e Réunion du Comité de pilotage régional du programme GF-TADs (Plan-cadre mondial FAO/OIE pour la lutte progressive contre les maladies animales transfrontalières) pour l'Afrique	Siège de la FAO, Rome (Italie)	7 avril 2008	Dr G. Funes, Dr A. Dehove & Dr A.B. Niang
Atelier sur les maladies transfrontalières des animaux et l'accès aux marchés : les nouvelles possibilités pour les producteurs de viande bovine en Afrique australe	Rooodevallei (Afrique du Sud)	7-9 avril 2008	Dr G. Brückner
3 ^e Session de la Commission sur les mesures phytosanitaires	Rome (Italie)	7-11 avril 2008	Dre G. Mylrea
Conférence sur Staphylococcus aureus résistant à la méthicilline (SARM)	Bruxelles (Belgique)	8 avril 2008	Dre Ch. Bruschke
11 ^e Réunion du Comité exécutif de la plateforme ALive (African Livestock)	Siège de la FAO, Rome (Italie)	8-10 avril 2008	Dr B. Vallat, Dr G. Funes, Dr A. Dehove, Dr A.B. Niang, Dr A.S. Sidibé & Prof. P.-P. Pastoret
Réunion du Comité permanent de la chaîne alimentaire et de la santé animale (SCOFCAH)	Bruxelles (Belgique)	9 avril 2008	Dre Ch. Bruschke
2 ^e Symposium sur le syndrome dysgénésique et respiratoire porcin en Asie	Macao (République populaire de Chine)	9-10 avril 2008	Dr T. Drew
Visite au Laboratoire national égyptien pour l'influenza aviaire et à la Naval Medical Research Unit 3 (NAMRU3)	Le Caire (Égypte)	9-13 avril 2008	Dr K. Hamilton
Vidéoconférence avec la Banque mondiale (PVS et utilisation des PVS)	Siège de la FAO, Rome (Italie)	10 avril 2008	Dr G. Funes & Dr A. Dehove
Réunion des Laboratoires européens de référence pour l'influenza aviaire et la maladie de Newcastle	Bruxelles (Belgique)	10-11 avril 2008	Dre Ch. Bruschke
Réunion avec l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) pour déterminer sa position concernant l'influenza aviaire	Bruxelles (Belgique)	11 avril 2008	Dre Ch. Bruschke
Réunion du Programme d'appui aux plans d'action nationaux (SPINAP)	Siège de la FAO, Rome (Italie)	11 avril 2008	Dr A. Dehove
30 ^e Conférence régionale de la FAO pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes	Brasilia (Brésil)	13-16 avril 2008	Dr L.O. Barcos
Peste porcine classique – Évaluation des outils de lutte contre la maladie et identification des lacunes de la recherche	Bruxelles (Belgique)	14-17 avril 2008	Dre Ch. Bruschke
Séminaire régional pour le Moyen-Orient, organisé dans le cadre de l'action du Conseil de l'Union européenne en appui à la Convention sur les armes bactériologiques ou à toxines	Rome (Italie)	16-17 avril 2008	Dre C. Planté
Invitation officielle du Gouvernement du Kazakhstan afin de développer les relations entre ce pays et l'OIE	Astana (Kazakhstan)	16-19 avril 2008	Dr B. Vallat & Prof. Dr N.T. Belev
Influenza aviaire au Moyen-Orient : prévention et intervention	Koweït (Koweït)	20-22 avril 2008	Dr K. Hamilton, Dr G. Yehia & Dr P. Primot
Rencontre avec Monsieur Wakabayashi, Ministre de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche du Japon	Tokyo (Japon)	21 avril 2008	Dr J.-L. Angot, Dr A. Dehove & Dr T. Fujita
Rencontre avec Monsieur Hiroshi Oe, Directeur général adjoint pour les affaires générales au Ministère des affaires étrangères du Japon	Tokyo (Japon)	21 avril 2008	Dr J.-L. Angot & Dre A. Kamakawa
Réunion de démarrage du Projet OIE/Fonds fiduciaire japonais pour le renforcement de la lutte contre l'influenza aviaire hautement pathogène en Asie	Tokyo (Japon)	21-22 avril 2008	Dr J.-L. Angot & Dr A. Dehove
Rendez-vous avec l'agence japonaise de coopération internationale (JICS)	Tokyo (Japon)	22 avril 2008	Dr J.-L. Angot & Dr A. Dehove



Dr J.-L. Angot & Dr A. Dehove dans le rendez-vous avec l'agence japonaise de coopération internationale (JICS) à Tokyo (Japon) le 22 avril 2008

réunions et visites

Avril 2008 (cont.)

Nom de l'événement	Lieu	Date	Participants
Séminaire Banque inter-américaine de développement (BID) / Institut pour l'intégration latino-américaine (INTAL) / Organisation mondiale du commerce (OMC) sur l'accord SPS ; Visite des Services vétérinaires du Paraguay	Asunción (Paraguay)	22-24 avril 2008	Dr L.O. Barcos
Rendez-vous individuels avec les pays bénéficiaires, préparation des programmes de renforcement de capacité diagnostique des laboratoires et des projets de fourniture de matériel de laboratoire	Tokyo (Japon)	23 avril 2008	Dr A. Dehove, Dr T. Fujita, Dre A. Kamakawa, Dr I. Koike, Dr M. Yamage, Dr T. Hla & Dr M.A.R. Noor
Méthodes alternatives aux essais sur les animaux : nouvelles approches de mise au point et de contrôle des produits biologiques	Dubrovnik (Croatie)	23-24 avril 2008	Dre S. Kahn ²
2 ^e réunion régionale de coordination pour la santé animale en Afrique du Nord et en Égypte	Avila (Espagne)	23-25 avril 2008	Dr G. Brückner & Dre C. Planté
Mise en œuvre d'activités prévues au titre du programme de l'année 2008 de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique, conformément aux orientations du 4 ^e Plan stratégique de l'OIE, notamment en matière de gouvernance des Services vétérinaires	Abidjan (Côte d'Ivoire)	25 avril – 2 mai 2008	Dr Y. Samaké
Mission au Brésil pour préparer le projet de mise en œuvre de la compartimentation en aviculture dans ce pays	Mato Grosso, Goiás, Santa Catarina & Rio Grande do Sul (Brésil)	27 avril – 4 mai 2008	Dr A. Thiermann & Dr G. Funes
4 ^e réunion ordinaire de l'Association européenne des fabricants de réactifs vétérinaires (EMVD)	Siège de l'OIE, Paris (France)	28 avril 2008	Dr F. Diaz
Atelier sur les réseaux de surveillance dans les pays de la Méditerranée et des Balkans	Teramo (Italie)	28-30 avril 2008	Prof. Dr N.T. Belev
16 ^e réunion du Groupe de travail sectoriel de l'ASEAN pour l'élevage (ASWGL)	Phnom Penh (Cambodge)	28-30 avril 2008	Dr T. Fujita
Cérémonie pour la remise du Prix « Penn Vet 2008 » par l'Université vétérinaire de Pennsylvanie	Philadelphie (États-Unis d'Amérique)	29 avril – 2 mai 2008	Dr B. Vallat & Mlle G. Mamaghani
Programme OIE/AusAID pour le renforcement des Services vétérinaires (PSVS) en Asie du Sud-Est : Premier atelier sur la réglementation et la gouvernance dans le domaine vétérinaire	Phnom Penh (Cambodge)	30 avril – 2 mai 2008	Dr R.C. Abila, Dre T.S.P. Naipospos, Dr J.G. Murray & Dr M. Petitclerc

Mai 2008

Nom de l'événement	Lieu	Date	Participants
Réunion avec la représentation régionale de la FAO pour l'Asie et le Pacifique	Bangkok (Thaïlande)	1 ^{er} mai 2008	Dr T. Fujita & Dr T. Hla
40 ^e Anniversaire de l'EISMV de Dakar 1968-2008 : Recherche et enseignement vétérinaires pour les besoins du développement : quelles approches ?	Dakar (Sénégal)	5 mai 2008	Prof. P.-P. Pastoret
Visite officielle aux Services vétérinaires de la Guyane et du Suriname – Réunion de coordination des activités de la Représentation sous-régionale pour l'Amérique centrale	Suriname, Guyane, Panama	5-13 mai 2008	Dr L.O. Barcos & Dr J.J. Oreamuno Toledo
Atelier de l'Alliance pour le contrôle de la rage (ARC)	Turin (Italie)	6-8 mai 2008	Dr G. Brückner
Suivre l'émergence et la propagation de la fièvre aphteuse dans le monde	Londres (Royaume-Uni)	9 mai 2008	Mme S. Linnane
Atelier régional à l'attention des nouveaux Délégués de l'OIE	Bangkok (Thaïlande)	13-14 mai 2008	Dr A. Thiermann, Dr T. Fujita, Dre A. Kamakawa, Dre Y. Sakurai, Mme T. Shimizu & Dr R.C. Abila
Réunion FAO/UNSC/OMS/bailleurs de fonds sur la grippe aviaire	Rome (Italie)	14 mai 2008	Dr B. Vallat
Méthodes de pointe pour la validation des tests de diagnostic	Berlin (Allemagne)	14-16 mai 2008	Dr F. Diaz
Réunion d'un Groupe de travail du Comité consultatif sur la santé animale	Siège de la Commission européenne, Bruxelles (Belgique)	19 mai 2008	Dr D. Chaisemartin, Dr A. Dehove & Dre C. Planté
61 ^e Assemblée mondiale de la santé	Genève (Suisse)	19-21 mai 2008	Dr W. Droppers
Atelier sur la mobilisation de l'aide au commerce pour la coopération technique liée à l'accord SPS dans le delta du Mékong	Phnom Penh (Cambodge)	21-22 mai 2008	Dre A. Kamakawa

2- Prof. P.-P. Pastoret était présent en tant que membre du Comité du Programme scientifique

réunions et visites

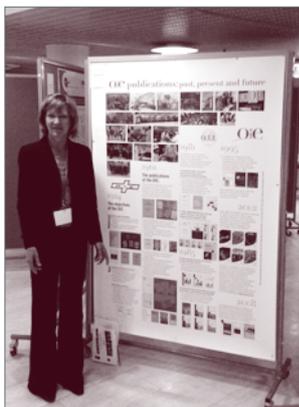
Juin 2008

Nom de l'événement	Lieu	Date	Participants
Atelier régional ouest-africain de formation et de planification sur la communication stratégique pour la prévention et le contrôle de l'influenza aviaire hautement pathogène	Dakar (Sénégal)	22-23 mai 2008	Dr P. Bastiaensen
Assemblée générale plénière de la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA)	Varsovie (Pologne)	3-4 juin 2008	Dr B. Vallat
Réunion de développement stratégique « One World, One Health » (« Un seul monde, une santé »)	Siège de l'OMS, Genève (Suisse)	3-4 juin 2008	Dr A. Thiermann, Dr A. Dehove & Dre L. Knopf
Conférence de haut niveau sur la sécurité sanitaire des aliments dans le monde : les défis du changement climatique et de la bioénergie	Siège de la FAO, Rome (Italie)	3-5 juin 2008	Dr W. Droppers
2 ^e réunion annuelle d'EPIZONE : « Le besoin d'être rapide » – Réunion satellite sur la fièvre catarrhale ovine : « La fièvre catarrhale ovine en Europe, retour vers le futur »	Brescia (Italie)	4-7 juin 2008	Dr K. Ben Jebara & Dre E. Erlacher-Vindel
La semaine de l'élevage 2008 : 9 ^e réunion annuelle inter-agences des donateurs (IADG)	Francfort (Allemagne)	5-6 juin 2008	Dr A. Thiermann & Dr A. Dehove
Assemblée générale annuelle de la Fédération vétérinaire européenne (FVE)	Vienne (Autriche)	6-7 juin 2008	Dr B. Vallat
Mission technique de l'OIE pour évaluer la situation sanitaire au Vietnam au regard du syndrome dysgénésique et respiratoire porcin	Hanoi (Vietnam)	6-11 juin 2008	Dr T. Drew
RIMSAC/COHEFA : réunion interaméricaine, au niveau ministériel, sur la santé et l'agriculture (RIMSAC) et 11 ^e réunion du Comité des Amériques pour l'éradication de la fièvre aphteuse (COHEFA)	Rio de Janeiro (Brésil)	8-14 juin 2008	Dr B. Vallat & Dr L.O. Barcos
Rencontre avec le Ministre de l'Agriculture du Brésil puis avec les autorités de l'État du Pará à Belém	Brasilia (Brésil)	8-14 juin 2008	Dr B. Vallat, Dr L.O. Barcos, Dr N.A. de Moraes & Dr J.G. de Souza
Réunion OMS/OIE/FAO – présentation du premier rapport technique au Canada (ACDI)	Rome (Italie)	9 juin 2008	Dr G. Brückner, Dr K. Ben Jebara & Dr A. Dehove
	Siège de l'OIE, Paris (France)	9 juin 2008	Dr A. Thiermann, Dre L. Knopf & Mme M. Zampaglione
Visite du laboratoire vétérinaire Biopharma	Rabat (Maroc)	9-10 juin 2008	Dr K. Hamilton
Réunion de préparation du séminaire régional de l'OIE sur la communication	Bangkok (Thaïlande)	9-11 juin 2008	Dr T. Fujita, Dr K. Sakurai & Dre S. Shin
Réunion de préparation du Congrès de la Fédération des associations vétérinaires d'Asie (FAVA) et notamment de la séance sur l'OIE	Bangkok (Thaïlande)	9-11 juin 2008	Dr T. Fujita, Dr K. Sakurai, Dre S. Shin, Dr R.C. Abila, Dre T.S.P. Naipospos & Mme N. Hungerford
Séminaire international sur les effets sur le commerce international, notamment pour les pays en développement, de l'établissement de normes relatives à la sécurité sanitaire des aliments	La Haye (Pays-Bas)	9-12 juin 2008	Prof. S.A. Storch & Dre C. Planté
Séminaire de l'OIE sur la santé des animaux aquatiques en Afrique australe	Maputo (Mozambique)	10-12 juin 2008	Dr F. Berlingieri & Dr B.J. Mtei
Conférence européenne IFAH 2008 : « Solutions en santé animale pour le futur »	Bruxelles (Belgique)	12 juin 2008	Dr J.-L. Angot
Groupama : « Les rencontres prévention agricole et entreprise »	Strasbourg (France)	12 juin 2008	Dr A. Dehove
76 ^e session du Comité exécutif de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse (EUFMD)	Ile de Terceira, archipel des Açores (Portugal)	12-13 juin 2008	Dr G. Brückner
Réunion de préparation de l'atelier régional de l'OIE sur le contrôle et la prévention du syndrome dysgénésique et respiratoire porcin dans les pays de l'ASEAN	Hanoi (Vietnam)	12-13 juin 2008	Dr T. Fujita & Dr K. Sakurai
Conférence sur la gestion de risques en agriculture	Berlin (Allemagne)	16 juin 2008	Dr J.-L. Angot
Dialogue de la Coopération économique des pays d'Asie-Pacifique (CEAP) sur les risques d'influenza aviaire dans le système des marchés de volailles vivantes	Bali (Indonésie)	16 juin 2008	Dr W. Droppers
Premières Journées techniques avicoles de l'Union des organisations de la filière avicole (UOFA) / Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)	Abidjan (Côte d'Ivoire)	16-18 juin 2008	Dr Y. Samaké
25 ^e Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique	Nairobi (Kenya)	16-20 juin 2008	Dr A.B. Niang
Séminaire régional de l'OIE sur les organismes statutaires vétérinaires, les vétérinaires privés et les para-professionnels vétérinaires dans les Services vétérinaires	Sofia (Bulgarie)	17-18 juin 2008	Prof. Dr N.T. Belev, Dre C. Planté, Mme A. Balmont, Mme R. Kostova & Mme V. Radkova

réunions et visites

Juin 2008 (cont.)

Nom de l'événement	Lieu	Date	Participants
Atelier sur les stratégies pratiques de gestion de l'influenza aviaire et des maladies infectieuses émergentes	Bangkok (Thaïlande)	18-19 juin 2008	Dr R.C. Abila
18 ^e Réunion du Bureau exécutif de la Plateforme technologique européenne pour la santé animale dans le monde (ETPGAH)	Bruxelles (Belgique)	19 juin 2008	Dre C. Planté
1 ^e Réunion du Bureau de gestion du projet sur les "Discontools" (« outils de lutte contre les maladies »)	Bruxelles (Belgique)	19 juin 2008	Dre C. Planté
Assemblée générale de la Fédération européenne de santé animale et de sécurité sanitaire (EFAHSS)	Bruxelles (Belgique)	20 juin 2008	Dre C. Planté
Atelier d'experts OMS/OIE sur la protection des humains contre la rage urbaine et la rage sylvatique au Moyen-Orient	Amman (Jordanie)	23-25 juin 2008	Dre L. Knopf, Dr G. Yehia, Prof. H. Aidaros & M. H. Imam
11 ^e Conférence de l'Association européenne pour l'information et les bibliothèques de santé : « Vers un nouvel espace de l'information : innovations et rénovations »	Helsinki (Finlande)	23-27 juin 2008	Mme M. Teissier
Atelier « Étude de faisabilité du projet de mise en place d'une procédure d'étiquetage aux fins de recherche »	Siège de la FAO, Rome (Italie)	24-25 juin 2008	Prof. P.-P. Pastoret
Réunion de la Banque mondiale sur la gestion des déchets d'abattoir et d'élevage Erlacher-Vindel	Paris (France)	24-25 juin 2008	Dr D. Chaisemartin, Dr J.-P. Dop & Dre E.
42 ^e réunion du Comité SPS	Genève (Suisse)	24-25 juin 2008	Dre S. Kahn
Séminaire régional de l'OIE sur les Services vétérinaires et les contrôles aux frontières	Sofia (Bulgarie)	25-26 juin 2008	Dre G. Mylrea, Mme A. Balmont, Prof. Dr N.T. Belev, Dre C. Planté & Mme V. Radkova
1 ^{er} sommet de l'élevage laitier de la Fédération internationale de laiterie (FIL) sur le réchauffement planétaire et les changements climatiques	Édimbourg, Écosse (Royaume-Uni)	25-27 juin 2008	Dr G. Brückner
Séminaire international sur l'élevage bovin dans le monde : durabilité des élevages et santé animale	Oentsjerk (Pays-Bas)	26 juin 2008	Dr W. Droppers
Réunion d'information du STDF sur les normes privées ; Réunion du groupe de travail sur le STDF	Genève (Suisse)	26-27 juin 2008	Dre S. Kahn & Dr G. Funes
3 ^e réunion du réseau de l'EFSA pour l'ESB et les EST	Limassol (Chypre)	26-28 juin 2008	Dre L. Knopf
Atelier régional STDF : « Lever les obstacles sanitaires au commerce du bétail et des marchandises liées à l'élevage »	Amman (Jordanie)	28-30 juin 2008	Dr G. Yehia & Prof. H. Aidaros & M. H. Imam
3 ^e réunion de la commission tripartite Malaisie-Thaïlande-Myanmar pour la campagne péninsulaire d'éradication de la fièvre aphteuse	Bangkok (Thaïlande)	30 juin – 1 ^{er} juillet 2008	Dr R.C. Abila, Dre T.S.P. Naipospos, Mme N. Hungerford & Dr J.G. Murray
31 ^e session de la Commission du Codex alimentarius	Genève (Suisse)	30 juin – 4 juillet 2008	Dr B. Vallat, Dr W. Droppers & Dre G. Mylrea



Mme M. Teissier dans la 11^e Conférence de l'Association européenne pour l'information et les bibliothèques de santé : « Vers un nouvel espace de l'information : innovations et rénovations » à Helsinki (Finlande) 23-27 juin 2008

nouvelles du bureau central

Mouvements de personnel



Docteur Tomoko Ishibashi

La Docteur Tomoko Ishibashi est retournée au Japon en juin 2008, où elle a été nommée adjointe au Chef des Services vétérinaires et Délégué de ce pays auprès de l'OIE au sein de la division de la santé

animale du ministère japonais de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Pêches. Lorsqu'elle a rejoint l'OIE, elle avait déjà à son actif une riche expérience dans le domaine du commerce international et plus particulièrement des négociations commerciales visant la protection de la santé animale et de la sécurité sanitaire des aliments. L'OIE a eu le grand privilège de bénéficier de ses compétences et de l'excellence de ses services depuis juillet 2004. La Docteur Ishibashi a d'abord exercé les fonctions d'adjointe au Chef du Service du commerce international jusqu'en octobre 2007, puis elle a rejoint le Service scientifique et technique en qualité d'adjointe au Chef du Service. Dans le cadre de ses fonctions au sein de ces Services, elle a représenté l'OIE lors de nombreuses missions et conférences internationales, où elle a su expliquer et défendre avec talent les procédures et les politiques de l'OIE en matière de développement de normes. Son expertise dans ce domaine a été mise à contribution lors des réunions du Comité SPS de l'Organisation mondiale du commerce à Genève, où elle a représenté l'OIE à plusieurs occasions. Les contributions de la Docteur Ishibashi à l'OIE sont nombreuses, mais l'on se souviendra surtout de la connaissance approfondie du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* de l'OIE dont elle a fait preuve non seulement lors des réunions qu'elle a organisées pour la Commission du Code et pour ses Groupes de travail et Groupes ad hoc, mais aussi pendant les discussions visant à préparer ou à examiner les normes de l'OIE. Son passage à l'OIE laisse le souvenir exemplaire du dévouement et de la précision avec lesquels elle a su appliquer les procédures de l'OIE lors du processus de prise de décision, en liaison avec les Délégués et les experts, pendant les réunions des Groupes *ad hoc* et des Commissions spécialisées.



Docteur Christianne Brusckhe

La Docteur Christianne Brusckhe est retournée aux Pays-Bas en juin 2008, où elle a été nommée adjointe au Chef des Services vétérinaires et Délégué de ce pays auprès de l'OIE, après avoir

travaillé au Bureau central de l'OIE depuis mai 2005 en qualité de Chargée de mission auprès du Service scientifique et technique. La Docteur Brusckhe ayant rejoint l'OIE au plus fort de la crise de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP), elle est rapidement devenue l'interlocutrice clé dans ce domaine au sein du Bureau central, chargée d'expliquer et de faire appliquer la position de l'OIE à ses Membres, mais aussi aux organismes internationaux partenaires de l'OIE. Son expérience antérieure dans le domaine de la recherche et de la vaccinologie a été mise à profit par l'OIE qui lui a confié la tâche d'organiser les missions de l'Organisation pour tout ce qui concerne la menace de l'influenza aviaire hautement pathogène dans le monde. Son rôle a été déterminant pour mettre au point les lignes directrices et les politiques de l'OIE en matière de vaccination contre l'influenza aviaire ainsi que la stratégie mondiale de lutte contre cette maladie en collaboration avec la FAO et l'OMS. Au nom de l'OIE, elle a également contribué à l'organisation et à la gestion de deux conférences scientifiques majeures consacrées à l'influenza aviaire et de plusieurs conférences des donateurs sur ce thème, à Genève, à Pékin, à Bamako et en Inde. La Docteur Brusckhe a contribué, en tant que co-auteur ou experte, à plusieurs publications internationales consacrées aux stratégies de lutte contre l'influenza aviaire ou à certains aspects de la maladie intéressant l'interface entre l'homme et animal. Elle a également représenté l'OIE pendant les réunions du Comité exécutif de la Plateforme technologique européenne pour la santé animale mondiale (ETPGAH), où elle s'est efforcée de promouvoir et de faire reconnaître les normes et les lignes directrices de l'OIE lors des délibérations. Elle laisse le souvenir de ses excellentes aptitudes de négociatrice ainsi que du professionnalisme avec lequel elle s'est attachée à faire reconnaître l'importance de l'OIE dans le traitement de la crise de l'IAHP.

Activités du Service du commerce international

Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques

OIE, Paris, 3-7 mars 2008

Une réunion de la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques s'est tenue au siège de l'OIE à Paris, du 3 au 7 mars 2008. Les délibérations sont résumées dans le rapport distribué aux Délégués de l'OIE et publié sur le site web de l'OIE. Les principaux points abordés sont les suivants :

- quatorze mises à jour de chapitres et d'annexes du *Code sanitaire pour les animaux aquatiques* ont été préparées et seront soumises à l'approbation des Membres de l'OIE ;
- la Commission propose d'ajouter à la Liste de l'OIE deux maladies des amphibiens : l'infection à *Batrachochytrium dendrobatidis* et l'infection à ranavirus ;
- le travail d'harmonisation du *Code sanitaire pour les animaux aquatiques* par rapport au *Code sanitaire pour les animaux terrestres* s'est poursuivi ;
- deux propositions de la Commission, à savoir l'inscription du ver sabellide (*Terebrasabella heterouncinata*) sur la Liste de l'OIE et un projet de définition du cas de complexe virose létale de l'ormeau ont été diffusées en vue de recueillir des commentaires ;
- les discussions sur la résistance aux antimicrobiens chez les animaux aquatiques ont été poursuivies ;
- des mesures ont été proposées afin de promouvoir la coopération et le partenariat avec d'autres organisations internationales et régionales dans le domaine de la santé des animaux aquatiques.

Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres

OIE, Paris, 10-14 mars 2008

Une réunion de la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres s'est tenue à Paris, au siège de l'OIE, du 10 au 14 mars 2008. L'ordre du jour était d'étudier les commentaires formulés par les Membres de l'OIE sur le rapport de la réunion de septembre 2007 de la Commission, et de prendre connaissance des travaux des Groupes *ad hoc* de l'OIE chargés du bien-être des animaux de laboratoire, de l'identification et de la traçabilité animales, des modèles de certificats vétérinaires et des salmonelloses, ainsi que ceux du Groupe de travail de l'OIE sur la sécurité sanitaire des

aliments d'origine animale pendant la phase de production. La Commission a préparé plusieurs textes afin de les soumettre à l'approbation du Comité international lors de la 76^e Session générale. Il s'agit notamment des documents suivants :

- 1) Modèles révisés de certificats vétérinaires.
- 2) Lignes directrices générales sur la compartimentation, et la « zone de confinement » en tant que mécanisme facilitateur en cas d'incursion d'une maladie.
- 3) Textes harmonisés sur l'influenza aviaire et la maladie de Newcastle.
- 4) Lignes directrices sur l'identification et la traçabilité des animaux.
- 5) Lignes directrices sur le rôle des Services vétérinaires dans la sécurité sanitaire des aliments.

Le nouveau Groupe *ad hoc* sur les échanges commerciaux de produits d'origine animale (« marchandises ») se réunira en juillet 2008. Il aura pour tâche de déterminer si les recommandations scientifiques existantes en matière de sécurité des échanges des produits d'origine animale permettent d'appliquer les normes de l'OIE de telle sorte que les pays qui sont dans l'impossibilité d'obtenir ou de conserver le statut de pays ou de zone indemne au regard de certaines maladies majeures puissent néanmoins participer aux échanges, ou s'il faut modifier ces normes. Si le groupe conclut à la nécessité de modifier les normes actuelles, il pourra être proposé que l'inféctivité des produits d'origine animale soit déterminée par des procédés scientifiques.

Groupe ad hoc sur le bien-être animal et les systèmes de production animale

OIE, Paris, 8-10 avril 2008

Le Groupe *ad hoc* sur le bien-être animal et les systèmes de production animale s'est réuni au siège de l'OIE du 8 au 10 avril 2008 afin d'examiner le document intitulé « Avant-projet de lignes directrices pour le bien-être animal dans le cadre des systèmes de production animale (animaux terrestres) », préparé par les Docteurs David Fraser et Hassan Aidaros, ainsi que d'autres documents de travail et contributions. Après avoir examiné les questions inscrites dans son mandat, le Groupe *ad hoc* a préparé un document intitulé « Recommandations relatives à l'élaboration de lignes directrices de l'OIE pour le bien-être animal dans le cadre des



systèmes de production animale", qui sera soumis à la considération du Groupe de travail de l'OIE sur le bien-être animal lors de sa réunion de juin 2008.

Le Groupe *ad hoc* recommande à l'OIE de commencer à préparer les Lignes directrices pour le bien-être animal dans le cadre des systèmes de production animale, en donnant la priorité aux poulets de chair.

Groupe *ad hoc* chargé de la surveillance de la santé des animaux aquatiques

OIE, Paris, 14-16 avril 2008

Le Groupe *ad hoc* chargé de la surveillance des animaux aquatiques s'est réuni au siège de l'OIE du 14 au 16 avril 2008. Après avoir examiné les commentaires reçus des Membres de l'OIE sur le projet de chapitre du *Code aquatique* consacré à la surveillance de la santé des animaux aquatiques, le Groupe a procédé aux amendements nécessaires sur ce texte. Le Groupe *ad hoc* a également continué la rédaction du projet de *Manuel de surveillance de la santé des animaux aquatiques*. Cette publication, destinée à devenir le document de référence en la matière, fournit des indications pratiques aux Membres de l'OIE pour mettre en place des programmes de surveillance de la santé des animaux aquatiques ou améliorer les programmes existants. L'OIE convoquera le Groupe *ad hoc* autant de fois que nécessaire afin de finaliser le manuscrit du *Manuel de surveillance*.

Réunion du Groupe de travail de l'OIE sur le bien-être animal

OIE, Paris, 17-19 juin 2008

La septième réunion du Groupe de travail permanent de l'OIE sur le bien-être animal s'est tenue au siège de l'OIE à Paris, du 17 au 19 juin 2008.

Conformément au principe de représentation tournante des organisations de l'industrie, le représentant de la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA) a siégé en qualité de membre à part entière.

Le Groupe de travail compte un nouveau membre en la personne du Docteur Morosi Molomo, Délégué du Lesotho, qui remplace le Docteur Walter Masiga. Après avoir accueilli les participants, le Docteur Bernard Vallat, Directeur général de l'OIE a remercié le Docteur Masiga pour son éminente

contribution au Groupe de travail, dont il a été un membre actif pendant six ans.

Compte tenu de l'importance des observations soulevées, le Groupe de travail a procédé à la révision des quatre séries de lignes directrices adoptées durant la 76^e Session générale du Comité international en mai 2008, en proposant un certain nombre de corrections à ces textes.

Le Groupe de travail a également traité des questions suivantes :

- examen de la définition du bien-être animal adoptée durant la 76^e Session générale ;
- examen du nouveau projet de lignes directrices sur le contrôle des populations de chiens, en tenant compte des commentaires formulés par des Membres de l'OIE. Le texte révisé sera soumis à la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres afin que celle-ci l'examine lors de sa réunion de septembre 2008 ;
- le Groupe de travail approuve la recommandation du Groupe *ad hoc* sur le bien-être animal et les systèmes de production animale de convoquer un Groupe *ad hoc* spécifique chargé des poulets de chair afin d'avancer dans la préparation des recommandations de l'OIE en la matière ;
- le Groupe de travail a évoqué l'organisation de la Deuxième Conférence mondiale sur le bien-être animal, qui se tiendra au Caire, Égypte, du 20 au 22 octobre 2008 ;
- le Groupe de travail a procédé à l'analyse des activités futures de l'OIE dans le domaine du bien-être des poissons d'élevage, suite à l'adoption du document « Introduction aux Lignes directrices pour le bien-être des poissons d'élevage » ;
- le Docteur Wilkins a présenté un rapport faisant le point sur les lacunes des lignes directrices de l'OIE relatives au bien-être animal pour ce qui a trait aux volailles. Le Groupe de travail propose d'organiser une consultation électronique afin de préparer le rapport qui sera distribué lors de la prochaine réunion du Groupe.

D'autres sujets importants ont été examinés, notamment la position de l'OIE sur les normes relatives au bien-être animal lorsqu'elles émanent du secteur privé, la possibilité pour l'OIE de s'intéresser prochainement à la chasse des animaux sauvages et en particulier des phoques, et les initiatives régionales d'envergure visant à aider les Membres de l'OIE à mettre en application les normes de l'OIE en matière de bien-être animal.

Activités du Service scientifique et technique

Groupe *ad hoc* sur la maladie vésiculeuse du porc

OIE, Paris, 24-25 avril 2008

Le Groupe *ad hoc* sur la maladie vésiculeuse du porc s'est réuni au siège de l'OIE les 24 et 25 avril 2008 afin de déterminer si le chapitre actuel du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* consacré à la maladie vésiculeuse du porc tient compte des récentes découvertes scientifiques sur cette maladie. Ayant suivi la même approche que celle adoptée pour le chapitre du *Code terrestre* sur la fièvre aphteuse, le Groupe estime que les concepts de « compartimentation » et de « zone de confinement » sont également applicables à la maladie vésiculeuse du porc. Le Groupe *ad hoc* préparera ensuite des lignes directrices spécifiques pour la surveillance de la maladie vésiculeuse du porc, sous réserve de l'approbation par le Comité international de l'OIE du chapitre révisé.

Groupe *ad hoc* sur l'évaluation du statut des pays au regard de la fièvre aphteuse

OIE, Paris, 29-30 avril 2008

Le Groupe *ad hoc* sur l'évaluation du statut des pays au regard de la fièvre aphteuse s'est réuni quelque temps avant la tenue de la 76^e Session générale afin d'étudier les dossiers d'évaluation présentés par des Membres de l'OIE et de préparer les recommandations à soumettre à la Commission scientifique avant adoption par le Comité international de l'OIE. Le Groupe a révisé les projets de résolutions relatives à la mise à jour des procédures d'évaluation du statut sanitaire des Membres, et recommande leur adoption par le Comité international.

Réunion du Bureau de la Commission scientifique pour les maladies animales

OIE, Paris, 24 mai 2008

Le Bureau de la Commission scientifique pour les maladies animales s'est réuni juste avant la 76^e Session générale afin de finaliser la rédaction des projets de résolutions présentés au Comité international pour adoption. Le Bureau s'est réuni une nouvelle fois juste après la Session générale pour fixer le programme de travail de la Commission et les priorités de l'année à venir, conformément aux décisions et aux recommandations adoptées lors de la 76^e Session générale.

Groupe *ad hoc* sur la validation des épreuves de diagnostic

OIE, Paris, 3-5 juin 2008

La première réunion du Groupe *ad hoc* sur la validation des épreuves de diagnostic s'est tenue au siège de l'OIE du

3 au 5 juin 2008 ; elle avait pour objet de réviser les chapitres consacrés à la validation des épreuves de diagnostic dans le *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres* (*Manuel terrestre*) et de préparer des lignes directrices sur les différentes applications du modèle de validation de l'OIE en fonction des types de tests ou de maladies. L'utilisation du modèle de validation de l'OIE s'inscrit dans le cadre de la procédure de l'OIE pour la validation et la certification des épreuves de diagnostic. Le Groupe *ad hoc* recommande de réunir les deux chapitres actuels du *Manuel terrestre* qui traitent de la validation des épreuves en un seul chapitre couvrant tous les aspects de cette question. Il recommande également de préparer une série d'annexes à ce nouveau chapitre, décrivant les meilleures pratiques pour certains aspects du développement et de l'optimisation des épreuves, ainsi que pour la validation des tests. Le Groupe *ad hoc* a décidé de préparer des lignes directrices pour le modèle de validation de l'OIE, décrivant les approches à suivre pour produire, analyser et présenter correctement les données requises en vue de la validation. Un nouveau projet de modèle a été rédigé et soumis à la considération de la Commission des normes biologiques.

Groupe *ad hoc* sur le syndrome dysgénésique et respiratoire du porc

OIE, Paris, 9-11 juin 2008

La première réunion du Groupe *ad hoc* sur le syndrome dysgénésique et respiratoire du porc s'est tenue au siège de l'OIE du 9 au 11 juin 2008 ; la réunion avait pour but de commencer à réfléchir à la rédaction, pour le *Code sanitaire pour les animaux terrestres*, d'un chapitre consacré à cette maladie inscrite sur la Liste de l'OIE, et de lignes directrices spécifiques pour sa surveillance. Le Groupe *ad hoc* n'ignore pas les éventuelles conséquences pour le commerce, ni le fait qu'il n'existe, pour l'instant, aucune épreuve de diagnostic fiable permettant de différencier les différentes souches virales connues. Afin de fournir sans tarder une orientation utile aux Membres de l'OIE, le Groupe *ad hoc* a commencé à préparer un document contenant des informations pratiques sur la maladie, son diagnostic, sa prévention et les méthodes de lutte ; ce document sera publié sur le site web de l'OIE.

Groupe *ad hoc* sur l'épidémiologie

OIE, Paris, 11-12 juin 2008

Le Groupe *ad hoc* sur l'épidémiologie s'est réuni au siège de l'OIE du 11 au 12 juin 2008 afin de rédiger le plan du futur *Manuel de surveillance des maladies animales*. Le *Manuel de surveillance* abordera également les maladies à transmission vectorielle et les maladies de la faune sauvage, ainsi que d'autres questions liées aux animaux domestiques et à la santé publique, notamment le contrôle des résidus chez les animaux destinés à la consommation humaine.

actions régionales

Arrivée de nouvelles personnes à la Représentation régionale pour l'Asie et le Pacifique



Docteur Kenji Sakurai

Le Docteur Kenji Sakurai a intégré la représentation régionale de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique le 1^{er} mai 2008, en qualité d'adjoint du représentant régional.

Le Docteur Sakurai a obtenu en 1990 le diplôme de la faculté d'agriculture et de médecine vétérinaire de l'Université d'Obihiro, Japon. Rejoignant peu de temps après le programme de volontariat Japan Overseas Cooperation Volunteers (JOCV) qui fait partie des dispositifs de coopération de la JICA¹, il s'est rendu au Paraguay où il a travaillé pendant deux ans en tant que vétérinaire de terrain.

En 1994, il a intégré le ministère japonais de l'Agriculture, de la Forêt et des Pêches (MAFF) où il a exercé les fonctions d'expert vétérinaire pendant onze ans, dont quatre années au sein du Service de quarantaine animale. En 2005, le Docteur Sakurai a été transféré au ministère des Affaires étrangères et nommé premier secrétaire et attaché agricole auprès de l'ambassadeur du Japon en Uruguay.

1- JICA: Agence japonaise de coopération internationale



Docteur Serin Shin

La Docteure Serin Shin a rejoint la représentation régionale de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique le 1^{er} juin 2008, en qualité de gestionnaire de projets. Elle s'occupera de l'information et de la communication dans le domaine de la santé animale, ainsi que de la prévention et du contrôle des maladies animales, notamment l'influenza aviaire hautement pathogène.

Une réunion pour établir les ressources nécessaires pour le contrôle et l'éradication de la fièvre aphteuse dans les Amériques

Par l'intermédiaire de sa représentation régionale pour les Amériques, qui assume également le secrétariat régional du programme GF-TADs¹, l'OIE a organisé une réunion visant à déterminer les ressources nécessaires à la lutte contre la fièvre aphteuse dans les Amériques. Cette réunion s'est tenue à Buenos Aires, Argentine, en janvier 2008, avec la participation de la FAO², du CVP³, de la CAN⁴ et de l'OIE.



Participants à la réunion

1- GF-TADs : Plan-cadre mondial FAO/OIE pour la lutte progressive contre la fièvre aphteuse et d'autres maladies animales transfrontalières

2- FAO : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

3- CVP : Comité vétérinaire permanent du Cône Sud (Comité Veterinario Permanente del Cono Sur)

4- CAN : Communauté andine des Nations

14^e réunion de la sous-commission de l'OIE pour la Campagne de lutte contre la fièvre aphteuse en Asie du Sud-Est

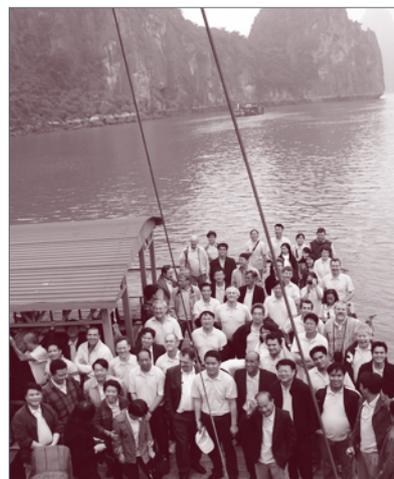
La 14^e réunion de la sous-commission de l'OIE pour la Campagne de lutte contre la fièvre aphteuse en Asie du Sud-Est (campagne SEAFMD) s'est tenue à Hanoï, Vietnam, du 10 au 14 mars 2008. Des participants venus de 20 pays et territoires y ont assisté.

Un hommage a été rendu aux résultats de la campagne SEAFMD. Celle-ci coordonne la lutte contre la fièvre aphteuse dans huit pays¹ de l'ASEAN² à travers l'Unité régionale de coordination de l'OIE, qui bénéficie du soutien du gouvernement australien³. La campagne SEAFMD a acquis une expérience remarquable qui lui permet aujourd'hui de consolider les zones où la fièvre aphteuse se trouve sous contrôle ou en voie d'éradication, et d'étendre celles déjà indemnes de la maladie. Le Docteur Bernard Vallat, Directeur général de l'OIE, a déclaré que le plus grand atout de la campagne SEAFMD est de combattre la maladie sur plusieurs fronts à la fois, démarche qui s'est avérée si efficace qu'elle est désormais considérée par la communauté scientifique

internationale comme un modèle à suivre pour lutter contre les autres maladies transfrontalières et les zoonoses.

Les participants à la réunion ont fait le point sur les activités de la campagne SEAFMD depuis douze mois. Les résultats suivants ont été enregistrés : formation aux enquêtes sur les foyers pour plus de 500 vétérinaires au Vietnam, au Cambodge et au Laos ; avancées majeures dans les différents programmes de zonage (MTM, LMWG et UMWG⁴) ; participation de la République populaire de Chine ; liaison permanente avec les pays de l'ASEAN, les organisations de l'industrie et le secteur privé ; adhésion à la feuille de route 2020 de la campagne SEAFMD et propositions visant à renforcer les activités de suivi et d'évaluation.

Après avoir examiné les rapports de suivi des Membres et les informations fournies par les organisations partenaires et les observateurs, les participants ont préparé des recommandations visant à renforcer la campagne SEAFMD. L'évolution de la fièvre aphteuse dans la



Visite culturelle dans la baie d'Ha Long, site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

sous-région a également été évoquée. La situation de chaque pays au regard de la fièvre aphteuse a été examinée en détail ; il a notamment été recommandé d'augmenter le nombre d'échantillons adressés aux laboratoires pour analyse et de réaliser des études moléculaires afin d'élucider l'épidémiologie des différents sérotypes du virus de la fièvre aphteuse circulant en Asie du Sud-Est.



Participants à la réunion

1- Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Myanmar, Philippines, Thaïlande et Vietnam

2- ASEAN: Association des Nations de l'Asie du Sud-Est

3- Voir la page web de la campagne SEAFMD : www.seafmd-rcu.oie.int

4- MTM: Malaisie-Thaïlande-Myanmar ; LMWG: Groupe de travail du Bas-Mékong ; UMWG: Groupe de travail du Haut-Mékong



Atelier régional sur la santé des animaux aquatiques en Asie et dans le Pacifique

L'atelier régional OIE/NACA¹ sur la santé des animaux aquatiques en Asie et dans le Pacifique s'est tenu à Bangkok, Thaïlande, du 25 au 28 mars 2008. Il s'agit du premier atelier sur la santé des animaux aquatiques organisé à l'intention des points focaux gouvernementaux chargés de la santé des animaux aquatiques au sein des services vétérinaires et des services des pêches.

L'atelier a été suivi par 19 participants venus des Membres et Territoires de l'OIE participant au système de notification trimestrielle des maladies des animaux aquatiques de la région : Australie, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Hong Kong (région administrative spéciale de la République populaire de Chine), Inde, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Népal, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Philippines, République populaire de Chine, Singapour, Sri Lanka, Taipei chinois, Thaïlande et Vietnam.

Les objectifs de l'atelier étaient les suivants :

1. mesurer l'importance des effets négatifs des maladies des animaux aquatiques et prendre conscience de la nécessité du contrôle et de la prévention de ces maladies ainsi que des responsabilités des pouvoirs publics dans ce domaine ;

2. fournir des informations actualisées sur les maladies émergentes des animaux aquatiques dans la région ;

3. former les points focaux nationaux aux normes de l'OIE relatives



De gauche à droite : Dr Sena DeSilva (NACA), Dre Suprance Chinabut (Thaïlande), Dr Sakchai Sriboonsue (Thaïlande), Dr Teruhide Fujita (OIE)

à la santé des animaux aquatiques (*Code sanitaire pour les animaux aquatiques et Manuel des tests de diagnostic pour les animaux aquatiques*), au système mondial d'information sanitaire de l'OIE (WAHIS) et à l'utilisation de l'informatique pour traiter les informations mentionnées au point (2) ci-dessus ;

4. renforcer la collaboration régionale en matière de prévention et de lutte contre les maladies des animaux aquatiques.

L'atelier s'est ouvert sur quelques remarques d'introduction prononcées successivement par le Docteur Teruhide Fujita, représentant régional de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique, le Docteur Sena DeSilva, Directeur général du réseau NACA, le Docteur Sakchai Sriboonsue, chef des Services vétérinaires et Directeur général des Services thaïlandais de l'élevage, et enfin le Docteur Supranee Chinabut qui

s'exprimait au nom du Directeur général des Services thaïlandais des pêches.

Des exposés ont ensuite été présentés : « Conséquences économiques des maladies des animaux aquatiques », par le Docteur Simon Funge-Smith de la FAO-RAP² ; « Les principales maladies affectant les poissons dans la région Asie-Pacifique » et « La surveillance active des maladies virales des poissons et des crevettes dans certains pays asiatiques », par la Docteure Gilda Lio-Po du SEAFDEC³.

La Docteure Eva-Maria Bernoth, présidente de la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques de l'OIE a présenté les normes de l'OIE relatives à la santé des animaux aquatiques. Elle a également expliqué le fonctionnement de ces normes dans le cadre de l'Accord SPS⁴ de l'OMC⁵ et le déroulement du

1- NACA : centres d'aquaculture de la région Asie-Pacifique

2- FAO RAP : Bureau régional de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour l'Asie et le Pacifique

3- SEAFDEC : Centre de développement des pêches de l'Asie du sud-est

4- Accord SPS : Accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires

5- OMC : Organisation mondiale du commerce

6- WAHIS : Base de données mondiale d'information sanitaire de l'OIE



processus d'élaboration des normes de l'OIE. Le Docteur Karim Ben Jebara, chef du Service de l'information sanitaire de l'OIE a ensuite décrit le système WAHIS et la base de données WAHID⁶.

La séance de formation pratique consacrée à la notification immédiate, aux rapports de suivi et aux rapports semestriels et annuels a été animée par le Docteur Karim Ben Jebara, par le Docteur Daniel Chaisemartin, chef du Service de l'administration et des systèmes de gestion de l'OIE, et par Mme Cristina Ramirez, chef de projet GLEWS⁷ de l'OIE ; la faculté des pêches de l'Université de Kasetsart, Thaïlande, a fourni les postes informatiques nécessaires pour mener à bien cette séance.

7- GLEWS : Système d'alerte précoce et de réaction rapide pour les maladies animales transmissibles à l'homme

Les participants ont pris note de l'importance de l'aquaculture dans la région, qui représente près de 90 % de la production mondiale aquacole ; le secteur est actuellement confronté à des difficultés majeures, liées notamment aux maladies affectant les animaux aquatiques, qui freinent la croissance du secteur et menacent la sécurité des échanges d'animaux aquatiques et de leurs produits dérivés.

Les participants se sont félicités du développement de la coopération régionale dans le domaine de la santé des animaux aquatiques, en particulier pour la recherche et la diffusion des informations pertinentes et le partage des expériences relatives aux maladies de la Liste de l'OIE ou à d'autres maladies ; ils se sont également réjouis de la collaboration à l'œuvre entre l'OIE, le réseau NACA et la FAO pour la protection de la santé des animaux aquatiques dans la région.

L'atelier a été l'occasion de formuler d'importantes recommandations, visant notamment à accélérer la diffusion d'informations et d'expériences au niveau régional entre les points focaux

nationaux et à favoriser la participation active des pays de la région, représentés par leurs Délégués respectifs, au processus d'élaboration des normes internationales de l'OIE. Les participants ont également recommandé d'établir aussi rapidement que possible un protocole d'accord entre le réseau NACA et l'OIE afin de renforcer la coopération entre les deux organisations dans le domaine de l'information sur la santé des animaux aquatiques dans la région et de mettre en place la cellule régionale WAHIS/OIE-NACA.

actes officiels

Désignation des Délégués permanents

12 mars 2008

Moldavie

Dr Stamati Vsevolod

Directeur des Services Vétérinaires,
Ministère de l'agriculture et des
aliments

21 mars 2008

Ouzbékistan

Dr Uldashov Nurbek Ergashovich

Directeur des Services Vétérinaires,
Ministère de l'agriculture et des
ressources aquatiques

28 mars 2008

Kazakhstan

Dr Akhmetzhan Akievich Sultanov

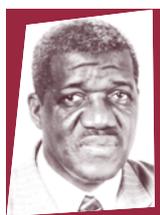
Directeur, Département de Services
Vétérinaires, Ministère de l'agriculture

30 mars 2008

République populaire de Chine

Dr Khang Zhongqui

Directeur général adjoint des
Services Vétérinaires Ministère de
l'agriculture



8 avril 2008

Mali

Dr Kassoum Diakite

Directeur des
Services
Vétérinaires,

Ministère de l'élevage et de la pêche

22 avril 2008

Russie

Dr Nikolai Vlasov

Directeur général adjoint des Services
Vétérinaires Ministère de l'agriculture
et des aliments

14 mai 2008

Sierra Leone

Dr Francis A R Sankoh

Directeur, Service de l'élevage,
Ministère de l'agriculture et des
ressources naturelles

20 mai 2008



Libye

Dr Giuma Elhafi

Directeur Général,
Centre national
de santé animale
et de l'amélioration

de l'élevage

21 mai 2008

Royaume Uni

Dr Nigel Gibbens

Directeur des
Services
Vétérinaires,
Département de
l'environnement, les
aliments et les affaires rurales



4 juin 2008



Niger

Dr Zourkaleni

Alzouma Maiga

Directeur de la
santé animale,
Ministère de

ressources animales

27 juin 2008



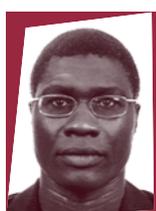
Luxembourg

Dr Albert Huberty

Directeur des
Services
Vétérinaires,
Ministère de

l'agriculture, de la viticulture et du
développement rural

30 juin 2008



Sénégal

Dr Mbargou Lo

Directeur des
Services
Vétérinaires,
Ministère de

l'élevage



26 mai 2008

Kenya

Dr Peter Maina

Ithondeka

Directeur des
Services

Vétérinaires, Ministère du
développement de l'élevage

Accords

Accord entre l'Organisation Mondiale de la SantéAnimale (OIE) et le Conseil international pour l'Exploration de la Mer (CIEM)

Compte tenu de leur objectif commun d'empêcher la propagation internationale de micro-organismes indésirables et de maladies dans le milieu aquatique, l'Organisation mondiale de la santé animale, ci-après dénommée l'OIE, et le Conseil international pour l'exploration de la mer, ci-après dénommé le CIEM, sont convenus de ce qui suit :

1. Chaque organisation tiendra l'autre partie informée des activités menées qui sont susceptibles de présenter un intérêt commun.
2. Chaque organisation invitera l'autre partie à participer aux réunions traitant de questions d'intérêt commun. L'OIE et le CIEM s'acquitteront normalement de leurs frais quand ils répondront à ces invitations. N.B. : les mesures administratives appliquées en vue de la participation d'experts à des groupes de travail suivront les règles établies par chaque organisation.
3. L'OIE adressera son catalogue de publications au CIEM qui pourra ainsi lui commander des publications sur les activités de l'OIE en rapport avec ses propres travaux. Le CIEM bénéficiera des mêmes tarifs préférentiels que ceux appliqués aux organisations coopérant avec l'OIE et vice versa. L'OIE et le CIEM échangeront à titre gracieux des documents portant sur les sujets d'intérêt commun. En revanche, la participation d'experts à des groupes de travail scientifiques sera soumise aux règles établies par chaque organisation.
4. Les deux organisations s'efforceront d'élargir leur coopération par des consultations tant formelles qu'informelles concernant les sujets d'intérêt commun énumérés ci-après, de même que les autres questions susceptibles d'être ultérieurement identifiées par les deux organisations.

QUESTIONS D'INTÉRÊT COMMUN

- Informations générales sur le secteur de l'aquaculture.
- Recherches scientifiques sur le transfert et les maladies des animaux aquatiques.
- Elaboration et révision des politiques, lignes directrices et normes internationales applicables au transfert international d'animaux aquatiques.
- Informations relatives aux activités des organisations intergouvernementales, comme l'OMS, la FAO, l'OMC, l'IMO et l'ISO, qui sont susceptibles d'avoir un impact sur le transfert international d'animaux aquatiques.

Date : 10 décembre 2007

Gerd Hubold
Secrétaire général du CIEM

Bernard Vallat
Directeur général de l'OIE

Accord entre l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) et le Conseil international des volailles (IPC)

1. L'Organisation mondiale de la santé animale, ci-après dénommée l'OIE, et le Conseil international des volailles (International Poultry Council), ci-après dénommé l'IPC, tiendront l'autre partie informée des activités menées qui sont susceptibles de présenter un intérêt commun.

2. L'OIE est l'organisation mondiale responsable de la santé, du bien-être et de la bienveillance des animaux. À ce titre, elle publie des normes sanitaires pour les échanges internationaux des animaux et de leurs produits, garantit une plus grande sécurité sanitaire des aliments d'origine animale, favorise la bienveillance animale en se fondant sur une approche scientifique, apporte son expertise et stimule la solidarité internationale pour contrôler les maladies animales, et est chargée de collecter, analyser et diffuser l'information scientifique vétérinaire.

3. L'IPC a été créé le 7 octobre 2005 dans le but de réunir les principaux acteurs du secteur privé représentant les pays producteurs de volailles du monde entier afin qu'ils traitent des questions relatives aux échanges internationaux, à la science, à la sécurité sanitaire des aliments et de la bienveillance animale, et œuvrent en faveur d'une conception commune des produits avicoles, ainsi que d'une confiance dans ces produits, chez les clients et les consommateurs du monde entier.

4. Les deux organisations s'attacheront à élargir leur coopération grâce à des consultations tant formelles qu'informelles sur les questions d'intérêt commun, en particulier sur les sujets suivants.

QUESTIONS D'INTÉRÊT COMMUN

- Communication d'informations générales sur la filière volailles, notamment sur ses relations et interactions avec les services vétérinaires officiels.

- Recherche vétérinaire sur les maladies touchant les volailles.

- Coopération pour l'élaboration et la révision de normes internationales relatives à la santé animale et aux zoonoses qui soient applicables au commerce des volailles et des produits avicoles.

- Coopération pour l'élaboration et la promotion des normes internationales fondées sur des critères scientifiques en matière de bien-être animal et de bienveillance des animaux et applicables au commerce international des volailles et des produits avicoles.

- Echange de vues sur l'approche adoptée par des instances intergouvernementales telles que l'OMS, la FAO et leur programme commun (le Codex Alimentarius) en matière de stratégies de surveillance et de contrôle des maladies, de sécurité sanitaire des aliments, et de protection de la santé et des intérêts économiques des consommateurs, dans la mesure où cette approche est susceptible d'avoir des répercussions sur le secteur avicole et/ou le commerce international.

- Echange de vues et participation à des réunions sur les aspects majeurs de la santé animale et des zoonoses, de la bienveillance animale et de la sécurité sanitaire des aliments.

5. Chaque organisation invitera l'autre partie à participer à ses réunions en tant qu'observateur au cas où des questions d'intérêt commun pourraient être soulevées, et lui communiquera les comptes rendus desdites réunions.

6. L'OIE et l'IPC échangeront à titre gracieux un exemplaire de chaque document et publication portant sur des sujets d'intérêt commun. Les deux organisations bénéficieront des tarifs préférentiels réservés à leurs membres ou organisations affiliées pour toute nouvelle commande de publications.

Date : 27 mai 2008

Tage Lysgaard

**Premier Vice-Président de l'International
Poultry Council (IPC)**

Bernard Vallat

**Directeur général de l'Organisation mondiale
de la santé animale (OIE)**



vie des partenaires

épidémiologie & programmes de lutte contre les maladies animales

Rapport de formation : « Méthodes de haut niveau pour la validation des épreuves de diagnostic »

Berlin, Allemagne, 14-16 mai 2008

Comment déterminer le « meilleur » seuil limite pour une épreuve de diagnostic ? Comment valider un test en l'absence d'étalon de référence ? Comment valider et appliquer un test au niveau du troupeau ? Ces questions, parmi d'autres, ont été examinées lors de l'atelier consacré aux « Méthodes de haut niveau pour la validation des épreuves de diagnostic », qui s'est tenu à l'Institut fédéral de l'évaluation du risque (BfR ; www.bfr.bund.de) à Berlin, Allemagne, du 14 au 16 mai 2008, avec le soutien de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE)

www.oie.int

www.bfr.bund.de/cm/227/advanced_methods_for_validation_of_diagnostic_tests.pdf

www.bfr.bund.de/cm/241/travel_information_reading_list_software_list.pdf

*Christine Müller-Graf,
Francois Diaz,
Ian Gardner,
Matthias Greiner,
Manfred Liebsch*

Parallèlement à l'évolution rapide des épreuves de diagnostic visant à détecter les maladies infectieuses et les autres dangers qui affectent les animaux vivants, les produits d'origine animale et les aliments destinés à la consommation humaine ou animale, de nouvelles applications mathématiques voient le jour dans le domaine de la validation des tests et de l'interprétation des résultats. Toutefois, les diagnosticiens et les spécialistes de la validation et de la certification des tests n'ont pas toujours la possibilité de suivre de près l'évolution des applications statistiques et épidémiologiques qui intéressent leur pratique. Cet atelier a précisément pour objet de présenter les solutions les plus récentes aux problèmes posés par la validation des tests et de fournir un entraînement concret à ces méthodes.

Dix-huit spécialistes de douze pays, pour la plupart expérimentés en matière de développement des épreuves de diagnostic ont participé à l'atelier. Le Docteur Diaz (de l'OIE) a d'abord présenté les activités de l'OIE dans le domaine de la validation des épreuves de diagnostic (normes générales, procédure de certification des kits de diagnostic validant l'aptitude des tests à l'emploi qui leur est assigné) ; le Docteur Liebsch (du BfR) a ensuite présenté les concepts de validation appliqués par l'OCDE dans le domaine de la toxicologie, notamment pour valider les méthodes de substitution destinées à remplacer ou à raffiner les évaluations des dangers toxicologiques basées sur l'expérimentation animale. Après avoir présenté les méthodes quantitatives, les Docteurs Gardner (de l'Université de Californie, Davis) et Greiner (du BfR) ont animé les exercices pratiques.

Lors des exposés techniques, les formateurs ont souligné l'importance d'utiliser des échantillons appropriés pour les études de validation ; ils ont également expliqué comment éviter les biais dans





Groupe de participants à l'atelier consacré aux « Méthodes de haut niveau pour la validation des épreuves de diagnostic » qui s'est tenu à Berlin

l'estimation de la sensibilité et de la spécificité diagnostiques. La conception de l'échantillonnage et la représentativité des échantillons évalués sont des aspects déterminants. Il est important d'avoir des collections d'échantillons bien caractérisés et de mieux partager les échantillons afin d'améliorer les critères de validation. Il est souhaitable de faciliter l'interprétation et la comparaison des études de validation en harmonisant la présentation des rapports de validation des tests de diagnostic publiés dans les revues à comité de lecture.

Les logiciels spécialisés développés au cours des dix dernières années ont considérablement amélioré le traitement statistique des données obtenues lors des études de validation. Au cours des exposés théoriques et des exercices pratiques, les formateurs ont expliqué comment optimiser le recours aux seuils limites dans les tests de diagnostic à données continues, étant donné que pour ce type de test, les résultats correspondant à des individus infectés et ceux correspondant à des individus non infectés apparaissent souvent superposés dans le même intervalle.

L'analyse de la courbe ROC (courbe caractéristique du fonctionnement du récepteur)

est la méthode recommandée pour déterminer la capacité de discrimination d'une épreuve diagnostique sans qu'il soit nécessaire d'établir un seuil limite. L'analyse ROC s'avère particulièrement utile pour réaliser des comparaisons entre épreuves de diagnostic.

La méta-analyse est une autre méthode récemment mise au point pour la validation des tests. La compilation de toutes les données publiées est une pratique recommandée (voire, dans certains cas, la seule possible). Dans ces cas, la méta-analyse permet de réaliser une analyse statistique de la sensibilité et de la spécificité diagnostiques ainsi que d'autres paramètres pertinents, voire de déterminer si certains traits inhérents à la conception du test ou à la population examinée sont à même d'influencer l'estimation de certains paramètres.

La principale difficulté dans la validation des épreuves de diagnostic réside probablement dans le caractère peu satisfaisant des étalons de référence, en particulier pour les tests *ante-mortem*. Les épreuves comparatives sont souvent imparfaites et dans certains cas elles n'ont même pas été validées pour la population cible.

Comparés à des « étalons de référence » aussi imparfaits, les nouveaux tests paraissent toujours moins sensibles ou moins spécifiques que l'étalon de référence, ce qui est souvent faux.

Heureusement, de nouvelles méthodes récemment mises au point permettent de résoudre ce problème. Les modèles dits à classes latentes sont à même de corriger ce biais et ils sont donc de plus en plus utilisés pour la validation des épreuves de diagnostic vétérinaire. La fiabilité scientifique de ces modèles est avérée, de même que la robustesse dont ils font souvent preuve ; en revanche, leur utilisation exige une bonne connaissance des concepts biologiques et mathématiques mis en œuvre. Les participants ont pu appliquer ces méthodes et les tester concrètement, au moyen de l'expérience suivante : un premier groupe a élaboré un scénario de validation fictif, dont tous les paramètres étaient connus (sensibilité et spécificité diagnostiques des tests et prévalence des populations étudiées) ; un deuxième groupe a produit en aveugle des données d'étude fictives, construites à partir de paramètres réels. En utilisant ces données, présentées suivant le même format que les données réelles, les paramètres réels ont pu être correctement estimés, grâce à la méthode dite de la probabilité la plus élevée. Le théorème de Bayes constitue une méthode encore plus souple et puissante pour estimer les modèles à classes latentes. Cette méthode permet d'intégrer des éléments déjà connus (par exemple les avis d'experts sur les études pilotes) dans l'estimation en cours, voire de résoudre certains problèmes qui ne trouvent pas d'expression statistique identifiable (c'est-à-dire qui n'appellent pas de solution univoque), en recourant à la méthode de la probabilité la plus élevée.

Malgré les difficultés inhérentes à son objet, cette formation a été une expérience passionnante et stimulante aussi bien pour les participants que pour les formateurs. De nouvelles idées ont été formulées pendant l'atelier, concernant le traitement des données d'étude ou la manière d'adapter les méthodes statistiques aux nécessités concrètes de chaque évaluation. Le souhait exprimé par les participants de prolonger cette expérience par une formation complémentaire sera certainement pris en compte. Il s'agit du huitième atelier sur la validation au niveau international animé par les deux principaux formateurs ; ce sujet continue visiblement de susciter un vif intérêt dans le domaine du diagnostic vétérinaire.

Rapport de synthèse sur la surveillance de l'influenza aviaire à déclaration obligatoire en Israël – 5^e plan semestriel de surveillance de routine au niveau national

En Israël, janvier-mars 2008

Une surveillance intensive est exercée en Israël afin de s'assurer que les virus responsables de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) et de l'influenza aviaire à déclaration obligatoire (NAI) ne circulent pas parmi les populations de volailles du pays. Cette surveillance repose sur le contrôle sérologique des élevages sains et sur l'isolement viral et l'épreuve d'amplification en chaîne par la polymérase (PCR) dans les élevages où des signes cliniques ont été constatés.

*Informations reçues
le 22 mai 2008 du
Docteur Michel Bellaïche,
Département d'épidémiologie,
Services vétérinaires
et de la santé animale, Israël*

Élevages ayant présenté des signes cliniques

Les élevages commerciaux et de basse-cour présentant des troubles respiratoires et/ou une mortalité élevée, de même que les oiseaux sauvages trouvés morts ont été prélevés aux fins d'isolement viral et/ou de PCR. Les prélèvements réalisés dans les élevages commerciaux consistaient en 10 écouvillons trachéaux et 10 écouvillons cloacaux par élevage. Ce nombre était multiplié par deux dans les cas où les deux techniques de diagnostic (isolement viral et PCR) étaient pratiquées en parallèle. L'isolement viral était confié à deux des quatre laboratoires régionaux de diagnostic pour les maladies aviaires, ou au Kimron Veterinary Institute. Les tests PCR étaient réalisés par le Kimron Veterinary Institute ou par le laboratoire régional de diagnostic pour les maladies aviaires de Zfat. Au total, 1 008 élevages ont été testés par isolement viral et 3 258 par PCR. Ont ainsi été analysés : a) les élevages où des signes cliniques avaient été observés ; b) les élevages sains situés dans la zone de surveillance établie suite au foyer d'IAHP (sérotypage H5) survenu le 3 janvier 2008 dans un petit élevage de basse-cour.

Élevages sains

Les élevages sains de poulets de chair et de dindes à rôtir ont été analysés au moyen de l'épreuve ELISA (Idexx®). Tous les élevages ayant donné un résultat positif, même sur un seul échantillon lors d'un seul test, ont été prélevés une deuxième fois et analysés au moyen de l'épreuve d'inhibition de l'hémagglutination pour la détection des sérotypes H5, H7 et H9. Les échantillons dont le titre d'inhibition de l'hémagglutination était inférieur à 4 ont été considérés négatifs. Les élevages dont les échantillons ont donné des résultats positifs pour le sérotypage H9, mais négatifs pour les sérotypes H5 et H7, ont été considérés négatifs. Dans la mesure du possible, les prélèvements étaient effectués sur les volailles les plus âgées (par exemple, volailles reproductrices âgées de 40 semaines ou plus) afin d'augmenter la sensibilité diagnostique de la surveillance. Des élevages commerciaux ont été analysés dans tout le pays. Le nombre d'élevages analysés était fonction de la taille d'échantillon nécessaire pour détecter le virus de l'influenza

aviaire à déclaration obligatoire avec un niveau de confiance de 95 % si la prévalence sérologique au niveau des élevages était d'au moins 1 % (soit au moins 284 élevages). Chaque élevage était soumis à autant de prélèvements que nécessaire pour détecter, avec un niveau de confiance de 95 %, une prévalence sérologique de 25 % du virus de l'influenza aviaire à déclaration obligatoire à l'intérieur de l'élevage (soit au moins 11 échantillons). Le nombre d'élevages prélevés par type de volaille était fonction du nombre d'exploitations consacrées à ce type d'élevage dans une même zone géographique. Certains types d'élevage ont fait l'objet d'une surveillance accrue, fondée sur des considérations telles qu'une durée de vie prolongée et une biosécurité médiocre (élevages de poules pondeuses), ou encore une grande sensibilité et une durée de vie relativement longue (élevages de dindes).

Au total, 304 élevages sains ont été testés dans toutes les régions du pays pratiquant l'aviculture, à savoir : 63 élevages de poulets de chair, 154 élevages de poules pondeuses, 44 élevages de dindes à rôtir, 27 élevages de poulets reproducteurs, 6 élevages de dindes reproductrices et 10 élevages de poules pondeuses élevées en plein air. Des prélèvements ont été réalisés dans un élevage de canards (âgés de 73 semaines) et un élevage d'oies (âgées de 5 ans) aux fins d'isolement viral ; Israël ne compte que deux élevages de canards et un seul élevage d'oies.

Résultats

Tous les tests se sont avérés négatifs pour les sérotypes H5 et H7.

Le Tableau I ci-dessous présente les résultats des essais d'isolement viral et des tests PCR réalisés entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 mars 2008.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, on peut conclure, avec un niveau de confiance élevé, qu'Israël est désormais indemne d'influenza à déclaration obligatoire et d'IAHP.

Tableau I

Nombre d'élevages de volailles ou d'oiseaux sauvages testés par isolement viral ou par amplification en chaîne par la polymérase (PCR), par mois et par type de volaille

Type aviaire	Isolement viral				PCR			
	Jan. 2008	Fév. 2008	Mars 2008	Total	Jan. 2008	Fév. 2008	Mars 2008	Total
Poulets de chair	177	205	131	513	487	585	435	1 507
Poules pondeuses	62	34	52	148	76	53	55	184
Dindes à rôtir	28	22	12	62	186	54	57	297
Poulets reproducteurs	84	11	4	99	700	35	0	735
Volailles de basse-cour	76	16	10	102	214	38	26	278
Oiseaux sauvages*	54	16	14	84	122	90	45	257
Total	481	304	223	1 008	1 785	855	618	3 258

* Y compris les échantillons prélevés lors de l'enquête sur l'avifaune

La Turquie se déclare indemne d'influenza aviaire hautement pathogène

Ankara (Turquie), le 14 juillet 2008

La Turquie a notifié officiellement sept foyers d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) dus au sérotype H5N1, enregistrés entre le 18 janvier et le 12 avril 2008 (Fig. 1 et Tableau I). Ces foyers ont affecté des petits élevages de volailles de basse-cour. L'abattage sanitaire a été appliqué, suivi de la désinfection des établissements atteints ; il n'y a pas eu de vaccination ; une surveillance a été exercée pendant les trois mois qui ont suivi la fin des opérations d'abattage sanitaire, conformément à l'annexe 3.8.9 du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* de l'OIE.

Information reçue le 14 juillet 2008 du Docteur Muzzafer Aydemir, Délégué de la Turquie auprès de l'OIE et Directeur général du service de protection animale, ministère de l'Agriculture et des Affaires rurales, Ankara, Turquie

Historique de l'épizootie

La Turquie a notifié officiellement sept foyers d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) dus au sérotype H5N1, enregistrés entre le 18 janvier et le 12 avril 2008 (Fig. 1 et Tableau I). Ces foyers ont affecté des petits élevages de volailles de basse-cour. L'abattage sanitaire a été appliqué, suivi de la désinfection des établissements atteints ; il n'y a pas eu de vaccination ; une surveillance a été exercée pendant les trois mois qui ont suivi la fin des opérations d'abattage sanitaire, conformément à l'annexe 3.8.9 du Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE.

Le premier foyer a été signalé dans la Province de Zonguldak, district de Çaycuma, village de Sazköy le 18 janvier 2008. Le foyer a été notifié à la Direction provinciale de l'agriculture le lendemain. La confirmation du sérotype H5N1 a eu lieu le même jour. L'abattage sanitaire s'est achevé le 23 janvier. L'événement a été déclaré clos le 13 février 2008.

Le second foyer a été signalé dans la province de Samsun, district d'Ondokuzmayis, village d'Yörükler, le 26 janvier 2008. Le foyer a été notifié et



Fig. 1
Distribution des foyers d'IAHP (veuillez voir page 73 en couleur)

confirmé le 28 janvier. L'abattage sanitaire s'est achevé le 3 février. Les mesures de lutte ont été levées le 25 février 2008.

Le troisième foyer a été enregistré dans la province de Sakarya, district de Kaynarca, village de Yeniçam, le 1er février 2008. Le foyer a été notifié et confirmé le 4 février. L'abattage sanitaire s'est achevé le 9 février. L'événement a été déclaré clos le 3 mars 2008.

Le quatrième foyer a été signalé dans la province de Sakarya, district de Karasu, village de Konacık, le 7 février 2008. La notification et la confirmation ont eu lieu le même jour. L'abattage sanitaire s'est achevé le 9 février. L'événement a été déclaré clos le 3 mars 2008.

Le cinquième foyer a été signalé dans la province de Samsun, district de Terme, village d'Aybeder, le 8 février 2008. La notification et la confirmation ont eu lieu le même jour. L'abattage sanitaire s'est achevé le 8 février. L'événement a été déclaré clos le 29 février 2008.

Le sixième foyer a été enregistré dans la province de Sinop, district de Merkez, village de Ta manlı, le 11 février 2008, et notifié le 18 février. La confirmation a eu lieu le 19 février. Des échantillons ont été envoyés au deuxième Laboratoire national de référence qui a confirmé la présence du sérotype H5N1 le 25 février. L'abattage sanitaire s'est achevé le 20 février. L'événement a été déclaré clos le 12 mars 2008.

Le dernier foyer (notifié à l'OIE comme une réapparition de l'IAHP dans une nouvelle zone) est apparu dans la province d'Edirne, district d' Ipsala, village d'Esetçe, le 9 mars 2008. Le foyer a été notifié le 14 mars et confirmé le 17 mars. L'abattage sanitaire s'est achevé le 22 mars. Les mesures de lutte ont été levées le 12 avril 2008.

Au total, ces foyers ont entraîné l'abattage de 7 080 volailles de diverses espèces (6 697 poulets, 393 canards, 9 oies, 7 dindes et 7 pigeons domestiques). Les éleveurs ont été indemnisés.

Deux rapports finaux ont été adressés à l'OIE, respectivement le 12 mars et le 14 avril 2008.

Tableau I
Foyers d'IAHP enregistrés en 2008

	Province – District – Village	Date de début	Date de confirmation	Date de clôture de l'événement
1	Zonguldak-Çaycuma-Sazköy	18 janvier 2008	19 janvier 2008	13 février 2008
2	Samsun-Ondokuzmayıs-Yörükler	26 janvier 2008	28 janvier 2008	25 février 2008
3	Sakarya-Kaynarca-Yeniçam	1 février 2008	4 février 2008	30 mars 2008
4	Sakarya-Karasu-Konacık	7 février 2008	7 février 2008	3 mars 2008
5	Samsun-Terme-Aybeder	8 février 2008	8 février 2008	29 février 2008
6	Sinop-Merkez-Ta manlı	11 février 2008	19 y 25 février 2008	12 mars 2008
7	Edirne-Ipsala-Esetçe	9 mars 2008	17 mars 2008	12 avril 2008

Note : l'événement est considéré clos 21 jours après la fin des opérations d'abattage sanitaire et de désinfection

Réglementation

La nouvelle réglementation turque sur l'influenza aviaire a été adoptée par le gouvernement le 10 avril 2008 et publiée dans le Journal officiel turc (n° 26843) le même jour, avec entrée en vigueur immédiate. Ce texte transpose entièrement la Directive du Conseil 2005/94CE (mesures communautaires de l'Union européenne de lutte contre l'influenza aviaire).

Notification

Chaque foyer d'IAHP (sérotype H5N1) confirmé par des tests en laboratoire a été immédiatement notifié à l'OIE et aux pays voisins.

Source du foyer

Les investigations sur le foyer ont permis d'établir que l'exposition directe ou indirecte à des oiseaux sauvages a constitué la source de l'infection. L'exposition indirecte résulte de contacts

avec des matières infectées telles que les plumes et les viscères d'oiseaux sauvages abattus à la chasse, ou des cartouches contaminées.

D'après les études de population réalisées sur les sites affectés, certaines espèces aviaires passerelle (c'est-à-dire évoluant entre les basses-cours et les habitats investis par l'avifaune) ont pu être exposées à des déchets infectés provenant de gibier à plume ou être en contact direct avec des volailles infectées.

Une buse variable (*Buteo buteo*) trouvée à l'agonie le 5 mars 2008 près du site de Yörükler a été euthanasiée et examinée au Laboratoire de référence de la FAO¹-OIE à Padoue, Italie. Les tests ont révélé la présence du sérotype H5N1 du virus de l'IAHP.

Trois isolats du virus de l'influenza aviaire ont été expédiés au Veterinary Laboratories Agency (VLA) de Weybridge, Royaume-Uni, pour confirmation. L'analyse phylogénétique de ces isolats a permis de les classer dans le même groupe que d'autres isolats obtenus en 2008 et fin 2007 en République tchèque, en Roumanie, au Royaume-Uni et en Pologne. D'après la comparaison des séquences nucléotidiques, les isolats du Royaume-Uni ont présenté le degré d'homologie le plus élevé (99,6 %).

Mesures de lutte

Les mesures de lutte mises en œuvre ont été l'abattage sanitaire associé au contrôle des déplacements et à la désinfection ; la vaccination n'a pas été appliquée. Dans un rayon de 3 km autour des foyers (zone de protection), toutes les volailles considérées à risque ont été abattues et leurs propriétaires indemnisés. Des zones de surveillance (d'un rayon de 7 km)

ont été établies à l'extérieur des zones de protection de 3 km de rayon. Le transport de volailles et de produits aviaires a été interdit pendant les 21 jours suivant la fin des opérations d'abattage sanitaire, de nettoyage et de désinfection, dans les zones de protection et de surveillance.

Une surveillance active et passive a été menée avant, pendant et après chaque foyer. Les prélèvements réalisés et

Tableau II

Nombre d'élevages commerciaux où des examens cliniques et des tests de laboratoire ont été réalisés entre janvier et juin 2008 pour le dépistage de l'influenza aviaire (aucun cas positif n'a été trouvé)

	Élevages de poulets de chair	Élevages de poules pondeuses	Élevages de volailles reproductrices
Observation clinique	6 241	5 157	371
Test rapide	4 021		
ELISA-AGID	89		

ELISA : méthode de dosage immuno-enzymatique ; IDG : épreuve d'immunodiffusion en gelose

les résultats des tests en 2008 figurent ci-dessous.

Surveillance des volailles des élevages commerciaux (Tableau II)

Objectifs :

- renforcer les systèmes d'alerte et de détection précoces ainsi que les mesures de biosécurité appliquées dans les élevages commerciaux vis-à-vis de l'influenza aviaire à déclaration obligatoire ;
- prévenir l'introduction et la propagation des virus H5 et H7 de l'influenza aviaire faiblement pathogène dans les élevages commerciaux lorsque des oiseaux sauvages ou des volailles de basse-cour ont été infectés ;
- localiser les élevages commerciaux situés dans les régions où le risque d'introduction de la maladie à partir des oiseaux sauvages ou des volailles de basse-cour est considéré le plus élevé ;

1- FAO : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

- certifier les élevages commerciaux indemnes d'influenza aviaire à déclaration obligatoire afin de rassurer les consommateurs et de faciliter le commerce des volailles et des produits d'origine aviaire ;
- soutenir le processus de prise de décision, ainsi que les programmes de lutte et d'éradication, et procéder à l'évaluation de leur efficacité.



Fig. 2

Les résultats de l'appréciation du risque et de l'évaluation du risque en Turquie ont permis d'établir trois zones de risque (veuillez voir page 73 en couleur)

Surveillance des volailles de basse-cour (Tableaux III & IV)

La surveillance exercée sur les volailles de basse-cour avait pour but de recueillir des informations cliniques permettant de détecter d'éventuels foyers actifs d'IAHP. La surveillance avait pour objectif spécifique de déterminer précisément le statut sanitaire des provinces relevant des catégories suivantes :

- provinces ayant eu des cas humains en 2005 mais aucun foyer aviaire ;
- provinces ayant eu des foyers confirmés en 2005, 2006 et 2007 ;
- surveillance post-foyer conformément aux préconisations de l'Union européenne et de l'OIE.

L'unité épidémiologique retenue dans le cadre de ce programme était le village.

Dans chaque province, un échantillon de villages a été constitué de manière aléatoire, en tenant compte du nombre de villages par province, de manière à assurer une probabilité de 95% de détecter l'infection au cas où celle-ci serait présente dans au moins 1% des villages. D'autres villages ont été ajoutés à cette première sélection lorsqu'ils répondaient aux critères suivants :

- villages où le sérotype H5N1 a été détecté chez l'être humain mais non chez les volailles ;
- villages considérés par les Direction provinciale comme présentant un risque élevé, à savoir :
 - villages situés en bordure de zones humides où les volailles domestiques sont exposées aux oiseaux sauvages ;
 - villages contigus aux foyers actifs.

La surveillance clinique a été menée par des vétérinaires, soit lors de campagnes spécifiques, soit parallèlement à d'autres campagnes de routine (vaccinations, traitements, identification des animaux, etc.).

Tableau III

Échantillons prélevés sur des cas suspects d'influenza aviaire et expédiés au laboratoire pour analyse entre le 27 février 2007 (dernier foyer enregistré en 2007) et le 18 janvier 2008 (premier foyer enregistré en 2008)

	Nombre total d'échantillons		Échantillons testés		Échantillons inutilisables		Analyses en cours		Échantillons suspects		Échantillons négatifs		Échantillons positifs	
	Vol. dom.	Ois. sauv.	Vol. dom.	Ois. sauv.	Vol. dom.	Ois. sauv.	Vol. dom.	Ois. sauv.	Vol. dom.	Ois. sauv.	Vol. dom.	Ois. sauv.	Vol. dom.	Ois. sauv.
Total	381	184	381	184	3	12	0	0	0	0	378	172	0	0
Total cumulé	565		565		15		0		0		550		0	

Vol. dom. : volailles domestiques
Ois. sauv. : oiseaux sauvages

Tableau IV

Échantillons prélevés sur des cas suspects d'influenza aviaire et expédiés au laboratoire pour analyse pendant la phase d'épizootie (du 19 janvier 2008 au 17 mars 2008)

	Nombre total d'échantillons		Échantillons testés		Échantillons inutilisables		Analyses en cours		Échantillons suspects		Échantillons négatifs		Échantillons positifs	
	Vol. dom.	Ois. sauv.	Vol. dom.	Ois. sauv.	Vol. dom.	Ois. sauv.	Vol. dom.	Ois. sauv.	Vol. dom.	Ois. sauv.	Vol. dom.	Ois. sauv.	Vol. dom.	Ois. sauv.
Etlık	39	43	39	43	0	0	0	0	0	0	33	43	6	0
Bornova	4	18	4	18	0	0	0	0	0	0	4	18	0	0
Pendik	52	29	52	29	0	0	0	0	0	0	44	29	8	0
Konya	3	0	3	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0
Elazı	35	1	35	1	0	0	0	0	0	0	35	1	0	0
Erzurum	17	1	17	1	0	0	0	0	0	0	17	1	0	0
Samsun	35	62	35	62	0	2	0	0	0	0	31	60	4	0
Adana	39	13	39	13	0	0	0	0	0	0	38	13	1	0
Total	224	167	224	167	0	2	0	0	0	0	205	165	19	0
Total cumulé	391		391		2		0		0		370		19	

Vol. dom. : volailles domestiques
Ois. sauv. : oiseaux sauvages

Tableau V

Échantillons prélevés sur des cas suspects d'influenza aviaire et expédiés au laboratoire pour analyse après la phase d'épizootie (du 18 mars 2008 au 4 juillet 2008)

	Nombre total d'échantillons		Échantillons testés		Échantillons inutilisables		Analyses en cours		Échantillons suspects		Échantillons négatifs		Échantillons positifs	
	Vol. dom.	Ois. sauv.	Vol. dom.	Ois. sauv.	Vol. dom.	Ois. sauv.	Vol. dom.	Ois. sauv.	Vol. dom.	Ois. sauv.	Vol. dom.	Ois. sauv.	Vol. dom.	Ois. sauv.
Etlık	12	5	10	4	0	0	2	1	0	0	10	4	0	0
Bornova	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pendik	38	162	38	162	1	3	0	0	0	0	37	159	0	0
Konya	0	1	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Elazı	31	5	31	5	0	0	0	0	0	0	31	5	0	0
Erzurum	24	12	24	12	0	0	0	0	0	0	24	12	0	0
Samsun	19	0	19	0	0	0	0	0	0	0	19	0	0	0
Adana	11	0	11	0	0	0	0	0	0	0	11	0	0	0
Total	135	185	133	184	1	4	2	1	0	0	132	180	0	0
Total cumulé	320		317		5		3		0		312		0	

Vol. dom. : volailles domestiques
Ois. sauv. : oiseaux sauvages

Les cas de mortalité et de morbidité constatés pendant ces visites ont été examinés et consignés dans des formulaires spécifiques d'enquête sur les foyers. Des échantillons ont été prélevés sur les volailles trouvées mortes et expédiés au laboratoire régional (Veterinary Control and Research Institute) pour analyse.

Surveillance des oiseaux sauvages (Tableaux III, IV et V)

Aux fins de surveillance, des oiseaux sauvages, apparemment sains, ont été soumis à analyse. Les oiseaux sauvages ont été prélevés après avoir été capturés vivants par diverses méthodes, puis ils ont relâchés. Les échantillons suivants ont été collectés aux fins de détection du sérotype H5N1 du virus de l'influenza aviaire :

- deux écouvillons trachéaux et deux écouvillons cloacaux, chaque écouvillon devant être placé dans un tube séparé, avec milieu de transport viral (pas d'assemblage d'échantillons) ;
 - un échantillon sanguin conservé dans un tube à couvercle rouge ou vert, réfrigéré et centrifugé ; le sérum ou le plasma, selon le cas, était recueilli dans un cryovial, et congelé.
- a) surveillance du gibier à plume abattu à la chasse
 - b) oiseaux sauvages morts
 - c) espèces sentinelles
 - d) échantillonnage environnemental.

Aucun autre cas d'IAHP n'a été signalé chez les volailles domestiques ni dans l'avifaune.

Aucun élément indiquant que le virus aurait continué de circuler après la période de quarantaine n'a été révélé par l'enquête post-quarantaine ni par les analyses effectuées au laboratoire sur des volailles de basse-cour et des oiseaux sauvages ; en conséquence, les mesures de lutte ont été levées.

Conclusion

Compte tenu des éléments ci-dessus, la Turquie s'est déclarée indemne d'influenza aviaire hautement pathogène à compter du 14 juillet 2008, c'est-à-dire trois mois après la fin des opérations d'abattage sanitaire dans le dernier foyer (date d'achèvement de l'abattage sanitaire : 22 mars 2008) et de la désinfection des établissements atteints ; la vaccination n'a pas été pratiquée, mais une surveillance post-foyer a été exercée durant ces trois mois, conformément aux préconisations du chapitre 2.7.12 et de l'annexe 3.8.9 du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* de l'OIE (édition 2007).

Document préparé par le Service du commerce international de l'OIE en réponse à des **questions reçues** de Membres de l'OIE **concernant** **l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)** et ses conséquences pour **le commerce**

Quelles sont les mesures clés pour lutter contre l'ESB ?

Où peut-on consulter le nombre de cas enregistrés chaque année ?

Où peut-on trouver des informations scientifiques reflétant les débats récents sur l'ESB et sur ses conséquences pour la santé publique ?

L'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) se caractérise par son épidémiologie particulière et par le fait qu'elle n'est pas contagieuse (contrairement à d'autres maladies de la Liste de l'OIE comme la fièvre aphteuse). Sa période d'incubation est extrêmement longue (de 4 à 6 ans en moyenne, voire davantage).

Les mesures clé pour lutter contre l'ESB sont les suivantes :

- (1) éliminer les matières à risque spécifiées et éviter toute contamination des produits destinés à la consommation par ces matières à risque spécifiées ;
- (2) faire respecter l'interdiction visant l'alimentation des ruminants et procéder à l'analyse aléatoire et/ou ciblée

Une synthèse est disponible sur le site de l'OIE sous forme de fiches : www.oie.int/fr/maladies/fiches/f_b115.htm, et www.oie.int/fr/ressources/BSE_FR_DISEASE_CARD.pdf.

Depuis que l'ESB a fait son apparition au Royaume-Uni il y a une vingtaine d'années, la recherche scientifique et l'expérience de terrain ont établi que les risques pour la santé publique sont infiniment moindres que ne l'avaient supposé dans un premier temps les autorités médicales. Le Royaume-Uni est, de loin, le pays le plus touché par l'ESB ; or, le nombre de personnes atteintes par le nouveau variant de la maladie de

d'échantillons d'aliments pour animaux afin de prévenir le recyclage de l'agent causal (prion) ;

(3) exercer une surveillance conformément aux recommandations de l'OIE. Afin de rendre la surveillance plus efficace, il importe de cibler les populations dont on sait qu'elles présentent un risque plus élevé d'être infectées par l'agent de l'ESB.

Le nombre de cas d'ESB déclarés dans le monde a considérablement diminué et cette baisse devrait se poursuivre à l'avenir grâce à l'application effective de la surveillance et des mesures de lutte. L'OIE publie sur son site web le nombre de cas qui lui sont notifiés : www.oie.int/fr/info/fr_esb.htm.

Creutzfeldt-Jakob (vCJD) dans ce pays reste très bas. Certains experts estiment que le potentiel épidémique du nouveau variant de la maladie de Creutzfeldt-Jakob lié à une exposition alimentaire ne devrait pas excéder les 400 cas. Par conséquent, les estimations réalisées dans le passé sur les conséquences pour la santé publique d'une exposition à l'agent de l'ESB ont été fortement corrigées à la baisse.

Les résultats les plus récents des travaux des experts de l'OIE ont été communiqués aux Membres de l'OIE et sont désormais disponibles en accès libre sur le site web de l'OIE avec le rapport de la réunion d'octobre 2006 de la



Où peut-on consulter les normes applicables à l'ESB ?

Quelle est l'incidence de ces normes sur le commerce international ?

Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres (Commission du Code terrestre) (page 319, « *Supporting Documents for Chapter on BSE* » [traduction française en cours]) : www.oie.int/download/SC/2006/F_TAHSC_OCTOBER2006.pdf.

Il est pratiquement impossible d'apporter la preuve scientifique que la

consommation de viande bovine est bien la cause des cas de vCJD enregistrés chez l'homme. Dans l'état actuel des connaissances, la principale mesure de gestion du risque pour la santé animale et la santé publique consiste à empêcher l'exposition aux matières à risque spécifiées.

Les normes de l'OIE relatives à l'ESB sont décrites dans le *Code sanitaire pour les animaux terrestres* (le *Code terrestre*) (www.oie.int/eng/normes/en_mcode.htm?e1d10) et dans le *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres* (www.oie.int/fr/normes/fr_mmanual.htm).

Ces deux ouvrages sont disponibles en ligne.

L'OIE suit de près les résultats de la recherche scientifiques et les avis d'experts au niveau mondial, conformément au mandat qui lui est assigné d'assurer la sécurité sanitaire des échanges d'animaux et de produits d'origine animale, d'améliorer la santé animale et de contribuer à protéger la sécurité sanitaire des aliments dans le monde.

Le processus de mise à jour et d'adoption des normes de l'OIE se déroule généralement en un cycle de deux ans comprenant successivement des discussions d'experts, éventuellement au sein d'un des Groupes *ad hoc* convoqués par l'OIE (pour traiter d'une maladie particulière ou du statut d'un pays, par exemple), une phase de consultation des Membres de l'OIE et d'examen par les membres élus de la Commission du Code terrestre, et enfin l'examen par les Délégués lors de la Session générale. La procédure d'élaboration des normes de l'OIE est décrite en détail sur le site de l'OIE (document disponible uniquement en anglais) :

www.oie.int/eng/normes/guide%20to%20OIE%20intl%20standards%20v6.pdf.

Les experts participant aux travaux de la Commission du Code terrestre et aux Groupes *ad hoc* représentent toutes les régions du monde.

Les rapports de la Commission du Code terrestre contenant les projets de modifications des chapitres du *Code terrestre* sont disponibles en accès libre sur le site web de l'OIE : www.oie.int/TAHSC/fr/fr_reports.htm.

Lorsqu'elles sont correctement appliquées, les recommandations du *Code terrestre* apportent l'assurance que les importations d'animaux ou de produits d'origine animale se déroulent dans des conditions de sécurité optimales pour la santé animale et la santé publique. Ces normes tiennent compte des découvertes scientifiques les plus récentes, analysées par des spécialistes de l'ESB possédant une excellente connaissance et une expérience mondialement reconnue dans ce domaine.

Il est important de souligner que certaines marchandises ne présentent aucun risque d'ESB et peuvent donc être importées quel que soit le statut du pays exportateur au regard de l'ESB. Il s'agit, en particulier, des viandes issues de muscles du squelette provenant de bovins âgés de moins de 30 mois, dès lors qu'elles ont été préparées en respectant les recommandations du *Code terrestre*.

Quelles sont les recommandations de l'OIE relatives à l'ESB et à la viande bovine ?

Les recommandations du *Code terrestre* sont les suivantes, présentées en fonction du statut du pays exportateur au regard du risque d'ESB :

Quel que soit le statut du pays exportateur, les viandes issues de muscles du squelette provenant de bovins âgés de moins de 30 mois sont considérées sûres, dès lors que les conditions suivantes sont respectées :

- a) la viande séparée mécaniquement a été exclue ;
- b) les bovins ont été soumis à des inspections *ante mortem* et *post mortem* ;
- c) les bovins n'ont pas été soumis au jonchage ;
- d) les bovins n'ont pas été étourdis, préalablement à leur abattage, par injection d'air ou de gaz comprimés dans la boîte crânienne ;
- e) toutes les précautions ont été prises pour éviter la contamination par des matières à risque spécifiées.

Lorsque le statut du pays exportateur correspond à un « risque indéterminé d'ESB », les viandes issues de muscles du squelette provenant de bovins âgés de moins de 30 mois sont considérées sûres, dès lors que les conditions suivantes sont respectées :

- a) les bovins n'ont pas reçu de farines de viande et d'os ni de cretons provenant de ruminants dans leur alimentation ;
- b) les bovins ont été soumis à des inspections *ante mortem* et *post mortem* ;
- c) les bovins n'ont pas été soumis au jonchage ;
- d) les bovins n'ont pas été étourdis, préalablement à leur abattage, par injection d'air ou de gaz comprimés dans la boîte crânienne ;
- e) toutes les précautions ont été prises pour éviter la contamination par des matières à

risque spécifiées, par des tissus nerveux ou lymphatiques rendus apparents durant l'opération de découpe et par la viande séparée mécaniquement du crâne ou de la colonne vertébrale de bovins âgés de plus de 12 mois.

Lorsque le statut du pays exportateur correspond à un « risque maîtrisé d'ESB », les viandes issues de muscles du squelette provenant de bovins âgés de moins de 30 mois sont considérées sûres, dès lors que les conditions suivantes sont respectées :

- a) les bovins ont été soumis à des inspections *ante mortem* et *post mortem* ;
- b) les bovins n'ont pas été soumis au jonchage ;
- c) les bovins n'ont pas été étourdis, préalablement à leur abattage, par injection d'air ou de gaz comprimés dans la boîte crânienne ;
- d) toutes les précautions ont été prises pour éviter la contamination par des matières à risque spécifiées et par la viande séparée mécaniquement du crâne ou de la colonne vertébrale de bovins âgés de plus de 30 mois.

Lorsque le statut du pays exportateur correspond à un « risque négligeable d'ESB », les viandes issues de muscles du squelette provenant de bovins âgés de moins de 30 mois sont considérées sûres, dès lors que les conditions suivantes sont respectées :

- a) les bovins ont été soumis à des inspections *ante mortem* et *post mortem* ;
- b) les bovins sont nés après la mise en application effective de l'interdiction de nourrir les ruminants avec des aliments dérivés de ruminants (quand des cas autochtones ont été enregistrés).

Aux termes de l'Accord SPS¹ de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), face à une situation d'urgence, un pays importateur est autorisé à suspendre ses importations en attendant que le pays exportateur soit à même de fournir des éclaircissements. Une augmentation soudaine et conséquente du nombre de cas



d'ESB enregistrés dans un pays peut être considérée comme une situation d'urgence. Toutefois, il convient de rappeler que la viande désossée provenant de bovins âgés de moins de 30 mois ne présente aucun risque, quel que soit par ailleurs le statut du pays au regard de l'ESB.

Les importations de bœuf à partir de pays dont le statut correspond à un « risque négligeable d'ESB » sont soumises à des conditions moins contraignantes que celles provenant de pays dont le statut correspond à un « risque indéterminé d'ESB », pour lesquelles les conditions sont les plus strictes. Dans tous les cas, les viandes désossées ne présentent aucun risque dès lors qu'elles ont été préparées conformément aux recommandations du *Code*.

Le nombre de cas d'ESB chez des bovins âgés de moins de 30 mois est négligeable par

rapport au nombre total de cas enregistrés. Les viandes désossées issues de muscles du squelette ne présentent aucun risque pour la sécurité sanitaire des aliments à condition que les mesures d'atténuation du risque aient été correctement appliquées afin d'empêcher toute contamination avec des matières à risque spécifiées. À l'heure actuelle, l'âge limite de 30 mois pour les bovins fournit une marge de sécurité suffisante, considérant le risque théorique de contamination par l'agent de l'ESB chez des animaux plus jeunes. Dans la pratique, l'ESB survient généralement chez des bovins âgés de 4 à 6 ans. Le commerce de viande bovine et d'autres marchandises dérivées de bovins âgés de plus de 30 mois reste possible, dès lors que les conditions supplémentaires recommandées par l'OIE sont respectées.

Où peut-on consulter la liste des Membres de l'OIE classés suivant leur statut officiel au regard du risque d'ESB ?

La liste la plus récente des Membres de l'OIE classés suivant leur statut officiel au regard du risque d'ESB est publiée sur le site web de l'OIE : www.oie.int/fr/info/fr_statesb.htm.

Les Membres souhaitant que leur situation au regard du risque d'ESB soit évaluée par l'OIE doivent en adresser la demande à la Commission scientifique pour les maladies animales (Commission scientifique), accompagnée d'un dossier d'évaluation contenant toutes les informations pertinentes. La Commission scientifique est une Commission spécialisée de l'OIE qui émet ses recommandations en totale indépendance. Ses membres sont élus démocratiquement par le Comité international de l'OIE lors d'un vote à bulletin secret. L'OIE convoque un groupe d'experts auquel est confié l'examen des demandes présentées par les Membres de l'OIE. Tout est mis en œuvre pour que la composition du groupe d'experts soit équilibrée tant sur le plan technique que géographique. Les recommandations du groupe d'experts sont soumises à la Commission scientifique pour approbation, puis diffusées

parmi les Membres de l'OIE qui disposent d'un délai de 60 jours pour faire connaître leur avis. La Commission scientifique examine ensuite les commentaires reçus des Membres et décide, le cas échéant, de procéder à un réexamen approfondi, voire de dépêcher une mission dans les pays concernés afin d'examiner les informations des dossiers et les recommandations du groupe d'experts. La décision finale sur le statut des Membres est prise par le Comité international des Membres de l'OIE lors de sa Session générale de mai, par un vote démocratique. Il n'existe pas d'autre voie pour faire reconnaître le statut sanitaire d'un pays au regard de l'ESB.

Le rapport de la Commission scientifique est distribué aux Délégués de l'OIE avant d'être rendu public.

Deux nouvelles résolutions (n° XXII et n° XXIII) adoptées lors de la Session générale de mai 2008 clarifient certains aspects de cette procédure : www.oie.int/download/SG/2008/F_RESO_2008_webpub.pdf.

Quelles sont les procédures appliquées par l'OIE pour établir officiellement le statut d'un de ses Membres au regard de l'ESB ?

Le statut d'un pays au regard de l'ESB est-il affecté par l'apparition de nouveaux cas d'ESB dans le pays ?

Ce sont les caractéristiques épidémiologiques de chaque maladie qui déterminent les mécanismes de contrôle à appliquer et les conséquences à tirer de l'apparition de nouveaux cas. S'agissant de Membres de l'OIE dont le statut correspond à un « risque maîtrisé d'ESB », la détection de nouveaux cas d'ESB confirme que le système de surveillance fonctionne correctement. Le statut de pays à « risque maîtrisé d'ESB » n'est pas affecté tant que le pays ne notifie qu'un faible nombre de nouveaux cas.

Il n'existe pas de « nombre limite de cas » entraînant un changement de statut pour un pays. Toutefois, il convient de notifier à l'OIE toute évolution significative de l'incidence ou tout autre événement important par rapport à l'ESB. Le Comité international de l'OIE confie à la Commission scientifique la responsabilité de réexaminer, si nécessaire, le statut des Membres de l'OIE au regard de l'ESB en fonction des éléments fournis dans les rapports annuels que ceux-ci adressent à l'OIE aux fins d'évaluation du risque. Les éléments d'information pertinents portent notamment sur les changements de

réglementation, les importations d'animaux et de marchandises, les opérations de contrôle visant les usines de fabrication d'aliments destinés au bétail, y compris l'analyse effectuée sur des échantillons d'aliments pour bétail prélevés de manière aléatoire, le programme de surveillance de l'ESB et les nouvelles données relatives à l'ESB.

Dans le passé, le taux d'incidence de l'ESB dans la population bovine était un élément pris en compte par l'OIE. Cette approche a été abandonnée au profit d'une intensification de la surveillance et de l'application de procédures de gestion du risque, conformément aux recommandations du *Code terrestre*. Néanmoins, l'OIE suit avec intérêt l'évolution du taux d'incidence et continue de publier cette information sur son site web (voir www.oie.int/fr/normes/mcode/fr_chapitre_2.3.13.htm#rubrique_encephalopathie_spongiforme_bovine).





La fièvre de la Vallée du Rift à Madagascar

La fièvre de la vallée du Rift (FVR) était généralement cantonnée à l'Afrique Sub-saharienne, jusqu'au moment où elle a été introduite, en 2000, en Arabie saoudite et au Yémen.

Elle vient d'apparaître à Madagascar. La fièvre de la vallée du Rift est une maladie d'origine virale qui affecte principalement les ruminants mais qui est également transmissible à l'homme ; il s'agit d'une anthroppozoneose. Sa transmission aux animaux résulte de la piqûre par un moustique infecté.

La majorité des contaminations humaines se produit par contact direct ou indirect avec le sang ou des organes d'animaux infectés.

Il n'y a pas de transmission inter-humaine attestée, mais les infections humaines peuvent également résulter de piqûres de moustique.

Du fait de son mode de transmission, l'apparition de FVR est généralement le résultat de chutes inhabituelles de pluie ou d'inondations favorables à la multiplication du vecteur au stade larvaire.

Alors que la majorité des personnes infectées ne développent aucun symptôme, certaines d'entre-elles développent des signes grippaux, de la douleur musculaire, de la céphalée, des douleurs articulaires, des vomissements, une perte d'appétit et de la sensibilité à la lumière.

Dans les cas les plus sévères, les personnes infectées présentent des lésions oculaires, des problèmes neurologiques et des fièvres hémorragiques.

Au 15 juillet 2008, au moins vingt personnes seraient décédées suite à l'infection à Madagascar, et l'infection a coûté la vie à des milliers d'animaux depuis le début de cette année.

En avril 2008, une mission conjointe de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) s'est rendue à Madagascar, afin de conseiller les mesures à prendre.

Le contrôle de l'infection, notamment à sa source animale, se révèle néanmoins coûteux, et faute des fonds attendus, les plans d'intervention proposés pourraient s'avérer impossibles à mettre en œuvre.

Ces plans prévoient le contrôle de la maladie chez le bétail et la population infectée, l'amélioration des systèmes de déclaration et de diagnostic de laboratoire. Il est également prévu de sensibiliser la population malgache à l'existence de cette épizootie/épidémie et d'encadrer les fonctionnaires du gouvernement en charge de la lutte.

Il reste à espérer que les fonds nécessaires seront disponibles.

Professeur Paul-Pierre Pastoret

activités des laboratoires de référence & centres collaborateurs

Nouveaux Centres collaborateurs et Laboratoires de référence

approuvés en mai 2008

Liste des nouveaux Centres collaborateurs

**Centre collaborateur de l'OIE
pour la formation des vétérinaires
officiels et pour le diagnostic
des maladies animales infectieuses
et des zoonoses en Afrique tropicale**

École Inter-États des Sciences et Médecine Vétérinaires
(EISMV) de Dakar, Sénégal
Tél. : (221) 865.10.08
Fax : (221) 825.42.83
E-mail : tekoagbo2001@yahoo.fr

**Centre collaborateur de l'OIE pour
la validation et l'assurance qualité
et le contrôle qualité des épreuves
diagnostiques et des vaccins contre les
maladies vésiculeuses en Europe**

Centre d'Études et de Recherches Vétérinaires
et Agrochimiques (CERVA) de Uccle
Belgique
Tél. : (32-2) 379.04.00
Fax : (32-2) 379.06.66
E-mail : kris.de.clercq@var.fgov.be

**Centre collaborateur de l'OIE pour
le renforcement des capacités
des laboratoires**

Australian Animal Health Laboratory
(AAHL), Geelong Australie
Tél. : (61.3) 52.27.50.14
Fax : (61.3) 52.27.52.50
E-mail : peter.daniels@csiro.au

**Centre collaborateur de l'OIE pour
le surveillance et le contrôle
des maladies animales à protozoaires**

National Research Center for Protozoan Diseases
Obihiro University of Agriculture and Veterinary Medicine
Japon
Tél. : (81-155) 49-5641
Fax : (81-155) 49-56430
E-mail : igarcpmi@obihiro.ac.jp

**Centre collaborateur de l'OIE
pour le renforcement des capacités
des services vétérinaires**

Center for Animal Health and Food Safety (CAHFS),
University of Minnesota, 136 Andrew Boss Laboratory,
St. Paul, MN 55108
États-Unis d'Amérique
Tél. : (1-612) 625-8709
Fax : (1-612) 624-4906
E-mail : cahfs@umn.edu
www.cahfs.umn.edu



Liste des nouveaux Laboratoires de référence

Laboratoire de référence de l'OIE pour la loque américaine des abeilles mellifères

Dr Adriana M. Alippi

Laboratorio de Loque Americana de la Unidad de Bacteriología del Centro de Investigaciones en Fitopatología (CIDEFI), La Plata, Argentine

Tél. : (+54-221) 423 6758 ext. 423

Fax : (+54-221) 425.2346

E-mail : amalippi@netverk.com.ar ; alippi@biol.unlp.edu.ar

Laboratoire de référence de l'OIE pour la diarrhée virale bovine

Dr Peter D. Kirkland

Elizabeth Macarthur Agriculture Institute (EMAI)
Australie

Tél. : (61-2) 46.40.63.31

Fax : (61-2) 46.40.64.29

E-mail : peter.kirkland@dpi.nsw.gov.au

Laboratoire de référence de l'OIE pour la leucose bovine enzootique

Dr Jacek Kuzmak

National Veterinary Research Institute, Pulawy, Pologne

Tél. : (+48-81) 886.30.51)

Fax : (+48-81) 886.25.95

E-mail : jkuzmak@piwet.pulawy.pl

Laboratoire de référence de l'OIE pour la fièvre aphteuse

Dr Eduardo D. Maradei

Laboratorio de Fiebre Aftosa de la Dirección de Laboratorios y Control Técnico, Buenos Aires

Argentine

Tél./Fax : (+54-11) 4836.1115/0066

E-mail : dilab@senasa.gov.ar

Dr Wilna Vosloo

Onderstepoort Veterinary Institute, Exotic Diseases Division,
Afrique du Sud

Tél. : (+27-12) 529.95.92

Fax : (+27-12) 529.92.49

E-mail : vosloow@arc.agric.za

Laboratoire de référence de l'OIE pour l'influenza aviaire hautement pathogène et influenza aviaire faiblement pathogène (volailles)

Dr Hualan Chen

Harbin Veterinary Research Institute, 427 Maduan Street, Harbin 150001,

Chine (Rép. populaire de)

Tél. : (86-451) 8593.5006

Fax : (86-451) 8273.3132

E-mail : hlchen@hvri.ac.cn, hlchen1@yahoo.com

www.hvri.ac.cn

Laboratoire de référence de l'OIE pour la nécrose musculaire infectieuse

Prof. Donald V. Lightner

Aquaculture Pathology Laboratory, Department of Veterinary Science and Microbiology, University of Arizona

Building 90, Room 202 Pharmacy/Microbiology, Tucson, AZ 85721

Etats-Unis d'Amérique

Tél. : (1.520) 621.84.14

Fax : (1.520) 621.48.99

E-mail: dvl@u.arizona.edu

Laboratoire de référence de l'OIE pour la maladie des points blancs

Dr A. Sait Sahul Hameed

Aquaculture Biotechnology Division, Department of Zoology, C.Abdul Hakeem College (Affiliated to Thiruvalluvar University, Tamil Nadu),

Melvisharam-632 509, Vellore Dt. Tamil Nadu, Inde

Tél. : (91-4172) 266.187 (Off), (91-4172) 269.487 (Dir)

Fax : (91-4172) 269.487

E-mail : cah_sahul@hotmail.com

actualités internationales

publications

**Wild Birds and Avian Influenza:
an introduction to applied
field research and disease
sampling techniques**

**(Les oiseaux sauvages et
l'influenza aviaire : une
introduction aux techniques
d'investigation sur le terrain
et d'échantillonnage)**

*Coordinateurs : D. Whitworth,
S.H. Newman, T. Mundkur
& P. Harris Roma*

*FAO Animal Production and Health
Manual, No. 5, Rome*

En anglais

120 pp., 2007

ISBN : 978-92-5-105908-1

Prix : 27,49 €

EMPRES-Livestock@fao.org

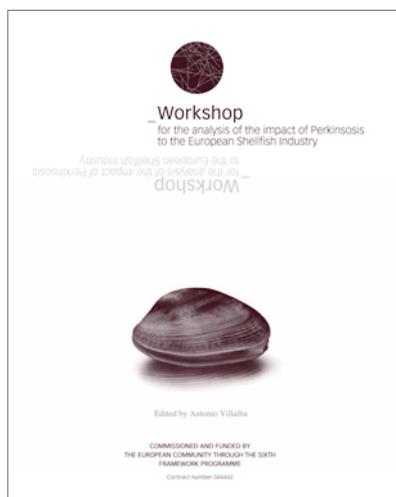


La propagation géographique de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) due au sérotype H5N1, la mortalité induite par cette maladie parmi les populations d'oiseaux sauvages et le fait que certaines espèces d'oiseaux sauvages sont probablement à l'origine de l'introduction et de la dissémination du virus H5N1 sur leurs voies de migration ont incité la FAO à s'intéresser aux interactions entre les oiseaux sauvages et domestiques. En conséquence, la FAO a mis en

place un programme pour les maladies de la faune sauvage administré par le Centre d'urgence pour la lutte contre les maladies animales transfrontières (ECTAD), qui vise à promouvoir la coopération et les initiatives régionales et à renforcer les compétences au niveau national et régional à travers des actions de formation destinées notamment aux biologistes, aux vétérinaires et aux ornithologues, avec pour objectif d'avoir une approche intégrée dans la connaissance de l'agent pathogène et de sa transmission dans les environnements affectés. Afin de soutenir ces activités, la FAO publie un manuel intitulé *Les oiseaux sauvages et l'influenza aviaire : une introduction aux techniques d'investigation sur le terrain et d'échantillonnage*. Il s'agit d'un ouvrage préparé en collaboration par la FAO, le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), BirdLife International, le Percy FitzPatrick Institute of African Ornithology, le United States Geological Survey (USGS), Wetlands International, le Wildfowl and Wetlands Trust United Kingdom (WWT) et la Wildlife Conservation Society (WCS).

Il s'adresse, entre autres, aux vétérinaires, aux biologistes et aux ornithologues chargés de la surveillance des oiseaux sauvages dans le cadre de la lutte contre l'influenza aviaire. Les techniques exposées peuvent également s'appliquer à d'autres zoonoses.

Ce manuel est disponible (uniquement en anglais) sur le site web de la FAO (www.fao.org/avianflu). La traduction dans les autres langues officielles des Nations unies (arabe, chinois, espagnol, français, russe) est en cours. Le manuel sera également traduit en malais indonésien, en birman, en vietnamien et en turc. La traduction dans d'autres langues pourra être envisagée.



Un atelier international sur la perkinsose chez les mollusques s'est tenu à Vigo, Espagne, du 12 au 14 septembre 2007. L'atelier s'est déroulé au Centro Tecnológico del Mar (CETMAR). Il s'agit d'une initiative financée par l'Union européenne avec le soutien du ministère des Pêches et des affaires maritimes du gouvernement autonome de Galice (Espagne) et du conseil municipal de Vigo. L'objectif était de réunir les représentants de

l'industrie, de la communauté des chercheurs et des gouvernements afin d'élaborer des stratégies communes face à la menace que la perkinsose fait peser sur le secteur de la production des mollusques en Europe. Des experts venus de pays non européens dont le secteur conchylicole est également touché par la perkinsose ont été invités à partager leur expérience à ce sujet. Les institutions suivantes ont participé à l'organisation de l'atelier : Centro de Investigaci3n Mariñas (Espagne), CETMAR (Espagne), Université de Bretagne occidentale – Centre national de la recherche scientifique (France), Station de La Tremblade (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer [IFREMER], France), Université d'Algarve (Portugal), Istituto Zooprofilattico Sperimentale delle Venezie (Italie), et Instituto de Investigaciones Marinas (CSIC, Espagne). Soixante-dix sept délégués, venus des pays suivants, ont participé à l'atelier : Australie (1), Canada (1), Corée (3), Espagne (35), États-Unis d'Amérique (9), France (15), Italie (5), Maroc (1), Mexique (1), Norvège (1), Pologne (1), Portugal (3), Royaume-Uni (1) et Tunisie (1).

L'atelier s'est déroulé en cinq sessions au cours desquelles ont été présentés successivement un rapport préliminaire résumant les dernières avancées et une série d'exposés oraux et de posters, suivis d'une table-ronde en plénière. Trente contributions orales et sept posters ont été présentés, apportant pour la plupart des informations nouvelles et inédites ou faisant le point sur les informations disponibles. Les sujets traités sont les suivants :

- **Parasites du genre *Perkinsus*** : taxonomie et phylogénèse, espèces hôtes, distribution géographique, cycle de vie, voies de transmission, outils diagnostiques.
- **Épizootiologie** : structures temporelles de la dynamique de la maladie ; influence des conditions environnementales ; âge des hôtes et facteurs de stress ; études de cas : France, Italie, Espagne, Corée, Tunisie, Mexique et États-Unis.
- **Interaction hôte-pathogène** : interaction entre *Perkinsus* spp. et les mécanismes

Workshop for the analysis of the impact of Perkinsosis to the European Shellfish Industry

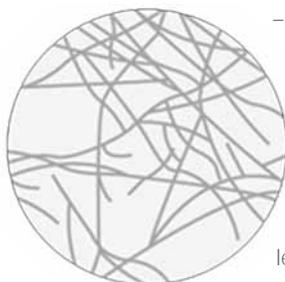
(Atelier sur la perkinsose et ses effets sur le secteur de la production des mollusques en Europe)

*Coordinateur : Antonio Villalba
2008*

*Éditeur : Centro de Investigaci3n Mariñas, Consellería de Pesca e Asuntos Marítimos da Xunta de Galicia, Vilanova de Arousa, Espagne
Centro Tecnológico del Mar –
Fundaci3n CETMAR, Vigo, Espagne
Une initiative commanditée et financée par le Sixième programme-cadre de recherche communautaire de l'Union européenne*

En anglais

de défense de l'hôte ; gènes de l'hôte intervenant dans sa défense ; facteurs de virulence de *Perkinsus* spp. ; conséquences sur la physiologie de l'hôte.



– **Conséquences pour le secteur conchylicole** : présentation sommaire de la production de mollusques en Europe ; le cas de la gestion et de l'élevage des palourdes en France, en Italie et en Espagne ; examen des réglementations européennes relatives à la santé des animaux aquatiques en aquaculture, à la sécurité sanitaire de leurs produits dérivés, et à la prévention et la lutte contre certaines maladies affectant les animaux aquatiques.

– **Stratégie de lutte** : les traitements par chimiothérapie et leurs effets sur le métabolisme de *Perkinsus* ; la prophylaxie zoosanitaire et les stratégies technologiques et de gestion ; la résistance et la sélection naturelle ; les programmes de sélection génétique visant à améliorer la résistance ; les gènes et les protéines marqueurs de la résistance.

Dans le prolongement de ces travaux, l'Union européenne a commandé le présent ouvrage pour refléter le contenu et les résultats de l'atelier et les diffuser le plus largement possible. L'ouvrage contient les cinq rapports préliminaires, les résumés des présentations orales et des posters, les comptes-rendus des tables-rondes et les conclusions de l'atelier. Il est accompagné d'un CD-ROM reprenant la plupart des présentations PowerPoint projetées au cours de l'atelier.

événements

Aviculture

Fondation Prof. Dr. Rodolfo M. Perotti

La Fondation Prof. Dr. Rodolfo M. Perotti lance un appel à candidatures à l'intention des vétérinaires souhaitant briguer le Prix du mérite décerné par cette fondation. Le prix consiste en une médaille, un diplôme honorifique et la somme de 10.000 dollars US.

Le Professeur Rodolfo M. Perotti a joué un grand rôle dans l'essor de l'aviculture argentine, aussi bien sur le plan académique que du développement industriel de ce secteur.

Il laisse des traces durables de son immense apport à la profession, dont la première chaire universitaire consacrée à l'aviculture en Argentine, qu'il a créée à la faculté de médecine vétérinaire de l'Université nationale de La Plata. Il est également le pionnier de l'aviculture industrielle en Argentine, qu'il a transformée à la faveur des avancées technologiques caractérisant les entreprises modernes.

Cette fondation vise à rendre hommage aux valeurs éthiques et professionnelles du Professeur Rodolfo M. Perotti à travers un prix décerné tous les deux ans, sous deux formes en alternance : le Prix du mérite et la Bourse de perfectionnement.

La Fondation vient de lancer l'appel à candidatures pour la deuxième édition du Prix du mérite, qui vise à récompenser des vétérinaires s'étant distingués par leurs accomplissements dans l'une des disciplines de la production avicole intensive (gestion, génétique, santé, nutrition).

Le parcours professionnel des candidats sera pris en compte, y compris leurs contributions techniques, académiques, scientifiques et de vulgarisation dans le domaine de l'aviculture.

Fondation Prof. Dr. Rodolfo M. Perotti

Dr Rafael Bielsa 238, Buenos Aires, Argentine

Tél. : 4553-6745

Rodolfo Miguel Perotti¹ (1915-1999)



Rodolfo Miguel Perotti naît à Buenos Aires le 9 avril 1915. Il fait ses études primaires dans cette ville et poursuit des études secondaires au Lycée national Mariano

Moreno, d'où il sort bachelier en 1932. L'année suivante il intègre la faculté d'agronomie et de médecine vétérinaire de l'Université de Buenos Aires, obtenant son doctorat en médecine vétérinaire avec mention en 1937. Il épouse Aurora Brouwer le 31 octobre 1942, dont il aura deux enfants, Elena et Rodolfo, qui embrasseront également la profession vétérinaire.

En 1938, il obtient sur concours un poste de vétérinaire attaché au marché central des volailles et des produits aviaires ; et l'année suivante, également par concours, il est nommé expert vétérinaire au sein de la direction de l'élevage du ministère de l'agriculture et de l'élevage argentin. C'est ainsi qu'il se lance sur la voie qui marquera toute sa vie et influencera son profond engagement à l'égard de ce secteur d'activités.

Il déploie une intense activité d'enseignant à plusieurs niveaux, en poursuivant toujours le même objectif : apporter les connaissances nécessaires à tous ceux qui se lancent dans l'aviculture afin d'améliorer leurs conditions de vie. En 1955, la faculté de médecine vétérinaire de l'Université de La Plata l'invite à créer et à animer le premier cours de sciences et de technologies avicoles de niveau supérieur dispensé au sein du système argentin d'enseignement vétérinaire ; il devient le premier professeur titulaire de cette nouvelle chaire, titre qu'il certifie ensuite par voie de concours en 1960. En 1981 il est nommé professeur extraordinaire émérite. Pendant les années 1973 et 1974, la faculté de médecine vétérinaire de l'Université nationale du Centre lui confie la chaire de production avicole en qualité de professeur extraordinaire de zootechnie spécialisée

Adaptation de la notice biographique préparée par le Docteur Luis Garbi pour la Fondation Prof. Dr. Rodolfo M. Perotti [reproduite avec l'autorisation de cette dernière].



de niveau II, puis de professeur extraordinaire invité, et enfin de professeur fondateur de ce Centre d'études.

Il publie près de 200 travaux en tant qu'auteur ou collaborateur, visant pour la plupart à diffuser les normes technologiques et les connaissances nécessaires pour améliorer la qualité sanitaire et la productivité des exploitations avicoles ; il participe à d'innombrables réunions techniques et scientifiques, aussi bien en Argentine qu'à l'étranger.

Il dicte des conférences sur l'aviculture à la faculté de médecine vétérinaire de l'Université nationale San Marcos à Lima, Pérou et à la faculté de médecine vétérinaire de l'Université nationale du Nord-Est. L'Association argentine des diététiciens l'invite à faire part de son expertise lors du Symposium consacré à l'amélioration du régime alimentaire de la population. Il est co-rapporteur de la Commission pour les pathologies par carence alimentaire lors des Sessions vétérinaires argentines organisées en 1964 par l'Académie d'agronomie et de médecine vétérinaire.

En 1961 il rejoint le Comité de lutte contre la maladie de Newcastle et en 1963 le Comité spécialisé consultatif de la Fondation Bunge & Born (qui décerne un prix de médecine vétérinaire). En parallèle, il n'a de cesse de mettre en pratique ses connaissances théoriques en intervenant en tant

que consultant dans de nombreuses entreprises privées liées au secteur de l'aviculture, telles que Laboratorio Biona, Cabaña Avícola Arbor Acres et Laboratorio Lepetit. Après de fécondes activités techniques dans le secteur privé, il crée en 1979 le laboratoire Brouwer avec ses enfants.

Il est membre de l'Académie argentine d'agronomie et de médecine vétérinaire depuis le 22 mai 1986 et membre émérite depuis 1993. Il devient membre bienfaiteur de l'Association de coopération avec l'École de l'Association argentine des producteurs de volailles, de lapins et d'abeilles ; il reçoit également le diplôme honorifique du mérite pour son action en faveur de l'aviculture du Paraguay et le diplôme d'honneur et le Huallpa d'or décernés par l'Association des aviculteurs du Pérou.

Il est membre de l'Association mondiale vétérinaire et de la World Poultry Association, membre fondateur de l'Association argentine pour la production animale et membre à vie de la Société de médecine vétérinaire.

Le Docteur Rodolfo M. Perotti est un pionnier qui a su anticiper l'importance que prendrait l'aviculture dans la production de denrées alimentaires et perçu le rôle déterminant que les vétérinaires seraient appelés à jouer dans ce secteur.

Il est décédé à Buenos Aires le 25 octobre 1999.



Conférence de l'OIE sur les médicaments vétérinaires en Afrique « Harmonisation et amélioration de l'enregistrement, de la distribution et du contrôle qualité »

Dakar (Sénégal), 25-27 mars 2008

© Alejandra Balmont



Pour donner suite aux recommandations de la 17^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique (Asmara, Erythrée, février 2007), l'OIE s'est engagée à organiser une Conférence sur les médicaments vétérinaires en Afrique, avec la conviction qu'une approche régionale harmonisée et un réseau régional de laboratoires de contrôle qualité constituent le meilleur moyen de parvenir à un système commun efficace d'autorisation de mise sur le marché (AMM) pour les produits médicamenteux à usage vétérinaire, à l'intérieur des pays et entre pays.

L'enregistrement et l'AMM des produits médicamenteux à usage vétérinaire constituent une composante intégrale et essentielle de la prestation de services vétérinaires, et à ce titre devraient et doivent être prévus et encadrés par la législation nationale de façon à faire partie des responsabilités premières des Services vétérinaires publics.

La Conférence scientifique de l'OIE sur les médicaments vétérinaires en Afrique : « Harmonisation et amélioration de l'enregistrement, de la distribution et du contrôle qualité » a été suivie par plus de 160 participants, venus principalement d'Afrique (plus de 35 pays) : il s'agissait notamment des Délégués de l'OIE et des « points focaux » de l'OIE chargés de l'enregistrement et du contrôle qualité des produits médicamenteux à usage vétérinaire, des représentants d'organisations internationales et régionales telles que la FAO¹, la Banque mondiale, l'UEMOA², l'UA-BIRA³, GALVmed, l'IFAH⁴, l'USDA-APHIS⁵, de représentants de laboratoires du secteur privé, de Représentants régionaux de l'OIE et de Centres collaborateurs de l'OIE, d'universitaires et de vétérinaires chargés de la réglementation.

© Alejandra Balmont



La Porte du Millénaire

Objectifs

Les objectifs généraux de cette Conférence ont été atteints de la manière suivante :

1. la Conférence a fourni un état des lieux et une évaluation des besoins au vu de la situation actuelle en Afrique ;
2. elle a encouragé les échanges entre les autorités responsables de l'enregistrement, du contrôle qualité et de la distribution des produits médicamenteux à usage vétérinaire ;
3. elle a renforcé la collaboration et la communication entre les différents acteurs ;
4. elle a renforcé l'implication des usagers tels que les associations d'éleveurs, les vétérinaires et les fabricants, en faveur de l'harmonisation régionale de la réglementation et du contrôle de commercialisation, et de la distribution des produits médicamenteux à usage vétérinaire ;
5. des recommandations pour la future harmonisation de la réglementation, du contrôle et de l'enregistrement des produits médicamenteux à usage vétérinaire en Afrique ont été proposées ;
6. la Conférence a amélioré les capacités des Services vétérinaires en élaborant une bonne gouvernance vétérinaire pour le contrôle des produits médicamenteux à usage vétérinaire.

1- FAO : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

2- UEMOA : Union économique et monétaire ouest-africaine

3- UA-BIRA : Union africaine/Bureau inter-africain des ressources animales

4- IFAH : Fédération internationale pour la santé animale

5- USDA-APHIS : Service d'inspection zoosanitaire et phytosanitaire du Département de l'Agriculture des États-Unis d'Amérique

© Alejandra Balmont



Sur l'île de Gorée

© Alejandra Balmont



Coucher de soleil à N'gor

Programme

Cette Conférence, qui a duré deux jours et demi, s'est donné pour sujet principal l'importance cruciale de l'accès à des produits médicamenteux à usage vétérinaire de bonne qualité pour tous les éleveurs d'Afrique, notamment pour les éleveurs pauvres dont bétail est le moyen de subsistance.

Une approche régionale a été vivement recommandée afin de lutter contre la fraude organisée, actuellement responsable d'un taux alarmant de produits frelatés et dangereux mis sur le marché et distribués en Afrique subsaharienne. En ce qui concerne la délivrance des AMM des produits médicamenteux à usage vétérinaire et l'analyse des échantillons de produits importés ou fabriqués localement, une approche régionale a également été considérée comme indispensable au regard du coût élevé de ces opérations. À cet égard, l'approche pilote adoptée par l'UEMOA a été considérée comme exemplaire ; elle pourrait servir de modèle, à utiliser en priorité, pour les autres organisations régionales et sous-régionales en Afrique.

L'harmonisation des législations nationales sous l'égide des organisations régionales et le renforcement des contrôles par les Services vétérinaires nationaux dans tous les pays d'Afrique, sont apparus comme essentiels. De ce fait, il a été estimé que le meilleur moyen de faire des progrès en ce sens était d'amener les Membres de l'OIE à s'aligner sur les normes de qualité pour les Services vétérinaires, en utilisant la procédure PVS, si nécessaire avec le soutien des Centres collaborateurs.

Les recommandations de la Conférence sont les suivantes :

Recommandations

Harmonisation et amélioration de l'enregistrement, de la distribution et du contrôle qualité des médicaments vétérinaires en Afrique

CONSIDÉRANT

Qu'au moins 90 % des maladies du bétail et des volailles figurant sur la liste de l'OIE sont présentes en Afrique, nécessitant par là-même l'intervention de vétérinaires pour les programmes de prévention et de lutte reposant sur les vaccinations, les traitements et les autres méthodes de prophylaxie,

Que le manque de contrôle officiel et les pratiques actuelles d'enregistrement et de distribution des médicaments vétérinaires dans certains pays d'Afrique entraînent la prolifération sur le continent de produits de mauvaise qualité ou de contrefaçons,

Que les transferts incontrôlés de médicaments vétérinaires constituent une menace majeure pour la santé animale, la santé publique et l'environnement,

Que la bonne gouvernance vétérinaire, qui inclut la conformité des Services vétérinaires aux normes internationales de l'OIE sur la qualité, représente un outil et une condition préalable essentielle pour l'élaboration et l'application d'une législation efficace sur l'enregistrement, la distribution et le contrôle qualité des médicaments vétérinaires,

Qu'une approche régionale harmonisée et un réseau régional de laboratoires chargés du contrôle qualité constituent la

meilleure voie pour mettre en place un système commun efficace d'autorisation de mise sur le marché des médicaments vétérinaires au sein des différents pays,

Que la qualité et la sécurité d'emploi des médicaments vétérinaires entraînent des avantages économiques majeurs pour le développement de la production animale, la sécurité sanitaire des aliments et la sécurisation de l'approvisionnement alimentaire en Afrique,

Que la coopération régionale est importante pour l'enregistrement, le contrôle qualité et l'utilisation des médicaments vétérinaires, et qu'elle permet de surmonter l'incapacité de certains pays à mettre en place et maintenir individuellement ces mécanismes, compte tenu des coûts élevés induits pour les pays qui opèrent isolément,

Qu'il existe des normes internationales réglementant l'assurance qualité, l'enregistrement et l'utilisation des médicaments vétérinaires,

Que l'OIE a conçu l'outil d'évaluation PVS pour renforcer la qualité des Services vétérinaires,

Que le contrôle des résidus de médicaments vétérinaires dans les denrées alimentaires d'origine animale est important,



La Conférence de l'OIE sur les Médicaments vétérinaires en Afrique recommande :

À TOUTES LES PARTIES INTÉRESSÉES ET COMPÉTENTES, D'AGIR POUR L'ASSAINISSEMENT DU MARCHÉ DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRE EN AFRIQUE.

QUE LES MEMBRES DE L'OIE :

1. Sensibilisent les décideurs politiques de l'importance de la bonne gouvernance vétérinaire et de la conformité aux normes internationales de l'OIE sur la qualité des Services vétérinaires, qui constitue une condition préalable importante pour l'harmonisation et l'amélioration de l'enregistrement, de la distribution et du contrôle qualité des médicaments vétérinaires.
2. Actualisent et adaptent leur législation pharmaceutique vétérinaire en tant que de besoin, en vue de faciliter l'harmonisation régionale des procédures d'enregistrement, de contrôle qualité, de distribution et d'autorisation de mise sur le marché, en faisant appel à toutes les ressources humaines appropriées.
3. Développent les analyses en laboratoires au niveau national, régional et sous-régional pour mettre en œuvre des procédures de contrôle qualité basées sur les normes ISO et améliorer l'harmonisation et la normalisation des méthodes d'analyse.
4. Favorisent la mise en réseau des laboratoires et une formation adaptée des autorités responsables de l'enregistrement et du contrôle qualité des médicaments vétérinaires afin d'atteindre l'excellence et de réduire les coûts d'analyse.
5. Développent des mécanismes institutionnels, administratifs et financiers nationaux pour renforcer l'efficacité de la procédure d'assurance qualité, depuis les bonnes pratiques de fabrication jusqu'à la vente et l'utilisation de ces produits sous la supervision des Services vétérinaires ou de l'autorité responsable des médicaments vétérinaires.
6. Allouent les ressources humaines et financières appropriées aux Services vétérinaires afin que ceux-ci puissent exercer correctement leur mission de contrôle sur tous les points du territoire national en collaboration avec les autres administrations compétentes.
7. Recherchent des partenariats et des collaborations avec le secteur privé, entre autres les ordres et associations vétérinaires, l'industrie pharmaceutique, les laboratoires fournisseurs, les pharmaciens et les associations d'éleveurs afin de contribuer à réguler et harmoniser la mise sur le marché et la distribution adaptée et durable de médicaments vétérinaires sûrs et efficaces.
8. Collaborent avec les représentants régionaux et sous-régionaux de l'OIE et les bureaux techniques régionaux

de l'Union africaine (BIRA et PANVAC⁶) pour rechercher une coordination des communautés économiques régionales telles que l'UEMOA, la SADC⁷ et d'autres, dans le but de s'orienter vers une harmonisation régionale, notamment dans le domaine de l'amélioration de l'enregistrement (y compris par la reconnaissance mutuelle des autorisations de mise sur le marché), de la distribution, du contrôle qualité et de l'innocuité des médicaments vétérinaires.

9. Sensibilisent les instances compétentes des organisations sous-régionales afin d'entreprendre les actions régionales appropriées dans le domaine du médicament vétérinaire.

10. Favorisent le contrôle des résidus des produits médicamenteux à usage vétérinaire dans les denrées alimentaires d'origine animale en accord avec les normes établies par le Codex alimentarius et avec le soutien des bailleurs de fonds et des sociétés pharmaceutiques si nécessaire.

11. Au vu de leur situation nationale, recherchent des dispositions pour remédier au problème posé par l'usage du diclofénac chez le bétail.

12. Favorisent la recherche et le développement dans le domaine du traitement des maladies animales par l'utilisation des plantes médicinales indigènes.

13. Devraient en collaboration avec l'OIE, continuer de suivre et de s'aligner sur les avancées et progrès réalisés au sein du VICH⁸, et s'efforcer d'adopter et d'intégrer les lignes directrices du VICH dans leurs textes réglementaires pour les médicaments à usage vétérinaire.

QUE L'OIE

14. Organise des conférences similaires dans d'autres régions.
15. Sur la base des conclusions de cette Conférence, continue d'élaborer et d'actualiser des lignes directrices et des outils permettant aux Membres de l'OIE en Afrique et dans le monde d'organiser, de gérer et de mettre en œuvre une législation et des mécanismes adaptés pour l'enregistrement, l'assurance qualité, la réglementation et le contrôle qualité des médicaments vétérinaires, incluant la destruction sécurisée des stocks de médicaments vétérinaires périmés, en se fondant de préférence sur une base régionale ou sous-régionale, et poursuive sa politique de jumelage de Laboratoires et Centres collaborateurs en Afrique.
16. Actualise et consolide l'outil d'évaluation PVS de l'OIE dans le domaine de l'enregistrement et du contrôle des médicaments vétérinaires.
17. Continue à suivre les travaux du VICH et fasse part des résultats à ses Membres.

6- PANVAC : Centre panafricain des vaccins vétérinaires

7- SADC : Communauté de développement de l'Afrique australe

8- VICH : Coopération internationale pour l'harmonisation des exigences techniques applicables à l'enregistrement des médicaments vétérinaires





FAO/OIE
GF-TADs

GLOBAL FRAMEWORK FOR THE
PROGRESSIVE CONTROL OF
TRANSBOUNDARY ANIMAL DISEASES

Première réunion du Comité de pilotage mondial de GF-TADs,

Siège de la FAO, 6 mars 2008

1 Le Plan-cadre mondial pour la lutte progressive contre la fièvre aphteuse et d'autres maladies animales transfrontalières (GF-TADs) est un dispositif mis en place conjointement par la FAO et l'OIE afin de mettre les atouts des deux organisations au service de la prévention et de la lutte contre les maladies animales transfrontalières dans le monde, en s'attaquant à la dimension régionale et mondiale de ces maladies. L'OMS est également associée à ce mécanisme pour ce qui concerne les maladies animales transfrontalières zoonotiques.

2 L'accord établissant l'initiative GF-TADs a été signé en mai 2004 dans le cadre d'un accord plus large entre l'OIE et la FAO qui a été reconduit au même moment. L'initiative a vu le jour sous l'impulsion de la crise qui a suivi l'épizootie de fièvre aphteuse en Europe en 2001.

3 L'accord prévoit d'instaurer une gouvernance et une coordination des activités aux niveaux mondial et régional ; toutefois, à ce jour seule la dimension régionale de la gouvernance a pu être mise en place, en réponse à la crise de l'influenza aviaire qui nécessitait une coordination rapide *in situ*.

4 Néanmoins, les conclusions de la dernière conférence internationale sur l'influenza aviaire et la grippe humaine célébrée à New Delhi en décembre 2007 ont mis en avant la nécessité d'élargir cette collaboration afin de couvrir également d'autres zoonoses.

5 Il est désormais établi que l'émergence d'une maladie animale transfrontalière dans un seul pays constitue une menace potentielle pour toute la communauté

internationale, ainsi que pour le secteur de l'élevage en général et pour les activités de subsistance qui dépendent de l'élevage. Aussi la prévention et la lutte contre les maladies animales transfrontalières sont-elles clairement désignées comme un bien public mondial.

6 Dans ce contexte, il est devenu impératif de mettre rapidement en œuvre le projet de gouvernance mondiale du GF-TADs visant à concevoir, à coordonner et à harmoniser les stratégies de prévention et de lutte contre les maladies animales transfrontalières. Tel était l'objet de la première réunion du Comité de pilotage mondial. Les résultats de cette réunion sont présentés ci-dessous (contributions et discussions).

7 Il convient cependant de souligner le caractère inhabituel et novateur de ce mécanisme de collaboration entre deux (ou trois) organisations internationales. Par conséquent, cette première réunion du Comité de pilotage mondial a surtout posé les jalons des discussions futures sur la structure mondiale de la gouvernance et sur ses mécanismes et attributions.

8 Monsieur J.M. Sumpsi (Responsable du Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs, FAO) a présidé la réunion, à laquelle ont participé des hauts responsables de l'OIE (Docteur B. Vallat) et de la FAO (MM. J. Butler, S. Jutzi et J. Domenech). Trente-trois autres personnalités y ont représenté les Comités de pilotage régionaux du GF-TADs, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales et les donateurs.

Principes et objectifs du GF-TADs

Présentation générale de l'initiative

- 9** Comme indiqué ci-dessus, GF-TADs est une plateforme de coordination et de collaboration dans le domaine de la prévention et de la lutte contre les maladies animales transfrontalières au niveau mondial. Ce mécanisme entend combiner les approches verticales (par maladie) et transversales (garantir une gouvernance sanitaire mondiale de qualité, fondée sur les recommandations de l'OIE).
- 10** Si chaque région a ses propres priorités sanitaires (les maladies considérées comme des indicateurs), la fièvre aphteuse est un fardeau endémique dans le monde entier ; en conséquence, un programme de lutte mondial contre la fièvre aphteuse sera mis en place dès 2009. Sa conception et sa mise en œuvre sont le fruit d'un solide partenariat entre la FAO et l'OIE, sur le modèle du Programme mondial d'éradication de la peste bovine (GREP). En outre, certaines zoonoses négligées comme la brucellose, la tuberculose ou la rage, qui ont des conséquences importantes pour la santé publique, seront inscrites parmi les priorités du prochain plan d'action quinquennal du GF-TADs. L'influenza aviaire est toujours considérée comme une maladie prioritaire, ainsi que d'autres zoonoses émergentes et ré-émergentes.
- 11** Afin de mener à bien la préparation, l'harmonisation et la mise en œuvre des politiques sanitaires et des stratégies de contrôle, le GF-TADs fera appel à trois outils récemment mis en place : le dispositif GLEWS¹, le CMC-AH² et le réseau OFFLU³ de l'OIE/FAO (ce dernier étant uniquement consacré à l'influenza aviaire et à la grippe humaine).

12 L'essentiel de l'aide technique et/ou financière mobilisée par la communauté internationale pour lutter contre les maladies animales est fournie au niveau national. Or, cette aide s'avère insuffisante pour combattre efficacement les maladies animales transfrontalières. C'est uniquement le soutien au niveau régional et mondial qui permet d'harmoniser et d'organiser mondialement les activités en fournissant des orientations techniques et institutionnelles en appui de la prévention et de la lutte contre les maladies animales. En outre, certaines activités comme la formation et les échanges d'information gagnent considérablement en valeur ajoutée lorsqu'elles sont conduites au niveau régional ou mondial.

13 Le coût des programmes d'appui aux niveaux national, régional et mondial représente respectivement 90 %, 8 % et 2 % du coût total, alors que les activités menées aux niveaux régional et mondial ont, in fine, des retombées bénéfiques au niveau national. L'initiative GF-TADs entend fournir une plateforme adéquate pour ces deux importants niveaux, qui en général ne reçoivent pas un soutien suffisant.

Complémentarités et synergies entre l'OIE et la FAO

14 Les mandats de l'OIE et de la FAO ont des points de convergence dans le domaine de la santé animale. La responsabilité principale des diverses questions relevant de ce domaine incombe soit à l'OIE (en tant qu'organisation internationale de référence entièrement dédiée à la santé

animale et chargée de produire les normes applicables à la santé animale et au bien-être des animaux), soit à la FAO (en tant qu'agence technique internationale chargée des questions agricoles et alimentaires dans les pays en développement, y compris les questions de production et de santé animales, et dont la mission est également de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies et des programmes de développement dans ces pays et régions) ; d'autres questions sont traitées de concert par les deux organisations, conformément à la charte de complémentarité signée en 2007 entre la FAO et l'OIE.

15 S'agissant de ces domaines d'intérêt commun, il convient de déterminer précisément « qui fait quoi » et « comment », afin d'éviter les répétitions inutiles, mais aussi pour que les éventuels risques de concurrence ou de chevauchement négatifs soient transformés en synergies positives. Concrètement, la collaboration entre les deux organisations se présente comme une solidarité, une complémentarité et une synergie.

16 Afin de rationaliser la collaboration entre l'OIE et la FAO dans le domaine de la santé animale, la charte de complémentarité et de synergie mentionnée ci-dessus a été rédigée en février 2007 et approuvée par les Directeurs généraux des deux organisations.

17 Cette charte fixe les grandes lignes du projet de collaboration ; les points de détail seront clarifiés dans un vade-mecum destiné à accompagner la charte, qui sera finalisé prochainement. La charte et le vade-mecum qui l'accompagne seront présentés aux hauts responsables de l'OIE et de la FAO et formeront l'ossature de l'initiative GF-TADs.

1- GLEWS : Système d'alerte précoce et de réaction rapide

2- CMC-AH : Centre de gestion des crises pour la santé animale

3- OFFLU : réseau mondial OIE/FAO d'expertise sur l'influenza aviaire

4- L'évaluation externe a souligné les compétences de la FAO dans le domaine de la prévention et de la lutte contre les maladies animales (notamment l'IAHP)

Activités aux niveaux mondial et régional

Rapports des Comités de pilotage régionaux du GF-TADs (activités régionales)

18 Des résultats considérables ont été obtenus au niveau régional depuis 2004.

19 Au plan institutionnel, tous les Comités de pilotage régionaux du GF-TADs sont opérationnels depuis 2006 (pour l'Asie, depuis mars 2005 ; pour les Amériques, depuis avril 2005 ; pour l'Europe, depuis octobre 2005 ; pour le Moyen-Orient, depuis avril 2006 ; pour l'Afrique, depuis avril 2006), parallèlement aux Secrétariats régionaux du GF-TADs (assurés par les Représentations régionales de l'OIE). Il convient néanmoins de poursuivre la consolidation des Comités de pilotage régionaux et de leurs Secrétariats ; les mandats du Comité de pilotage régional pour l'Asie et de son Secrétariat sont considérés exemplaires et seront proposés comme modèles aux autres régions. En ce qui concerne les Secrétariats régionaux, leur rôle consiste à faciliter la diffusion d'information et à contribuer à l'organisation des manifestations régionales. Des équipes d'experts convoquées par le siège ou mises en place au niveau régional et national s'occuperont des aspects techniques. Au niveau régional, les équipes d'experts seront surtout basées dans les Centres régionaux pour la santé animale (voir ci-dessous) opérant au sein des Représentations régionales de l'OIE ou de la FAO. Les Secrétariats régionaux du GF-TADs sont chargés de fournir aux Centres régionaux pour la santé animale (RAHC) et aux Unités régionales d'appui (RSU) des

orientations sur les politiques à mener et les stratégies à suivre.

20 Dans l'ensemble, l'Afrique est le continent dont les capacités à répondre à une situation de crise sont considérées les plus faibles. Néanmoins, grâce aux programmes PARC et PACE mis en place au cours des vingt dernières années, la plupart des pays africains sont à même de faire face à l'actuelle épizootie d'influenza aviaire. Cela confirme l'importance des programmes d'investissement à long terme en matière de santé animale (voir l'alinéa 35 ci-dessous).

21 La réussite des activités du GF-TADs au niveau régional (RSU) suppose l'existence de Centres régionaux pour la santé animale bien équipés et opérationnels. De tels Centres existent déjà en Afrique et au Moyen-Orient, mais leur capacité d'action demande à être améliorée.

Rapport du Secrétariat mondial du GF-TADs (activités mondiales)

22 Une fiche d'activités au niveau mondial fait la synthèse des principales initiatives menées à bien conjointement par l'OIE et la FAO. Elles ont concerné : (i) l'organisation de plusieurs réunions techniques visant à promouvoir les politiques de prévention et de lutte contre les maladies animales ; (ii) l'élaboration de lignes directrices et de stratégies tant verticales (influenza aviaire hautement pathogène) que transversales (indemnisation, bonne gouvernance) ; la mise au point de divers dispositifs (GLEWS, CMC-AH, OFFLU, IPFSAPH, réseaux de laboratoires, réseaux épidémiologiques et socio-économiques, équipes et laboratoires régionaux) ; (iv) la mobilisation conjointe des experts et des

groupes de travail ; (v) la conception et la mise en œuvre de programmes prioritaires (peste bovine, fièvre aphteuse).

Résultats de la première évaluation de l'initiative GF-TADs

23 L'initiative GF-TADs a fait l'objet d'une première évaluation en décembre 2005, soit dix-huit mois après son lancement. L'évaluation a donné lieu à trente recommandations visant à renforcer le partenariat. Un document de suivi fait le point sur la mise en œuvre de ces recommandations. La plupart d'entre elles ont été appliquées au cours des deux années écoulées ; en revanche, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour certains aspects tels que l'établissement des centres régionaux de santé animale, la mise en commun de l'information et la notification des foyers, les activités en réseau (laboratoires, surveillance épidémiologique et aspects socio-économiques) et la participation accrue de la FAO aux groupes de travail de l'OIE. La seule recommandation restée pour l'instant sans effet est celle d'organiser une deuxième évaluation (voir ci-dessous).

24 Mettant en avant les nombreux résultats obtenus jusqu'alors, les participants ont estimé important d'informer les Membres de l'OIE et de la FAO du travail accompli. Il a été suggéré qu'un rapport présentant les résultats du GF-TADs soit distribué lors de la prochaine Session générale de l'OIE et des Conférences de la FAO. La création d'un site dédié au GF TADs permettrait également de diffuser utilement cette information.

5- PARC : Campagne panafricaine de lutte contre la peste bovine

6- PACE : Programme panafricain de contrôle des épizooties

7- IPFSAPH: Portail international de sécurité sanitaire des aliments et de la santé animale et végétale

Mise en place d'une gouvernance mondiale

Structure de la gouvernance au niveau mondial

Les participants proposent que trois entités structurent la gouvernance mondiale, à savoir : le Comité de pilotage mondial (pour les orientations), le Comité de gestion (pour la prise de décision) et le Secrétariat mondial (pour la mise en œuvre)

Composition des organismes opérant au niveau mondial

25 Les projets de mandats spécifiques rédigés pour ces trois organismes étaient en voie de finalisation à l'OIE et à la FAO. Par conséquent, il n'a pas été possible de les examiner. Les participants ont prié la FAO et l'OIE de parvenir à un accord sur ces mandats afin de les faire circuler le plus rapidement possible.

26 Les principes suivants régissent la mise en place d'une structure de gouvernance :

- Pour l'instant, l'OIE et la FAO conservent les prérogatives de la prise de décision (à travers le Comité de gestion), en tenant compte des orientations du Comité de pilotage.
- Le Comité de pilotage mondial sera composé de représentants de l'OIE, de la FAO et de l'OMS, des organisations régionales (2) et des donateurs (2), ainsi que des cinq présidents des Comités de pilotage régionaux du GF-TADs. S'il n'est pas souhaitable que le Comité de pilotage compte plus de 12 ou 15 membres, en revanche un renforcement du rôle et du statut des observateurs peut être envisagé. Les modalités de désignation des

représentants des organisations régionales et des donateurs seront proposées avant la prochaine réunion du Comité de pilotage mondial.

- Le Secrétariat mondial a pour tâche de faciliter la mise en œuvre des initiatives techniques d'envergure mondiale animées par les équipes d'experts (GLEWS, CMC-AH, OFFLU, activités de recherche, études pilotes, conférences, etc.), en liaison avec les Secrétariats des Comités de pilotage régionaux.

27 Les participants ont soulevé un certain nombre de questions concernant le projet de structure de gouvernance :

- Le rôle des organisations régionales au sein du Comité de pilotage mondial paraît mal défini et devra être clarifié dans le mandat du Comité de pilotage mondial. Pour être durables, les activités régionales du GF-TADs doivent compter sur une participation active des organisations régionales spécialisées (l'ASEAN pour l'Asie, l'IICA pour les Amériques et le BIRA pour l'Afrique).

- Outre les donateurs, qui sont effectivement présents, les pays bénéficiaires sont représentés au sein du Comité de pilotage mondial par les présidents des Comités de pilotage régionaux du GF-TADs. Néanmoins, la question de savoir si ces pays peuvent participer aux réunions en qualité d'observateurs est encore à l'étude. Les Comités de pilotage régionaux du GF-TADs ont été constitués conformément aux termes de l'accord sur le GF-TADs entre la FAO et l'OIE, mais leur composition définitive devra être précisée ultérieurement.

- Les donateurs invités à prendre part au Comité de pilotage mondial sont ceux qui participent déjà aux activités de la FAO et de l'OIE (principalement dans le domaine de la lutte contre l'IAHP). Les participants recommandent d'inviter également les pays donateurs à revenus moyens, dans la mesure où ces pays participent de plus en plus au financement des activités de santé animale. Le secteur privé est représenté par l'IFAH .

- Deux procédures possibles ont été proposées pour désigner les donateurs invités à participer au Comité de pilotage mondial : les deux représentants seront nommés par l'OIE et la FAO (en tant que co-présidents), ou bien les donateurs désigneront eux-mêmes leurs représentants lors d'une réunion de donateurs. Les donateurs seront rapidement consultés par voie électronique pour se prononcer sur le mécanisme de leur choix.

- Le personnel affecté au Secrétariat se limitera aux personnes chargées de faciliter et de coordonner les activités d'appui (un Secrétaire et un assistant). Le personnel technique interviendra au sein d'unités ou d'équipes opérationnelles spécifiques (GLEWS, CMC-AH, etc.).

8- ASEAN : Association des nations de l'Asie du Sud-Est
 9- IICA : Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture
 10- BIRA : Bureau interafricain des ressources animales
 11- IFAH : Fédération internationale pour la santé animale

Perspectives d'avenir

Orientations générales pour la période 2008-2013

28 Une charte générale a été présentée aux participants. Elle énumère les activités permettant de mener à bien les phases essentielles de la lutte contre les maladies animales, à savoir : la sensibilisation, la préparation, la surveillance, la connaissance des maladies, la prise en compte du contexte socio-économique, la prévention, la lutte, l'information et la communication, et la coordination. La surveillance, la détection précoce et la réponse rapide constituent le credo de l'action du GF-TADs.

29 Les activités prévues concernent surtout les niveaux mondial et régional ; toutefois, l'OIE, la FAO, la Banque mondiale et l'OCDE envisagent de constituer un fonds international d'urgence visant à soutenir directement les pays en développement affectés par une épizootie, ce qui permettrait, notamment, d'indemniser les éleveurs. Ce fonds pourrait également servir à financer un programme de prévention en cas de menace importante au niveau régional.

30 Le plan d'action proposé sera mis en conformité avec les conclusions de la prochaine Conférence interministérielle sur l'IAHP et les autres zoonoses qui se tiendra au Caire en octobre 2008. Le Plan d'action définitif sera distribué aux membres du Comité de pilotage mondial d'ici la fin de l'année en vue de son adoption lors de la prochaine réunion du Comité. D'ici-là, le plan d'action provisoire porte sur la préparation de la

Conférence du Caire et sur les documents à finaliser (voir ci-dessous).

Prévisions budgétaires 2008-2013

31 Les participants ont rapidement examiné le budget affecté aux cinq prochaines années (2008-2013), qui s'élève à près de 100 millions de dollars US. Ce budget reprend largement celui initialement prévu dans l'accord sur le GF-TADs de 2004, avec comme principaux ajouts le financement du CMC-AH et des réseaux socio-économiques.

32 Depuis 2004, le financement du GF-TADs est assuré principalement par les fonds dédiés à l'IAHP. Ces fonds sont mobilisés en raison de la menace d'une pandémie d'influenza aviaire ou de grippe humaine et sont donc par essence conjoncturels et à court terme. Il est espéré que la Conférence du Caire préparera le terrain pour un financement plus large des activités de santé animale (IAHP et autres zoonoses). Vu la nécessité de trouver de nouveaux financements pour l'initiative GF-TADs, il est envisagé d'organiser une réunion des donateurs. Celle-ci devra s'articuler avec la Conférence des donateurs du Caire afin d'éviter les financements redondants et d'assurer un traitement équitable entre les maladies animales zoonotiques et non zoonotiques.

33 Les discussions ont également fait apparaître la nécessité pour les donateurs de réfléchir à une meilleure manière de financer la santé animale. En effet, les investissements à long terme sont déterminants pour maîtriser durablement les maladies animales dans le monde. Les deux meilleurs exemples en sont les dispositifs

GLEWS et CMC-AH qui ne sont efficaces que s'ils fonctionnent sur le long terme. Or, cela pose aux donateurs le problème du manque de visibilité programmatique des fonds affectés au secteur de l'élevage, en plus des difficultés techniques posées par le financement d'activités se déroulant sur plus de dix ans. L'un des rôles cruciaux de GF-TADs consistera à faire campagne pour que les donateurs imaginent de nouvelles modalités d'appui aux activités de santé animale.

34 Les participants ont émis les remarques suivantes :

- Le budget devrait indiquer les lacunes du financement et non seulement les besoins à couvrir pour la période de 5 ans.
- Une distinction claire doit être établie entre les activités de collaboration et les activités techniques, tant au niveau régional (RAHC) que mondial (GLEWS, CMC-AH, OFFLU, etc.), afin que les donateurs puissent orienter les financements en fonction des priorités et des possibilités financières qui sont les leurs. Cela permettra également de clarifier le fait que le budget des « modules » n'est pas inclus dans l'enveloppe globale.
- Toutes les activités proposées sont destinées à prévenir et à maîtriser les maladies animales transfrontalières et constituent, de ce fait, des biens publics mondiaux. Par conséquent, le mécanisme financier à privilégier est la subvention plutôt que le prêt.
- Les investissements destinés au niveau national doivent être clairement identifiés.

Un budget corrigé en tenant compte de ces commentaires sera



distribué aux membres du Comité de pilotage en prévision de la réunion des donateurs de l'initiative GF-TADs.

Préparation de la réunion des donateurs

35 L'examen de cette question n'a pu être achevé. La plus grande attention devra donc être accordée à la préparation de la réunion des donateurs, afin d'en assurer la réussite et de ne pas susciter de lassitude chez les donateurs. En particulier, cette question pourra faire partie du travail de sensibilisation à mener durant la Conférence interministérielle du Caire, ou du moins être prise en compte dans

ses conclusions (voir l'alinéa 34 ci-dessus).

Préparation de la deuxième évaluation

36 Il sera rapidement procédé à une deuxième évaluation, au plus tard avant la fin 2008. Il s'agira de vérifier si la mise en œuvre de l'initiative comporte d'éventuels points faibles et si le cadre du travail en collaboration favorise la confiance et la crédibilité aussi bien à l'égard de l'OIE que de la FAO. Le Secrétariat mondial rédigera un projet de mandat pour l'exercice d'évaluation.

37 Les résultats de l'évaluation seront examinés durant la deuxième réunion

du Comité de pilotage mondial, si l'ordre du jour le permet, de manière à servir d'orientation pour le prochain plan d'action quinquennal.

38 Les participants ont insisté sur le fait que l'évaluation doit être indépendante et sur la nécessité d'informer et d'impliquer le Comité de pilotage mondial tout au long du processus.

39 Cette deuxième évaluation, comme la première, sera financée à parts égales par l'OIE et la FAO.

Conclusions – les prochaines étapes

40 La réunion a permis de couvrir un grand nombre de sujets aussi bien techniques que financiers et institutionnels.

41 Un certain nombre de questions institutionnelles ont été examinées et seront prises en compte à l'avenir : tous les documents (et notamment ceux qui appellent une prise de décision) seront distribués au moins un mois avant la réunion du Comité de pilotage.

42 S'agissant des questions qui n'ont pu être réglées, telle la composition du Comité de pilotage mondial, il conviendra de faire avancer les propositions présentées au cours de la réunion ; en particulier, les documents suivants seront adressés aux participants par voie électronique :

- le programme de travail détaillé, ou feuille de route, décrivant les activités à réaliser d'ici à la prochaine réunion du Comité de pilotage mondial début 2009 (la date précise reste à déterminer) ;

- les projets de mandats décrivant les attributions respectives du Comité de pilotage mondial, du Comité de gestion et du Secrétariat mondial ;
- les propositions pour la future composition du Comité de pilotage mondial et du Comité de gestion du GF-TADs ;
- le budget corrigé (voir ci-dessus) ;
- le projet de mandat pour la deuxième évaluation de l'initiative GF-TADs ;
- le document explicatif (vade-mecum) accompagnant la charte de complémentarité.

43 L'établissement du Secrétariat du Comité de pilotage mondial du GF-TADs à Rome devrait être confirmé prochainement.

44 La date et le lieu de la prochaine réunion du Comité de pilotage mondial restent à fixer (date provisoire proposée : mars 2009).

45 Les participants auront un mois pour faire parvenir leurs commentaires.

2008

Juin

(complément au Vol. 2-2008)

Mini symposium du réseau européen de surveillance de l'influenza du porc (ESNIP)

4-5 juin

Gent (Belgique)

Kristien.vanreeth@UGent.be

Réunion de l'Unité régionale d'appui du programme GF-TADs Pacifique

9-12 juin

Suva (Fidji)

Représentation régionale

de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique

rr.asiapacific@oie.int

3^e Congrès des microbiologistes européens

28 juin – 2 juillet

Göteborg (Suède)

1-3, Rue de Chantepoulet

P.O. Box 1726

CH-1211 Genève 1 (Suisse)

Tél. : +41 22 908 0488

Fax : +41 22 732 2850

fems@kenes.com

Août

Congrès des trois divisions de l'Union internationale des sociétés de microbiologie (IUMS)

5-15 août

Istanbul (Turquie)

12^e Congrès international de bactériologie et de microbiologie appliquée

5-9 août

12^e Congrès international de mycologie

5-9 août

14^e Congrès international de virologie

10-15 août

Tél. : +90 216 330 90 20

Fax : +90 216 330 90 05/06

iums2008@topkon.com

www.iums2008.org

Première rencontre interaméricaine

sur le bien-être animal

19-20 août

Ciudad de Panama (Panama)

www.rr-americas.oie

agenda

33^e Congrès mondial annuel de l'association vétérinaire des petits animaux (WSAVA)

20-24 août

Dublin (Irlande)

Secrétariat du Congrès

Ovation Group

1 Clarinda Park North

Dun Laoghaire, Co. Dublin, Ireland

Tél. : + 353 1 280 2641

Fax : + 353 1 280 5405

wsava2008@ovation.ie

www.wsava2008.com/

Tours de remise a niveau sur les maladies des volailles

21-23 août, 26-28 août et 30 août

Hanoi (Vietnam)

Dr Patrice Gautier

Asian Veterinary & Livestock Services (ASVELIS)

D2/D4-98, To Ngoc Van,

Quang An, Tay Ho

Hanoi (Vietnam)

Tél. : 04 718 2779

Patrice@asvelis.com

www.asvelis.com

4^e Conférence internationale sur l'utilisation des antimicrobiens en médecine vétérinaire

24-28 août

Prague (République Tchèque)

AVM Secrétariat des conférences

PO Box 29041, Tel Aviv 61290 (Israël)

Tél. : + 972 3 5175150

Fax : + 972 3 5175155

aavm08@targetconf.com

www.aavmconferences.com/aavm2008/

*Symposium OIE
sur le diagnostic
et le contrôle des
maladies des abeilles*

26-28 août
CVUA Fribourg (Allemagne)
Dr Wolfgang Ritter
CVUA Freiburg, Bienen
Am Moosweiher 2, D 79108 Freiburg
Laboratoire de référence
pour les maladies des abeilles
Tél. : +49 761 1502 175 ou
+49 761 1502 0
Fax : +49 761 1502 299 ou
+49 761 62036
Info@oie-freiburg.de

*Conférence internationale
sur le bien-être animal*

31 août – 3 septembre
Queensland (Australie)
www.daff.gov.au

Septembre

*École d'été sur les
médicaments vétérinaires*

8-10 septembre
Fitzwilliam College,
Cambridge (Royaume-Uni)
Tél. : +44 207 017 74 81
www.animalpharmevents.com/school

*14^e Séminaire sur l'harmonisation
de l'enregistrement et du contrôle
des médicaments vétérinaires*

8-12 septembre
Miami (États-Unis d'Amérique)
rr.americas@oie.int

*Conférence annuelle
du secrétariat de la viande*

7-11 septembre
Cape Town (Afrique du Sud)
manieb@samic.co.za

*Conférence internationale
de recherche sur la brucellose*

10-13 septembre
Royal Holloway, University of
London, Egham (Royaume-Uni)
Dr Adrian M. Whatmore
Dept. des Maladies Bactériennes
Statutaires et Exotiques
Agence des Laboratoires Vétérinaires
Woodham Lane, Addlestone
(Royaume-Uni)
Tél. : + 44 (0) 1932 35 73 11
Fax : +44 (0) 1932 35 74 23
a.whatmore@vla.defra.gsi.gov.uk
brucellosis2008@vla.defra.gsi.gov.uk

*13^e Conférence
de microbiologie des aliments*

11-12 septembre
Liège (Belgique)
Caroline de Backer - ULg / FMV / MDAOA
Bd de Colonster, 20/bât. B43bis
4000 Liège (Belgique)
Tél. : +32 (0) 4 366 42 26
caroline.debacker@ulg.ac.be

*38^e Congrès international
de l'Association mondiale
pour l'histoire de la
médecine vétérinaire*

11-13 septembre
Engelberg (Suisse)
Max Becker
max.becker@access.uzh.ch
congress.svgvm.ch/congress.html

*15^e Conférence brésilienne
de parasitologie vétérinaire*

14-18 septembre
Curitiba (Brésil)
www.cbpv2008.com.br

*23^e Conférence
de la Commission régionale
de l'OIE pour l'Europe*

16-19 septembre
Vilnius (Lituanie)
regactivities.dept@oie.int

*Réunion de la commission des
normes biologiques de l'OIE*

23-25 septembre
Siège de l'OIE, Paris (France)
scientific.dept@oie.int

*Réunion extraordinaire
de la Commission
Administrative de l'OIE*

23-25 septembre
Siège de l'OIE, Paris (France)

*Commission scientifique
pour les maladies animales*

30 septembre – 2 octobre
Siège de l'OIE, Paris (France)
scientific.dept@oie.int

*20^e Congrès d'aviculture
de l'Amérique centrale
et des Caraïbes*

24-27 septembre
Nicaragua
congreso.avicola@anapa.org.ni
www.anapa.org.ni/

*XIX Conférence internationale
sur la rage dans les Amériques*

28 septembre – 3 octobre
Atlanta (États-Unis d'Amérique)
www.rabiesintheamericas.org/

*Commission des normes sanitaires
pour les animaux terrestres de l'OIE*

29 septembre – 10 octobre
Siège de l'OIE, Paris (France)
trade.dept@oie.int
www.oie.int/TAHSC/fr/fr_tahsc.htm

Octobre

*8^e Conférence biennale
de l'Association des maladies
des espèces sauvages (EWDA)*

2-5 octobre
Rovinj, Istria (Croatie)
www.ewda2008.org/

*Comité SPS (Accord sur
l'application des mesures
sanitaires et phytosanitaires)*

6-10 octobre
Genève (Suisse)

*Consultation technique mixte
sur la grippe aviaire et l'interface
homme-animal (FAO/OMS/OIE)*

7-9 octobre
Vérone (Italie)

*XIX Congrès Latinoaméricain
de microbiologie (ALAM 2008)*

11-15 octobre
Quito (Équateur)
www.microbiologiaecuador.com/

*Deuxième atelier international
sur l'artérite virale équine*

13-15 octobre
Lexington, Kentucky
(États-Unis d'Amérique)
Département de sciences vétérinaires
Université du Kentucky
108 M.H. Gluck Equine Research Center
Lexington, KY 40546-0099
États-Unis d'Amérique
Tél. : (859) 257-4757
Fax : (859) 257-8542

*Commission des normes sanitaires
pour les animaux aquatiques*

13-17 octobre
Siège de l'OIE, Paris (France)
trade.dept@oie.int
www.oie.int/aac/eng/en_fdc.htm

*Célébration du centenaire
de l'Institut vétérinaire
d'Onderstepoort et Conférence
vétérinaire Pan-Africaine*

7-9 octobre
Onderstepoort (Afrique du Sud)
petrie@sava.co.za

*4^e Sommet sur les méthodes
modernes de découverte
et de développement
de nouveaux médicaments*

15-17 octobre
San Diego (États-Unis
d'Amérique)
Josette Barba
josette.barba@gtcbio.com
Tél. : 626-256-6405
www.moderndrugmeeting.com/

*2^e Conférence mondiale
de l'OIE sur la bientraitance
animale « Pour une application
effective des normes de l'OIE »*

20-22 octobre
Le Caire (Égypte)
trade.dept@oie.int
a.balmon@oie.int
www.oie.int/fr/F_AW2008/home.htm

*Conférence sur les risques
liés aux nanotechnologies*

21-23 octobre
Paris (France)
www.upperside.fr/nanorisk2008/nanorisk
2008intro.htm

*Conférence internationale
ministérielle de Sharm*

*EI-Sheikh sur l'influenza
aviaire et la pandémie*
24-26 octobre
Centre international de
Conférence Sharm EI-Sheikh
(Égypte)
Secrétariat de la Conférence
info@imcapi2008.gov.eg
www.imcapi2008.gov.eg

*Sécurité sanitaire des
aliments : 15^e Congrès
de la Fédération des associations
vétérinaires d'Asie (FAVA)
& Symposium de l'OIE*

27-29 octobre
Bangkok (Thaïlande)
Secrétariat de la Conférence :
The Thai Veterinary Medical Association
69/26 Soi Patumwan Resort
Phayathai Rd., Ratchathewe
Bangkok 10400 (Thaïlande)
Tél. : +66 2 255 1309
Fax : +66 2 252 8773
fava2008@hotmail.com
achariya.sailasuta@gmail.com
www.fava2008.com/

**15^e Congrès de la Fédération
des associations
de vétérinaires asiatiques**
27-30 octobre
Bangkok (Thaïlande)
info@fava2008.com

**Séminaire régional de l'OIE
sur la communication**
30-31 octobre
Bangkok (Thaïlande)
m.zampaglione@oie.int

**9^e Conférence internationale
sur l'épidémiologie moléculaire
et l'évolution génétique
des maladies infectieuses**
30 octobre – 1 novembre
Nairobi (Kenya)
Michel Tibayrenc
Institut de recherche pour le
développement (IRD)
michel.tibayrenc@ird.fr
www.th.ird.fr/site_meeting/menu.htm

Novembre

**8^e Convention de
l'Association des vétérinaires
en santé publique**
Novembre, Lucknow,
Uttar Pradesh (India)
Dr A.K. Srivastava
19/51, Sector-19, Indira Nagar,
Lucknow-226016, Uttar Pradesh (India)
Tél. +91 522 271 58 00
ak.srivastava55@gmail.com

**Contrôle des espèces invasives pour
un développement
durable de l'aquaculture
et de la pêche (MALIAF)**
5-7 novembre
Florence (Italie)
Dr Francesca Gherardi
Université de Florence
francesca.gherardi@unifi.it
www.dbag.unifi.it/maliaf/

**Nouvelles méthodologies
et approches multidisciplinaires
de la recherche sur les
changements globaux**
5-10 novembre
Centre IGESA, Île de
Porquerolles, Hyères, (France)
Mme Jean Kelly
Fondation Européenne de la Science
(ESF)
Unité des conférences
Bruxelles, Belgique
Tél. : +32 (0)2 533 2025
Fax : +32 (0)2 538 8486
S'il vous plaît citer 08-284 dans toute
correspondance

**19^e Conférence de la
Commission régionale
de l'OIE pour les Amériques**
17-21 novembre
La Havane (Cuba)
regactivities.dept@oie.int

**Réunion globale sur la
santé publique vétérinaire**
19-21 novembre
Lucknow (Inde)
Dr A.K. Srivastava
19/51 Sector -19
Indira Nagar, Lucknow (Inde)
PIN-226 016
Tél. : + 91 522 271 58 00
Fax : + 91 522 407 18 26
ak.srivastava55@gmail.com

Les vaccins vétérinaires
26-27 novembre
Prague (République Tchèque)
registrations@informa-ls.com
www.animalpharmevents.com/summit

Congrès de biotechnologie
30 novembre-5 décembre
La Havane (Cuba)
Dr Hector Luis Machado Morales
Tél. : + 537 271 60 22
Fax : + 537 273 17 79
hector.machado@cigb.edu.cu
bh2008.cigb.edu.cu/

Décembre

Conférence sur les épidémies
1-3 décembre
Asilomar, Californie,
(États-Unis d'Amérique)
Nina Cosgrove
Secrétariat de la conférence
Tel: + 44 1865 843297
Fax: + 44 1865 843958
n.cosgrove@elsevier.com

**Premier congrès annuel
sur les vaccins du BIT
sciences de la vie**
1-5 décembre
Guangzhou (Rép.
Populaire de Chine)
www.bitlifesciences.com

2^e Congrès mondial sur les vaccins
7-9 décembre
Boston (États-Unis d'Amérique)
www.vaccinecongress.com

2009

Février

18^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique
Février, N'Djamena (Tchad)
regactivities.dept@oie.int

Conférence internationale sur les maladies émergentes et leur surveillance
13-16 février
Vienne (Autriche)
doris.steinbach@mci-group.com
imed.isid.org/

Réunion de la Commission scientifique pour les maladies animales
10-13 février
Siège de l'OIE, Paris (France)
scientific.dept@oie.int

Réunion de la Commission Administrative de l'OIE
18-20 février
Siège de l'OIE, Paris (France)

Mars

3^e Congrès vétérinaire africain
17-19 mars
Yaounde (Cameroun)
www.onvc.org

Première Conférence internationale de l'OIE sur l'identification et la traçabilité des animaux
22-25 mars
Buenos Aires (Argentine)

Mai

Réunion de la commission administrative de l'OIE
21-22 mai
Siège de l'OIE, Paris (France)

77^e Session générale de l'OIE
24-29 mai
OIE, Maison de la Chimie
Paris (France)

Juin

Association mondiale de vétérinaires des laboratoires de diagnostic
17-20 juin
Madrid (Espagne)
Jose Luis Blanco
jlblanco@vet.ucm.es

OIE/FAO Conférence internationale sur la fièvre aphteuse
24-26 juin
Asunción (Paraguay)
scientific.dept@oie.int

Octobre

Conférence des doyens : « Un enseignement vétérinaire en évolution pour un monde plus sûr »
12-14 octobre
Maison de la Chimie,
Paris (France)
s.suarez@oie.int

26^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie
Octobre, Pékin
(Rép. Populaire de Chine)
Service des Actions régionales de l'OIE
regactivities.dept@oie.int

10^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient
Octobre, Qatar
Service des Actions régionales de l'OIE
regactivities.dept@oie.int

courrier des lecteurs

question :

Quelles inquiétudes suscite le commerce d'animaux sauvages ?

réponse :

Compte tenu de la nature illégale de la majorité des échanges commerciaux d'animaux sauvages, il est inévitable que les lignes directrices pour la prévention et le contrôle des maladies animales et les exigences de protection et de bien-être animal ne

soient guère respectées. Ce commerce met en péril le statut sanitaire des pays participant aux échanges commerciaux, alors que le braconnage menace les populations

animales domestiques et sauvages. Cela étant, le commerce légal d'animaux

sauvages nécessite également que des mesures de lutte contre les maladies et

de protection du bien-être animal soient appliquées, conformément au

Code sanitaire pour les animaux terrestres et au *Code sanitaire pour*

les animaux aquatiques de l'OIE, afin d'empêcher la propagation des

maladies et d'éviter les mauvais traitements aux animaux.

En outre, le commerce légal d'animaux sauvages doit tenir

compte des règles fixées par la CITES (Convention sur le

commerce international des espèces de faune et de flore

sauvages menacées d'extinction) concernant le commerce

des espèces en danger.

question :

Comment fonctionne le principe de compartimentation ?

réponse :

Des mesures de biosécurité sont mises en place

afin d'établir un « compartiment » séparé grâce

auquel le contact entre animaux sauvages et

domestiques est rendu impossible dans

l'ensemble des composantes qui forment le

compartiment (production animale, unité de

fabrication d'aliments pour animaux,

transport, etc.). Ainsi, le risque de

transmission est évité dans un sens comme dans l'autre.

La compartimentation permet à un pays de préserver le

statut sanitaire de ses animaux domestiques, même

lorsqu'une maladie est présente parmi les populations

sauvages et, partant, de poursuivre les échanges

d'animaux et de produits d'origine animale en toute

sécurité. Le chapitre 1.3.5 du *Code sanitaire pour les*

animaux terrestres de l'OIE (2007) définit

la séquence des étapes à suivre pour établir une zone/un

compartiment et pour faire reconnaître une zone/un

compartiment aux fins du commerce international.



LES MEMBRES DE L'OIE (172)

AFGHANISTAN	ÉTHIOPIE	NICARAGUA
AFRIQUE DU SUD	EX-RÉP. YOUNG. DE MACÉDOINE	NIGER
ALBANIE	FIDJI	NIGERIA
ALGÉRIE	FINLANDE	NORVÈGE
ALLEMAGNE	FRANCE	NOUVELLE-CALÉDONIE
ANDORRE	GABON	NOUVELLE-ZÉLANDE
ANGOLA	GAMBIE	OMAN
ARABIE SAOUDITE	GÉORGIE	OUGANDA
ARGENTINE	GHANA	OUZBÉKISTAN
ARMÉNIE	GRÈCE	PAKISTAN
AUSTRALIE	GUATEMALA	PANAMA
AUTRICHE	GUINÉE	PARAGUAY
AZERBAÏDJAN	GUINÉE-BISSAU	PAYS-BAS
BAHREÏN	GUINÉE ÉQUATORIALE	PÉROU
BANGLADESH	GUYANA	PHILIPPINES
BARBADE	HAÏTI	POLOGNE
BÉLARUS	HONDURAS	PORTUGAL
BELGIQUE	HONGRIE	QATAR
BELIZE	INDE	ROUMANIE
BÉNIN	INDONÉSIE	ROYAUME-UNI
BHOUTAN	IRAK	RUSSIE
BOLIVIE	IRAN	RWANDA
BOSNIE-HERZÉGOVINE	IRLANDE	SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE
BOTSWANA	ISLANDE	SÉNÉGAL
BRÉSIL	ISRAËL	SERBIE
BRUNEI	ITALIE	SIERRA LEONE
BULGARIE	JAMAÏQUE	SINGAPOUR
BURKINA FASO	JAPON	SLOVAQUIE
BURUNDI	JORDANIE	SLOVÉNIE
CAMBODGE	KAZAKHSTAN	SOMALIE
CAMEROUN	KENYA	SOUDAN
CANADA	KIRGHIZISTAN	SRI LANKA
CAP VERT	KOWEÏT	SUÈDE
CENTRAFRICAINE (RÉP.)	LAOS	SUISSE
CHILI	LESOTHO	SURINAME
CHINE (RÉP. POPULAIRE DE)	LETTONIE	SWAZILAND
CHYPRE	LIBAN	SYRIE
COLOMBIE	LIBYE	TADJIKISTAN
COMORES	LIECHTENSTEIN	TAIPEI CHINOIS
CONGO	LITUANIE	TANZANIE
CONGO (RÉP. DÉM. DU)	LUXEMBOURG	TCHAD
CORÉE (RÉP. DE)	MADAGASCAR	TCHÈQUE (RÉP.)
CORÉE (RÉP. DÉM. POP. DE)	MALAISIE	THAÏLANDE
COSTA RICA	MALAWI	TOGO
CÔTE D'IVOIRE	MALI	TRINITÉ-ET-TOBAGO
CROATIE	MALDIVES	TUNISIE
CUBA	MALTE	TURKMÉNISTAN
DANEMARK	MAROC	TURQUIE
DJIBOUTI	MAURICE	UKRAINE
DOMINICAINE (REP.)	MAURITANIE	URUGUAY
ÉGYPTE	MEXIQUE	VANUATU
EL SALVADOR	MOLDAVIE	VÉNÉZUÉLA
ÉMIRATS ARABES UNIS	MONGOLIE	VIETNAM
ÉQUATEUR	MONTÉNÉGRE	YÉMEN
ÉRYTHRÉE	MOZAMBIQUE	ZAMBIE
ESPAGNE	MYANMAR	ZIMBABWE
ESTONIE	NAMIBIE	
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	NÉPAL	



La Turquie se déclare indemne d'influenza aviaire hautement pathogène

Ankara (Turquie), le 14 juillet 2008

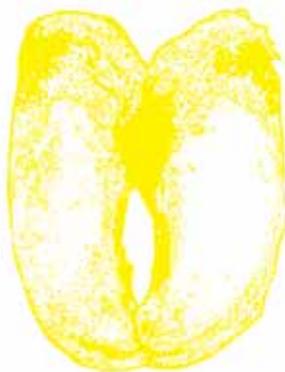
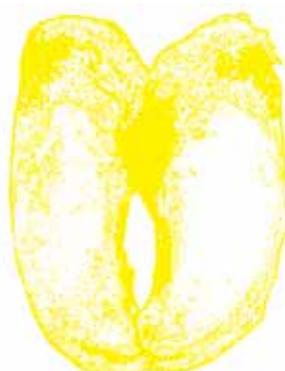
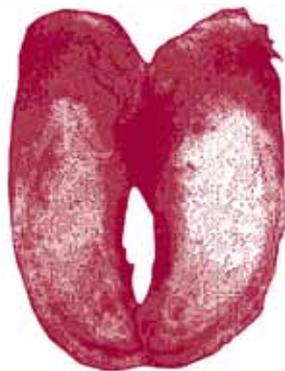
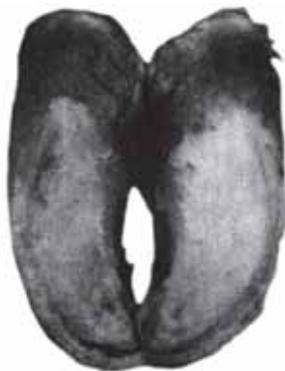
Veillez consulter l'article complet à la page 38



Fig. 1
Distribution des foyers d'IAHP



Fig. 2
Les résultats de l'appréciation du risque et de l'évaluation du risque en Turquie ont permis d'établir trois zones de risque



OIE

**Conférence
Internationale
sur l'Identification
et la Traçabilité des Animaux**

Buenos Aires, 22-25 mars 2009

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez prendre contact avec le siège de l'OIE :

par courrier électronique
traceability-2009@oie.int

par téléphone :
+ 33 (0)1 44 15 18 88

Oie